PLATEFORME NATIONALE
CONTRE LA
PAUVRETÉ

Prévention et lutte contre la pauvreté des familles

Guide à l'intention des cantons, des villes et des communes



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral des assurances sociales OFAS

SODK_ Konferenz der kantonalen Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren
CDAS_ Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales
CDOS_ Conferenza delle direttrici e dei direttori cantonali delle opere sociali

Schweizerischer Städteverband
Union des villes suisses
Unione delle città svizzere

Schweizerischer Gemeindeverband
Association des Communes Suisses
Associazione dei Comuni Svizzeri
Associaziun da las Vischnancas Svizras

Impressum

Rédaction
Dominic Höglinger, Jolanda Jäggi, Livia Bannwart, Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS SA

Maquette
Marc Lüdi, moxi ltd. communication design, 2502 Biel/Bienne

Copyright
Office fédéral des assurances sociales, 3003 Berne

Recommandation de citation
Höglinger, D., Jäggi, J., et Bannwart, L. (2026). Prévention et lutte contre la pauvreté des familles. Guide à l'intention des cantons, des villes et des communes. Berne : Plateforme nationale de lutte contre la pauvreté / Office fédéral des assurances sociales.

Commande / téléchargement
Version imprimée: OFCL, Vente des publications fédérales, 3003 Berne, www.publicationsfederales.admin.ch, numéro de commande : 318.870.7F
Version PDF: https://www.gegenarmut.ch/fr/etudes-pauvrete-des-familles

Direction de projet
Gabriela Felder, Plateforme nationale contre la pauvreté, Office fédéral des assurances sociales (OFAS)

Groupe de projet
Nina Ammon, Association des communes suisses ; Andrea Beeler et Tanja Domenig, CSIAS ; Remo Dörig, CDAS ; Franziska Ehrler, Union des villes suisses ; Michelle Gassmann, Canton de Soleure ; Rita Kieffer, SEM ; Nicole Mylonas, Ville de Zurich ; Annelise Oeschger, ATD Quart Monde ; Hildegard Schäffler, OFSP ; Bettina Seebeck, Ville de Biel/Bienne ; Laurène Zuber, OFAS ; Martine Zwick Monney, canton de Fribourg

Groupe d'accompagnement Expérience de la pauvreté
Alma Jucker ; Alfred König ; Annelise Oeschger, ATD Quart Monde ; Karine Rossel, Jeunes Parents ; Ljilia Tofilovska

Septembre 2026

Remerciements
Nous remercions les membres du groupe de projet et du groupe d'accompagnement, ainsi que les professionnels des cantons, des villes, des communes et des ONG qui ont participé à l'atelier, pour leurs apports, leurs réactions et leurs discussions constructives au cours du processus d'élaboration de ce guide. Quant aux responsables du projet à l'OFAS (Gabriela Felder, Thomas Vollmer, Linus Petermann), nous les remercions pour l'agréable collaboration.

Table des matières

En un coup d'œil 4

Introduction 10

Partie A :
Pauvreté des familles en Suisse – ampleur, causes et conséquences 11

A.1 Fréquence et facteurs de risque 11

A.2 Conséquences de la pauvreté des familles 15

Partie B :
Champs d'action et outils de lutte contre la pauvreté des familles 19

B.1 Champ d'action **Couverture des besoins vitaux** 20

B.2 Champ d'action **Opportunités des parents sur le marché du travail** 30

B.3 Champ d'action **Opportunités de formation des enfants et encouragement précoce** 37

B.4 Champ d'action **Santé** 46

B.5 Champ d'action **Participation à la vie sociale** 51

B.6 Champ d'action **Logement** 55

B.7 Champ d'action **Coordination et gouvernance** 60

Abréviations 67

Bibliographie 68

En un coup d'œil

Grandir dans la pauvreté limite considérablement les opportunités de développement et de formation des enfants. Elle affecte tous les domaines de la vie, de la santé au logement, en passant par la participation sociale. Sans intervention ciblée, ces inégalités risquent fort de s'enraciner, de perdurer à l'âge adulte et de se transmettre à la génération suivante.

Des mesures efficaces contre la pauvreté des familles permettent d'éviter d'importants coûts sociaux subséquents. C'est pourquoi la prévention et la lutte contre la pauvreté des familles participent d'une politique économique efficace. Le retour sur investissement le plus élevé est obtenu avec des mesures qui commencent dès la petite enfance. Pour que ces interventions connaissent un succès durable, il est indispensable de soutenir les enfants et les jeunes de manière adéquate dans les phases ultérieures de leur développement (à l'école, lors du choix d'une profession, durant la formation et à l'entrée dans la vie professionnelle).

> Investir dans les mesures de lutte contre la pauvreté des familles est un levier intelligent et efficace de la politique économique qui s'avère avantageux sur le plan financier. En effet, mieux vaut intervenir tôt auprès des enfants défavorisés et de leurs familles, car le retour sur investissement n'en sera que plus élevé.

Une politique efficace de prévention de la pauvreté des familles doit s'adresser à la fois aux enfants et aux parents, et prendre en compte, au-delà de la simple garantie des moyens de subsistance, d'autres aspects de la vie comme le travail, l'éducation, la santé, la participation sociale et le logement. Si les mesures de soutien mises en place dès la petite enfance améliorent durablement les perspectives de développement et de formation des enfants, il faut adopter à l'égard des parents une double approche en les aidant de manière ciblée, tant pour améliorer leurs chances sur le marché du travail que pour les soutenir dans leurs tâches éducatives.

> L'objectif est de définir une politique globale qui améliore aussi durablement que possible les conditions de vie des familles menacées ou touchées par la pauvreté ainsi que celles de leurs enfants.

La présente publication présente sept champs d'action qu'il importe de combiner pour que la prévention et la lutte contre la pauvreté des familles aient une portée globale (voir Figure 1). Vous trouverez ci-dessous un aperçu des principaux outils et approches pour chaque domaine d'action.

Figure 1 : champs d'action pour la prévention et la lutte contre la pauvreté des familles

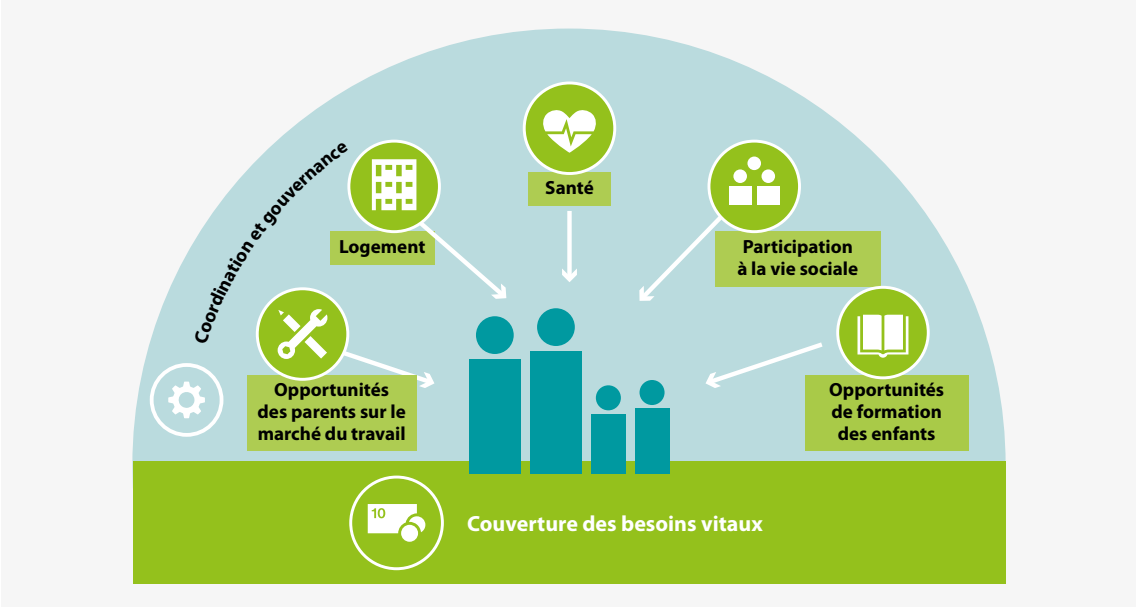


Illustration originale

Champ d'action n° 1 : **couverture des besoins vitaux**

Utiliser les marges de manœuvre dans l'aménagement des prestations financières et les combiner de manière à soutenir au mieux les ménages avec enfants.

OUTILS	AXES PRINCIPAUX
Aide sociale	• Dans le domaine de l'aide sociale, il convient de mettre encore davantage l'accent sur le bien-être des enfants, tant en matière d'aide matérielle que de conseil. • Les prestations en amont, notamment la réduction des primes, contribuent de manière déterminante à stabiliser la situation financière des familles menacées par la pauvreté. • Les prestations complémentaires pour familles sont très efficaces, en particulier lorsqu'elles sont bien intégrées au système global et sont assorties de mesures d'accompagnement. Elles luttent de manière ciblée contre la pauvreté des familles et soulagent l'aide sociale tout en maintenant les incitations à travailler. • Des mesures appropriées doivent être prises pour lutter contre le non-recours aux prestations sociales.
Réduction individuelle des primes d'assurance-maladie	
Prestations complémentaires pour familles (PC Familles)	
Autres prestations cantonales / communales sous conditions de ressources, telles que les avances pensions alimentaires, les aides pour les familles, les aides individuelles au logement, les subsides de formation.	
Allocations familiales	
Prestations complémentaires à l'AVS/AI	

EXEMPLES CONCRETS : forfait de prestations circonstancielles destinées aux enfants dans l'aide sociale genevoise (p. 24), prestations complémentaires pour familles (PC Familles) dans le canton de Vaud (p. 27), services de conseil juridique et de médiation indépendants (p. 21).

Champ d'action n° 2 : **opportunités des parents sur le marché du travail**

Améliorer l'accès à l'accueil extrafamilial et parascolaire pour les familles à faibles revenus, afin que les parents puissent suivre une formation ou exercer une activité professionnelle.

OUTILS ET MESURES	AXES PRINCIPAUX
Favoriser la conciliation pour toutes les familles Améliorer l'accès à l'accueil extrafamilial et parascolaire des enfants Créer des conditions-cadres permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle	• L'accès des familles à faible revenu à un accueil extrafamilial et parascolaire adapté à leurs besoins est la clé de leur participation à la vie active. • La qualification est la condition préalable à un salaire couvrant le minimum vital et à une intégration durable sur le marché du travail. • Les parents disposant de moyens financiers modestes ont besoin d'un soutien pour leurs projets de formation, sous la forme de subsides de formation couvrant le minimum vital et de formats appropriés compatibles avec leurs obligations familiales.
Qualification des parents Subsides de formation pour les adultes Couverture des besoins vitaux pour les parents en formation Réglementation et offres de formation pour les parents Politique de lutte contre la pauvreté axée sur la formation Orientation et accompagnement	

EXEMPLES CONCRETS : les bourses de marché du travail (p. 33), les projets pilotes d'apprentissage à temps partiel (p. 34), offres de décharge pour les parents exerçant une activité lucrative ou en formation (p. 34), le principe « bourses d'études plutôt qu'aide sociale », la stratégie de formation pour les personnes peu qualifiées (p. 35), le coaching pour familles, les offres pour les jeunes mères qui n'ont pas achevé de formation (p. 36).

Champ d'action nº 3 : **opportunités de formation des enfants et encouragement précoce**

Renforcer l'égalité des chances dès la petite enfance et lutter systématiquement contre les inégalités éducatives liées à l'origine sociale.

OUTILS ET MESURES	AXES PRINCIPAUX
Petite enfance Offres de qualité en matière d'éducation et d'accueil de la petite enfance Formation et conseil aux parents accessibles à tous Programmes de visites à domicile pour les familles Encouragement précoce du langage Lieux de rencontre pour les familles Transition vers l'école obligatoire	• Les investissements dans l'encouragement précoce sont le moyen le plus efficace de favoriser le développement positif et les opportunités de formation des enfants défavorisés. • Renforcer le rôle clé de l'école dans la prévention de la pauvreté en mettant à disposition des ressources suffisantes pour des mesures d'encouragement, en remettant en question les processus de sélection et en sensibilisant les acteurs scolaires à cette thématique. • Les jeunes qui rencontrent des difficultés lors des transitions entre l'école, la formation et le marché du travail ont besoin d'un accompagnement et d'un soutien adaptés aux jeunes et axé sur les relations, ainsi que d'une garantie de revenu pendant leur formation. Un échec de l'intégration professionnelle entraîne à long terme des coûts élevés pour les systèmes de sécurité sociale.
Scolarité obligatoire Mesures universelles et inclusives dans les écoles Soutien et activités extrascolaires Formation et information des parents accessibles à tous	
Formation et entrée dans la vie professionnelle Orientation professionnelle, universitaire et de carrière Solutions intermédiaires, par ex. offres transitoires Case management « Formation professionnelle » Subsides de formation (bourses d'études)	

EXEMPLES CONCRETS : programmes de visites à domicile (*Parents as Teachers, schritt:weise,* p. 39), classes familiales (p. 42), aperçu de l'offre en matière de transitions entre l'école, la formation et le travail rémunéré (p. 44).

Champ d'action n° 4 : **santé**

Briser le cercle vicieux entre la pauvreté et la santé et orienter suffisamment tôt les familles touchées ou menacées par la pauvreté vers des services de soutien et d'accompagnement.

OUTILS ET MESURES	AXES PRINCIPAUX
Promotion de la santé et prévention Créer des conditions-cadres favorables à la santé S'adresser de manière ciblée aux familles confrontées à des difficultés Utiliser les acteurs de la santé dans le domaine de la petite enfance pour la détection précoce	• Les familles touchées ou menacées par la pauvreté ont parfois peu de ressources et de possibilités pour s'occuper de questions de santé. Il faut s'adresser à elles de manière ciblée. • Grâce à l'approche de mise en réseau centrée sur la famille, il est possible de repérer précocement les familles qui éprouvent des difficultés psychosociales et de leur offrir un soutien adapté aux besoins en faisant appel à un réseau interprofessionnel de soins. • Les acteurs de la santé dans le domaine de la petite enfance (sages-femmes, services de conseil aux parents, médecins de famille, pédiatres, etc.) constituent des points de contact universels et facilement accessibles pour les familles – idéaux pour détecter précocement les difficultés et orienter les familles vers des offres complémentaires.
Soutien aux familles en situation difficile Mise en réseau centrée sur la famille *Parents as Teachers* (PAT)	

EXEMPLES CONCRETS : Commune en santé (p. 47), promotion de la santé de proximité (Vitalina des deux Bâle, p. 48), aide pratique pour la mise en réseau centrée sur la famille (p. 50).

Champ d'action n° 5 : **participation à la vie sociale**

Lutter contre l'isolement social des familles touchées ou menacées par la pauvreté grâce à un développement de quartier axé sur l'espace social et à une conception des offres tenant compte des réalités de la pauvreté.

OUTILS ET MESURES	AXES PRINCIPAUX
Aménager des espaces sociaux Espaces de rencontre pour les familles Animation de quartier autour de l'espace social Développement participatif de quartier	• Les structures et les offres socioculturelles, telles que les centres familiaux et les lieux de rencontre de quartier, associés à des mesures visant à atteindre de manière ciblée les familles touchées ou menacées par la pauvreté dans leur environnement de vie, favorisent l'intégration sociale et constituent une mise en réseau à la portée des familles. • Les offres dans les domaines du sport, des loisirs et de la culture peuvent souvent être aménagées, avec peu d'effort, de manière à tenir compte des réalités de la pauvreté et à être plus accessibles aux enfants et aux jeunes touchés ou menacés par la pauvreté. • Permettre aux enfants et aux jeunes bénéficiant de l'aide sociale de participer à des activités de loisirs grâce à des prestations circonstancielles.
Participation des enfants et des adolescents Aménagement d'offres de loisirs et de sport tenant compte des réalités de la pauvreté Animation enfance et jeunesse en milieu ouvert Prestations circonstancielles de l'aide sociale pour favoriser la participation	

EXEMPLES CONCRETS : liste de contrôle pour l'aménagement d'offres de loisirs et de sport tenant compte des réalités de la pauvreté (p. 54), CarteCulture (p. 53).

Champ d'action n° 6 : **logement**

Les frais de logement constituent un risque majeur de pauvreté, en particulier pour les familles. Les mesures visant à garantir un logement approprié aux familles touchées ou menacées par la pauvreté permettent aux cantons, aux villes et aux communes d'éviter des dépenses publiques dans d'autres domaines.

OUTILS ET MESURES	AXES PRINCIPAUX
Conseil et accompagnement en matière de logement **Aides individuelles au logement et allocations de logement** **Autres mesures** • Garanties financières • Logements d'urgence et de transition adaptés aux familles • Location ou subventionnement de logements aux familles défavorisées • Stratégies générales de politique du logement / aide au logement	• L'accès à un logement abordable est essentiel et détermine souvent si des familles se retrouvent en situation de pauvreté. • Outre l'accès au logement, l'encouragement des compétences en matière de logement est également important pour la stabilité résidentielle des familles. • Les directives en matière de loyers dans l'aide sociale doivent être actualisées et réalistes, faute de quoi les familles devront couvrir la différence avec leur forfait d'entretien. Il convient de tenir compte de l'ancrage social des familles et de prévoir des dispositions adaptées pour les parents qui élèvent leurs enfants séparément. • Pour soutenir efficacement les ménages aux ressources financières limitées sur un marché du logement tendu, il est nécessaire de combiner différentes aides individuelles au logement et de les intégrer dans une stratégie générale du logement.

EXEMPLES CONCRETS : coachs résidentiels bénévoles de la ville de Lucerne (p. 56), aide au logement à Winterthour (p. 56), intervention précoce en cas d'arriérés de loyers (Domos Genève, p. 58).

Champ d'action n° 7 : **coordination et gouvernance**

Une prévention et une lutte globales et efficaces contre la pauvreté des familles nécessitent une approche stratégiquement fondée, transversale et coordonnée, tenant compte des besoins des familles concernées.

OUTILS	AXES PRINCIPAUX
Fournir des bases de connaissances sur la pauvreté des familles	• La prévention et la lutte contre la pauvreté des familles, qui revêtent un caractère transversal, nécessitent un mandat politique, des rôles clairement définis ainsi que des ressources suffisantes pour la coordination et la mise en réseau des acteurs impliqués. • Lorsque les cantons assument leur rôle de leader politique et apportent leur soutien en termes de coordination et, au besoin, de financement, il sera possible de garantir que même les communes aux ressources modestes puissent déployer des mesures contre la pauvreté des familles. • La meilleure des mesures reste sans effet si le groupe cible n'en fait pas usage. L'élimination des obstacles, la création d'accès faciles, une mise en relation active ainsi que le recours à des personnes clés sont donc essentiels pour toutes les mesures. • L'implication des familles ayant l'expérience de la pauvreté permet de mieux cerner leurs besoins réels et les obstacles auxquels elles se heurtent, et de prendre des mesures plus adaptées à leurs besoins.
Développer des bases stratégiques transversales de lutte contre la pauvreté des familles	
Favoriser la collaboration et mettre en place des réseaux	
Assurer l'accès aux offres et éliminer les obstacles	
Promouvoir la participation des familles ayant l'expérience de la pauvreté	

EXEMPLES CONCRETS : projet de mise en réseau centrée sur la famille dans le canton de BL (p. 63), guichets uniques pour les situations de vie difficiles (p. 65), modèles d'implication des personnes ayant l'expérience de la pauvreté (p. 66).

Introduction

La pauvreté des familles implique de graves restrictions pour les parents et les enfants concernés ainsi que d'importants coûts subséquents pour la société. La présente publication vise à promouvoir la prévention et la lutte contre la pauvreté des familles en Suisse en synthétisant les connaissances existantes et en proposant des pistes d'action concrètes. Elle fournit des informations et des suggestions permettant de concevoir et de développer des mesures aux niveaux cantonal et communal, et de mieux coordonner les offres existantes.

Les groupes cibles sont en premier lieu les cantons, les villes et les communes. La publication s'adresse également aux organisations de la société civile, aux organismes responsables des offres d'aide ainsi qu'aux acteurs qui représentent les intérêts des familles touchées par la pauvreté.

Structure

- **Partie A :** Un récapitulatif de l'ampleur, des causes et des conséquences de la pauvreté des familles en Suisse met en évidence la nécessité de mener des actions pour prévenir et lutter contre ce phénomène.
- **Partie B :** Sept champs d'action dans lesquels les cantons, les villes et les communes peuvent agir, avec :
 - des outils et des mesures d'une importance et d'une efficacité particulières pour la prévention et la lutte contre la pauvreté des familles ;
 - des exemples concrets qui donnent un aperçu de la manière dont ces outils peuvent être mis en œuvre ;
 - des indications sur les guides pratiques et la littérature complémentaire.

Méthodologie

Le présent guide combine les connaissances scientifiques, les perspectives des professionnels et le savoir des personnes concernées. Il s'appuie sur de nombreuses études et évaluations portant sur les différents champs d'action et outils dans le domaine de la pauvreté des familles et a été élaboré avec la participation de représentants de la Confédération, des cantons, des villes, des communes et d'organisations spécialisées (groupe de projet, participants aux ateliers) ainsi que de personnes ayant l'expérience de la pauvreté et de groupes d'intérêts (groupe d'accompagnement).

Le point de vue des personnes ayant l'expérience de la pauvreté est mis en évidence à plusieurs reprises, leurs difficultés et leur besoin de soutien sont également présentés, de même que leur expérience avec les dispositifs et les offres d'aide existants. En outre, les apports du Groupe d'accompagnement Expérience de la pauvreté ont été intégrés à l'ensemble du guide, de la présentation du problème dans la partie A à la description des champs d'action et à la hiérarchisation des outils.

Partie A : Pauvreté des familles en Suisse – ampleur, causes et conséquences

Malgré les assurances sociales et les aides sous condition de ressources auxquelles ont droit les personnes en situation de précarité, la pauvreté n'en est pas moins une réalité pour des centaines de milliers de personnes en Suisse. De nombreuses familles sont notamment concernées. Les causes sont multiples : des facteurs structurels tels que la difficulté de concilier vie familiale et professionnelle en raison du manque d'offres abordables d'accueil extrafamilial pour enfants, mais aussi les obstacles que rencontrent les parents avec un faible niveau de formation pour se qualifier sur le plan professionnel. La pauvreté peut également être liée à des événements critiques de la vie : une maladie, la perte d'un emploi, la naissance d'un enfant ou un divorce peuvent faire vaciller l'équilibre financier d'un ménage et acculer les parents malgré l'exercice d'une activité professionnelle.

La pauvreté des familles est souvent invisible et taboue, mais elle a un impact considérable : elle restreint non seulement le niveau de vie actuel des familles concernées, mais limite aussi fortement les opportunités de développement et de formation des enfants. Lorsque l'argent manque pour payer une alimentation saine, une sortie scolaire, des chaussures adaptées ou une fête d'anniversaire, lorsque les enfants voient leurs parents se battre sans cesse pour joindre les deux bouts, l'exclusion et la précarité matérielle deviennent dès le plus jeune âge une expérience marquante. Les difficultés rencontrées par la famille d'origine ont, à long terme, des répercussions sur les possibilités d'action et de réalisation des enfants. La pauvreté risque ainsi d'être transmise à la génération suivante.

La pauvreté des familles impose un lourd fardeau, ainsi que de nombreux défis et privations, aux parents et aux enfants concernés. De plus, elle engendre des coûts subséquents considérables pour la société. Combattre et prévenir la pauvreté des familles signifie donc non seulement épargner de la souffrance individuelle aux familles et aux enfants concernés, mais représente en même temps un investissement dans la prospérité et l'avenir de l'ensemble de la société.

Dans ce contexte, la présente publication appréhende la pauvreté des familles comme un phénomène multidimensionnel. La précarité financière est au cœur de cette problématique, mais la pauvreté va bien au-delà du simple manque d'argent. Les contraintes matérielles s'accompagnent généralement de désavantages dans d'autres domaines de la vie, tels que la formation, l'activité lucrative, la santé, le logement, les relations sociales et la participation à la société. La conception de la pauvreté retenue ici s'appuie ainsi sur le monitoring national de la pauvreté, qui définit la pauvreté comme une limitation des possibilités d'action et de réalisation (OFAS 2025a).

A.1 Fréquence et facteurs de risque

En 2023, environ 211 000 personnes en Suisse vivaient dans un ménage familial dont le revenu se situait en dessous du seuil de pauvreté. Ce chiffre correspond à 5,1 % des personnes vivant dans un ménage familial (taux de pauvreté, OFS – SILC 2023)[1]. La moitié des individus concernés étaient mineurs.

Le seuil de pauvreté statistique se fonde sur le minimum vital social calculé par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). D'après les normes de la CSIAS, le montant couvrant les besoins vitaux (hors loyer et primes d'assurance-maladie) pour un couple avec deux enfants s'élève à 2271 francs par mois (état au 1er janvier 2026). Avec cette somme, la famille doit couvrir toutes les dépenses pour l'alimentation, les vêtements, l'énergie, l'hygiène, la mobilité, la communication, les loisirs et la formation. Fixer un minimum vital social adéquat est une tâche complexe, et certains indices portent à croire que les montants définis pour les familles sont trop bas (Höglinger et al. 2024, 48–51).

1 Bien que l'enquête SILC soit déjà disponible pour des années plus récentes, la présente publication se réfère – pour des raisons de cohérence – toujours aux résultats de l'année 2023, car ce n'est que pour cette dernière que des analyses approfondies sont disponibles, notamment sur les familles et les ménages dont les membres exercent une activité lucrative.

Les familles avec enfants sont particulièrement nombreuses à vivre juste au-dessus du seuil de pauvreté. Il est donc essentiel d'appliquer également des mesures préventives contre la pauvreté des familles.

Les personnes qui vivent juste au-dessus du seuil de pauvreté courent un risque plus élevé de tomber dans la pauvreté. Les familles avec enfants sont particulièrement concernées. En relevant de 500 francs[2] le seuil de pauvreté, la part des couples avec enfants touchés par la pauvreté grimperait de 4,4 % à 11,6 %, et celle des ménages monoparentaux de 10,6 % à 24,2 % (OFAS 2025a, p. 78–80). Dans les deux cas, le nombre de personnes touchées par la pauvreté en termes de revenu ferait ainsi plus que doubler. Peu importe que leurs moyens financiers limités se situent au-dessous du seuil de pauvreté généralement admis ou juste au-dessus, ces familles sont le principal groupe cible des mesures de prévention et de lutte contre la pauvreté des familles.

Différences en fonction de la configuration familiale

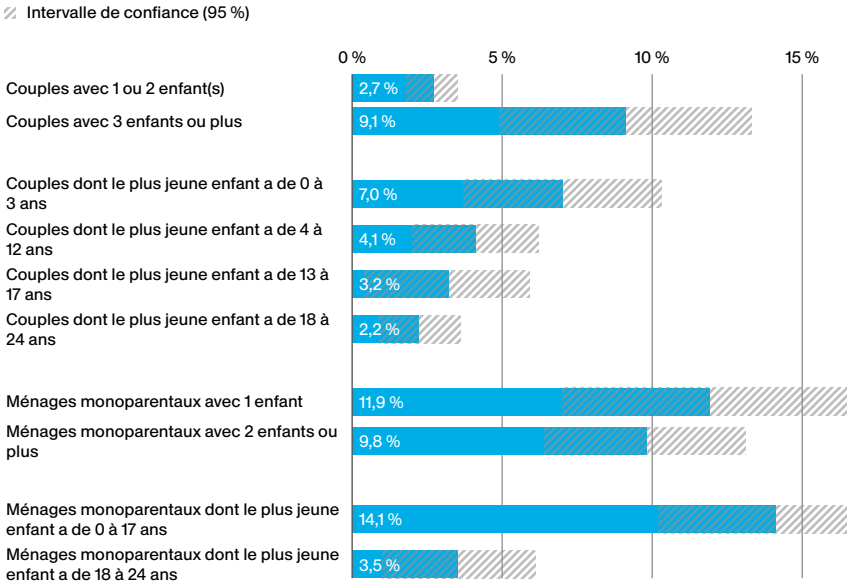
Fonder une famille entraîne des coûts : entretien (alimentation, vêtements, santé, etc.), loisirs et formation, accueil extrafamilial pour enfants. S'y ajoutent les coûts indirects, qui sont dus à la baisse des revenus professionnels lorsque les parents réduisent leur temps de travail ou interrompent complètement leur activité lucrative pendant un certain temps afin de s'occuper de leurs enfants. Les coûts indirects sont particulièrement élevés lorsque les enfants nécessitent une prise en charge particulièrement soutenue en raison d'une maladie prolongée ou d'un handicap (Fischer et al. 2021 ; Guggisberg et al. 2026).

Le risque de pauvreté est plus élevé chez les personnes élevant seules leurs enfants, ainsi que dans les familles avec trois enfants ou plus. De plus, il est d'autant plus élevé que les enfants sont jeunes.

La situation financière d'un ménage se dégrade donc souvent à la naissance d'un enfant. Toutefois, le fait de tomber dans la pauvreté découle rarement de la fondation d'une famille (OFAS 2025a, p. 62). Pour une famille avec des enfants, le risque de pauvreté dépend fortement de la configuration familiale concrète (Figure 2). En principe, ce risque est accru lorsque les enfants sont particulièrement jeunes et qu'ils nécessitent donc davantage de prise en charge. Les familles nombreuses avec trois enfants ou plus sont également plus exposées à la pauvreté. Le risque de tomber dans la pauvreté est particulièrement élevé après une séparation, en particulier pour le parent qui assume (ou continue d'assumer) la plus grande part de la prise en charge des enfants et ne peut donc exercer une activité lucrative que de manière limitée. Il s'agit majoritairement des mères (Bischof et al. 2023 ; COFF 2020). Le parent tenu de verser la contribution d'entretien présente certes également un risque accru de pauvreté (Bischof et al. 2023, p. 21), mais il ne doit verser cette contribution que tant qu'il conserve un revenu suffisant pour assurer le minimum vital. Cette situation augmente le risque des familles monoparentales de tomber dans la pauvreté ou de devoir recourir à l'aide sociale (OFAS 2025a, p. 63).

2 Le relèvement des besoins vitaux de 500 francs se réfère à des ménages d'une seule personne ; s'agissant des ménages à plusieurs personnes, le montant est relevé en fonction de la taille du ménage.

Figure 2 : prévalence de la pauvreté en termes de revenu en fonction de la situation familiale (personnes vivant dans des ménages d'actifs)



Ménages d'actifs : ménages dans lesquels la majorité des adultes a moins de 65 ans.
Source : OFS – SILC 2023, tiré d'OFAS 2025a, p. 63 [fig. 23]

Il convient de noter que, bien que les personnes élevant seules leurs enfants présentent un risque accru de pauvreté, les ménages monoparentaux sont plutôt rares à l'échelle de la population. En chiffres absolus, la pauvreté des familles concerne en majorité – plus précisément aux trois quarts – des couples avec enfants (OFS – SILC 2023 / OFAS 2025a, p. 64). La plupart des parents séparés s'installent plus tard avec un nouveau partenaire. Ces familles recomposées présentent un risque de pauvreté nettement plus faible que les ménages monoparentaux (Bischof et al. 2023, p. 21).

Chiffres concernant les enfants à l'aide sociale

Les chiffres concernant le recours à l'aide sociale des ménages avec enfants reflètent les mêmes schémas que pour les ménages touchés par la pauvreté en général : le taux de soutien des ménages monoparentaux est nettement plus élevé (18,6 %) que pour les autres configurations familiales (OFS – SHS 2023)[3].

Près d'un tiers de toutes les personnes au bénéfice de l'aide sociale sont des enfants et des adolescents. Le taux d'aide sociale chez les moins de 18 ans s'élevait à 4,7 % en 2024, ce qui représente le montant de loin le plus élevé de toutes les classes d'âge (ensemble de la population : 2,9 %). En chiffres absolus, il s'agit d'environ 75 000 enfants. Parmi eux, 60,8 % vivent dans des familles monoparentales, 33,2 % avec leurs deux parents, et le reste principalement dans des foyers. S'y ajoutent environ 44 000 enfants touchant l'aide sociale dans le domaine de l'asile et des réfugiés (OFS – SHS 2024). Il n'existe par contre pas de chiffres systématiques concernant le nombre de familles bénéficiant d'une aide d'urgence. En moyenne, les enfants et les adolescents mineurs représentent environ 19 % des personnes ayant l'obligation de quitter le pays et touchant l'aide d'urgence. En 2020, il s'agissait de 685 enfants et adolescents (Lannen et al. 2024, p. 18).

Lorsqu'une famille tombe dans la pauvreté, c'est souvent suite à un concours de circonstances liées à la famille (comme la naissance d'un enfant ou une séparation) et de facteurs de risque généraux. Ce sont en particulier les personnes peu qualifiées (sans diplôme postobligatoire) ainsi que les ressortissants étrangers issus de pays non-membres de l'UE/AELE qui sont le plus menacés par la pauvreté. Pour ces derniers, la pauvreté est souvent liée au manque de formation formelle ou reconnue en Suisse, à de faibles connaissances des langues nationales ou à de la discrimination sur le marché du travail (OFAS 2025a, p. 61–68).

3 Le taux de soutien par type de ménage n'est disponible que pour 2023.

Familles de travailleurs pauvres (*working poor*)

Une personne exerçant une activité lucrative présente un risque nettement plus faible de tomber dans la pauvreté qu'une personne qui n'en exerce pas. Ce constat vaut a fortiori pour les ménages dans lesquels plus d'une personne travaille. Malgré cela, de nombreux ménages d'actifs sont touchés par la pauvreté (travailleurs pauvres ou working poor). Ils représentent en effet la majorité (60 % environ) des ménages en situation de pauvreté[4]. Au total, 78 000 enfants, adolescents et jeunes adultes de moins de 24 ans vivent dans ce type de ménages, qui, malgré l'exercice d'une activité lucrative, gagnent trop peu d'argent pour couvrir le minimum vital.

La situation des travailleurs pauvres s'explique notamment par des activités dans des secteurs à bas salaires, des rapports de travail atypiques (par ex. poste à durée déterminée, travail sur appel) ou de faibles taux d'occupation (OFAS 2025c). La notion de sous-emploi désigne la situation dans laquelle une personne travaillant à temps partiel souhaiterait augmenter son taux d'occupation et est disponible pour le faire, mais ne trouve pas de poste correspondant. Les femmes sont plus nombreuses dans cette situation que les hommes, qu'elles aient des enfants ou non. Ce phénomène est dû en partie au manque de possibilités d'augmenter le taux d'occupation dans des professions réputées typiquement féminines, mais également à des difficultés lors de la reprise d'une activité professionnelle après une période d'absence pour des raisons familiales. Pour les personnes élevant seules leurs enfants, des obstacles structurels jouent également un rôle, notamment la disponibilité et le caractère abordable d'un accueil extrafamilial flexible (OFAS 2025c, p. 82–91).

Les facteurs de risque décrits dans le présent document montrent que la pauvreté des familles n'est pas seulement le reflet de situations individuelles, mais qu'elle est étroitement liée à des conditions structurelles : la disponibilité de structures d'accueil des enfants à des prix abordables, l'accès à une formation initiale et continue ou encore la situation sur le marché du travail.

4 Uniquement les ménages d'actifs, c'est-à-dire les ménages dans lesquels la majorité des adultes a moins de 65 ans.

A.2 Conséquences de la pauvreté des familles

La pauvreté des familles – tout comme la pauvreté en général – est associée à un risque accru de désavantage et de privation dans tous les domaines de la vie, notamment en matière de formation, de santé, de logement et de participation sociale[5]. Les conséquences négatives de la pauvreté touchent tous les membres de la famille, y compris les parents. Le plus préoccupant, toutefois, est que la pauvreté nuit au développement des enfants et des adolescents concernés et limite leurs perspectives de vie (Höglinger et al. 2024).

Pour de nombreuses personnes concernées, la pauvreté est synonyme d'impuissance et d'absence de perspectives : les parents se voient privés du droit de décider eux-mêmes de leur vie et de celle de leurs enfants (OFAS 2025a, p. 112–113). Outre les privations matérielles, les enfants sont également confrontés au sentiment d'impuissance de leurs parents, ce qui peut avoir un impact négatif sur leur confiance en eux et entraîner des sentiments de honte et de culpabilité (Caritas Suisse 2019). La charge psychique des parents induite par les soucis financiers peut également nuire à la qualité de la relation entre les parents et l'enfant, ce qui affaiblit la résilience de ce dernier (Masarik et Conger 2017).

> « Je me souviens à peine d'une période de mon enfance qui soit exempte de soucis. Tout était source de stress. Le seul moment où mes parents ont vraiment pu s'occuper de moi, c'est lorsque j'étais à l'hôpital pour être opérée. À ce moment-là, ils se sont perçus comme des parents, et non comme des personnes soumises au stress. Le reste du temps, ils n'étaient pas en mesure de poser des questions telles que ‹Comment ça va à l'école ?›. »
>
> Vian Tobal, 22 ans, Bâle-Campagne. Portrait dans le monitoring de la pauvreté en Suisse 2025 (OFAS 2025d, p. 11)

Risques et désavantages dans des domaines cruciaux de la vie

Dans le domaine de la **formation,** les conséquences négatives d'une enfance vécue dans la pauvreté sont particulièrement graves et durables. Comme l'étayent de nombreuses études, les opportunités de formation en Suisse sont fortement liées à la situation financière des parents (par ex. Wolter et al. 2026 ; OFS 2021 ; OFS 2025). Les enfants issus de familles touchées par la pauvreté présentent souvent déjà des retards de développement du langage et de la cognition lors de l'entrée à l'école. Ces désavantages subis au départ persistent : les enfants et les adolescents en situation de pauvreté ont plus souvent de moins bons résultats scolaires et obtiennent plus rarement des recommandations pour intégrer des établissements d'enseignement supérieur que les enfants issus de foyers plus aisés. La transition entre l'école et la formation professionnelle ou une formation postobligatoire (transition I) est particulièrement décisive : les jeunes en situation de pauvreté courent un risque accru de ne pas réussir à trouver une solution de raccordement, de résilier leur contrat d'apprentissage ou de ne pas obtenir de diplôme professionnel, ce qui accroît leur risque de se retrouver plus tard en situation de pauvreté laborieuse et de dépendre de l'aide sociale (OFAS 2025b, p. 39–55).

L'école et la formation professionnelle du point de vue des familles ayant l'expérience de la pauvreté

Le fait de grandir dans des conditions de précarité financière peut avoir de multiples répercussions sur les opportunités de formation des enfants. Les parents concernés rapportent que leurs enfants ont parfois perçu l'école comme un lieu hostile, où leurs capacités et leur motivation étaient bridées par le harcèlement et l'exclusion, voire où certains enseignants sous-estimaient leurs compétences. Pour de nombreux adolescents qui, à la maison, vivent constamment dans la précarité financière, il peut paraître tentant de gagner davantage – à court terme – dans un emploi peu qualifié que dans le cadre d'un apprentissage. Dans ce contexte, les jeunes perçoivent parfois les inconvénients futurs d'un manque de diplôme professionnel comme un moindre mal.

Groupe d'accompagnement Expérience de la pauvreté

5 Pour une vue d'ensemble générale des conséquences négatives de la pauvreté, voir OFAS 2025a, p. 96-110.

Les liens entre pauvreté et **santé** sont complexes et à double sens. De nombreuses études démontrent qu'un statut socio-économique plus faible s'accompagne d'un risque accru de souffrir de troubles psychiques et physiques (OFAS 2025a). Ce phénomène est souvent expliqué par le fait que les familles vivant dans des conditions de précarité financières cumulent plus souvent les difficultés (par ex. conditions de travail pénibles, chômage, discrimination, logement exigu) tout en disposant de peu de ressources sociales et individuelles qui permettraient de les soulager (Jäggi et al. 2025). Les expériences de la pauvreté peuvent en outre affaiblir l'estime de soi et la confiance en ses propres capacités – deux facteurs de protection essentiels pour la santé mentale. Ainsi, les difficultés rencontrées et le manque de ressources pour y faire face s'alimentent mutuellement (ibid.).

Les enfants et les adolescents issus de ménages défavorisés sur le plan socio-économique souffrent plus souvent de retards de développement, de problèmes de santé physique (par ex. obésité) ainsi que de charges psychiques et psychosomatiques que les enfants de familles plus aisées. Ils sont moins à même de se constituer des ressources favorables à la santé et sont plus souvent confrontés, au sein de leur foyer parental, à des comportements défavorables (par ex. faute d'argent ou de temps pour préparer des repas équilibrés ou pratiquer une activité sportive) ou à des stratégies de coping néfastes pour la santé telles que le tabagisme ou l'alcool (Amstad et al. 2022). Les obstacles financiers peuvent en outre conduire à renoncer à certains soins médicaux, tels que les soins dentaires ou les examens de dépistage. L'impact de la pauvreté sur les enfants et les adolescents dépend également de la manière dont les parents gèrent la situation, ainsi que du cadre social de la famille, du climat familial et de la relation entre les parents et l'enfant (Bachmann et al. 2020).

> « La peur de ne pas y arriver me hante en permanence. Même si je sais que j'y arriverai si je respecte mon budget. C'est peut-être parce que la nourriture est la seule chose pour laquelle je fais attention à la qualité. Je veille à ce que ma fille ait toujours une alimentation équilibrée et fraîche. Quand je fais des économies, c'est sur moi que je les fais. Manger plus souvent des pâtes ne me dérange pas. »
>
> Katharina di Martino, 36 ans, Zurich. Portrait dans le monitoring de la pauvreté en Suisse 2025 (OFAS 2025c, p. 10)

Enfin, le **logement** joue également un rôle déterminant dans le développement de l'enfant. Les familles défavorisées vivent plus souvent dans des logements exigus, bruyants ou de moindre qualité. Le manque d'espaces pour s'isoler et de calme perturbe non seulement l'apprentissage et la réalisation des devoirs, mais augmente également le risque de conflits au sein de la famille (Höglinger et al. 2024).

Les difficultés financières limitent fortement **l'intégration et la participation sociales**. Les contacts sociaux avec des jeunes du même âge et leur intégration dans des réseaux de pairs – qui jouent un rôle tellement crucial dans le développement de l'enfant et dans la construction de son identité – s'en trouvent ainsi rendus plus difficiles pour les enfants et les adolescents touchés par la pauvreté. Il est souvent impossible de participer à des activités de loisirs non gratuites, telles que les cours de musique, les clubs sportifs ou les colonies de vacances, ce qui entrave le développement des compétences sociales et la création de liens d'amitié. Il est également difficile d'inviter des amis à la maison. La pauvreté suscite souvent la honte, ce qui conduit les enfants et les adolescents concernés à se couper de leur environnement social (Höglinger et al. 2024).

Transmission de la pauvreté d'une génération à l'autre

La mesure dans laquelle les enfants ayant grandi dans la pauvreté sont également touchés par la pauvreté à l'âge adulte est une question qui fait l'objet d'une grande attention. S'il est incontestable que les désavantages subis par la famille d'origine ont des répercussions sur les possibilités d'action et de réalisation des enfants, y compris plus tard dans leur vie, les études disponibles sur la transmission intergénérationnelle de la pauvreté en Suisse restent encore rares et des recherches supplémentaires s'imposent (OFAS 2025a, p. 92–95).

Une étude récente fournit des indications à ce sujet : elle montre que, dans notre pays, l'environnement dans lequel grandissent les enfants au sein du noyau familial influence fortement leur risque de se retrouver dépendants de l'aide sociale à l'âge adulte. Ainsi, les enfants qui ont grandi dans un foyer parental ayant recours à l'aide sociale présentent un risque environ 17 fois plus élevé (24 points de pourcentage de plus) de percevoir eux-mêmes l'aide sociale plus tard dans leur vie. Ce chiffre est plutôt élevé par rapport à d'autres pays européens, mais inférieur à celui des États-Unis (ces résultats doivent toutefois être interprétés avec prudence,

compte tenu des grandes différences dans l'organisation des systèmes de protection sociale). En Suisse, l'influence des membres de la famille autres que les parents – par exemple celle des grands-parents sur leurs petits-enfants – est en revanche très faible (Erhardt et al. 2025). Dans l'ensemble, ces résultats suggèrent que la pauvreté n'est pas un destin inéluctable pour les familles. Des mesures permettant aux enfants de sortir de la pauvreté peuvent efficacement empêcher que cette dernière ne se transmette aux générations futures.

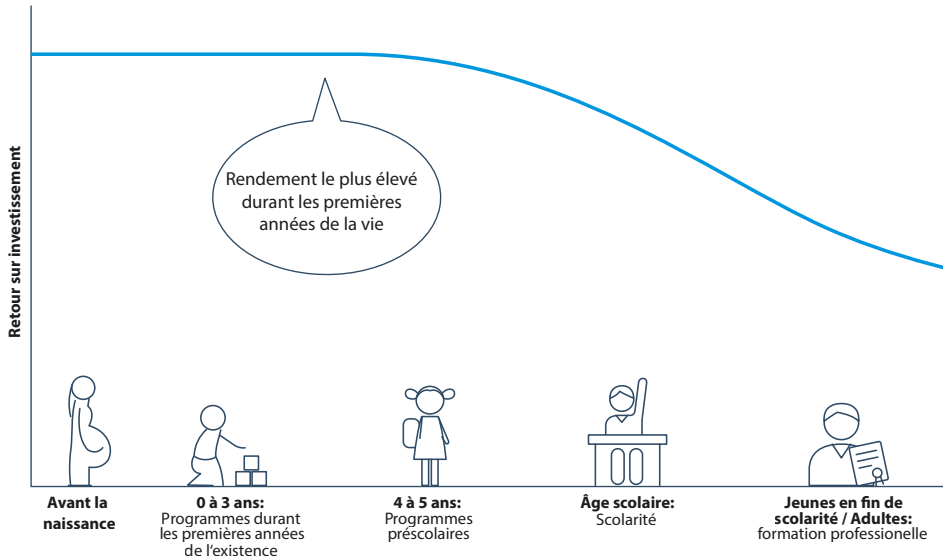
Mesures de lutte contre la pauvreté des familles : des investissements à haut rendement

La pauvreté des familles n'est pas seulement source de grandes souffrances individuelles pour les personnes concernées ; elle entraîne également des coûts élevés pour la société (McLaughlin et Rank 2018 ; Hirsch 2023). L'OCDE estime que, dans notre pays, le coût pour l'économie des désavantages socio-économiques subis pendant l'enfance s'élève à 2,53 % du produit intérieur brut (PIB), et ce, en raison de la perte d'emploi (chômage), de revenus professionnels moins élevés et d'une santé plus fragile à l'âge adulte. Ce pourcentage représente plusieurs dizaines de milliards par an (OCDE 2022). En Europe, les coûts encourus par l'État, résultant des recettes fiscales et cotisations sociales moins élevées en raison de la pauvreté, ainsi que des dépenses supplémentaires liées aux prestations sociales à verser (hors retraites), sont estimés en moyenne à 0,7 % du PIB[6].

> Investir dans les mesures de lutte contre la pauvreté des familles est un levier intelligent et efficace de la politique économique qui s'avère avantageux sur le plan financier. En effet, mieux vaut intervenir tôt auprès des enfants défavorisés et de leurs familles, car le retour sur investissement n'en sera que plus élevé.

Les mesures visant à lutter contre la pauvreté des familles et à la prévenir contribuent à réduire les coûts que la pauvreté fait peser sur la société. La recherche montre que ces investissements s'avèrent extrêmement rentables d'un point de vue sociétal. Particulièrement important pendant la petite enfance, l'encouragement précoce peut avoir un impact considérable, car c'est à l'âge préscolaire que les bases essentielles sont acquises et que les jalons sont posés pour le développement futur (voir Figure 3). C'est là que le retour sur investissement est le plus élevé. Mais il est tout aussi important d'apporter un soutien adapté aux enfants et aux adolescents au cours des phases ultérieures de leur développement – âge scolaire, formation postobligatoire, entrée dans la vie active – afin de garantir la pérennité des interventions antérieures (Heckman 2008 ; 2012 ; Garcia et al. 2019).

Figure 3 : incidences financières des mesures d'encouragement durant différentes phases de développement, mesurées en fonction du montant de l'investissement (« return on investment »).



Source : adapté de Heckman (2012) ; voir également Stern, Schwab, Cammarano et al. 2018, p. 7.

6 L'étude ne comporte aucune estimation à ce sujet pour la Suisse.

Pour la Suisse, les avantages économiques des programmes d'encouragement de la petite enfance ont fait l'objet d'une évaluation mettant une emphase particulière sur les enfants défavorisés (BAK Economics 2020). Un renforcement de l'offre d'accueil de la petite enfance, y compris des programmes spécifiques destinés aux enfants issus de milieux à faibles revenus ou défavorisés sur le plan de la formation, ainsi qu'aux enfants issus de l'immigration (coûts d'investissement estimés à près d'un milliard de francs suisses par an), permettrait, notamment grâce à des rendements de formation plus élevés, d'atteindre à long terme une augmentation du PIB de 0,71 %, ce qui correspond à une croissance annuelle de près de 5 milliards de francs suisses. Le soutien apporté aux enfants défavorisés contribue dans une mesure particulièrement significative à cet important bénéfice global (Balthasar et Ritz 2020).

Partie B :
Champs d'action et outils de lutte contre la pauvreté des familles

Le phénomène de la pauvreté des familles, tout comme la pauvreté en général, est pluridimensionnel. La situation financière des familles est déterminante pour leur niveau de vie et leur accès aux prestations de l'État social. Toutefois, la pauvreté touche également d'autres domaines de la vie, comme le travail, la formation, la santé, la participation sociale ou le logement. Ces domaines sont étroitement liés entre eux et interagissent dans les parcours individuels (OFAS 2025a, p. 14). La prévention et la lutte contre la pauvreté des familles ne peuvent donc pas se limiter aux seules mesures visant à garantir la couverture des besoins vitaux. Il s'agit plutôt de définir une politique globale qui améliore aussi durablement que possible les conditions de vie des familles menacées ou touchées par la pauvreté, de même que celles de leurs enfants.

Figure 4 : champs d'action pour la prévention et la lutte contre la pauvreté des familles

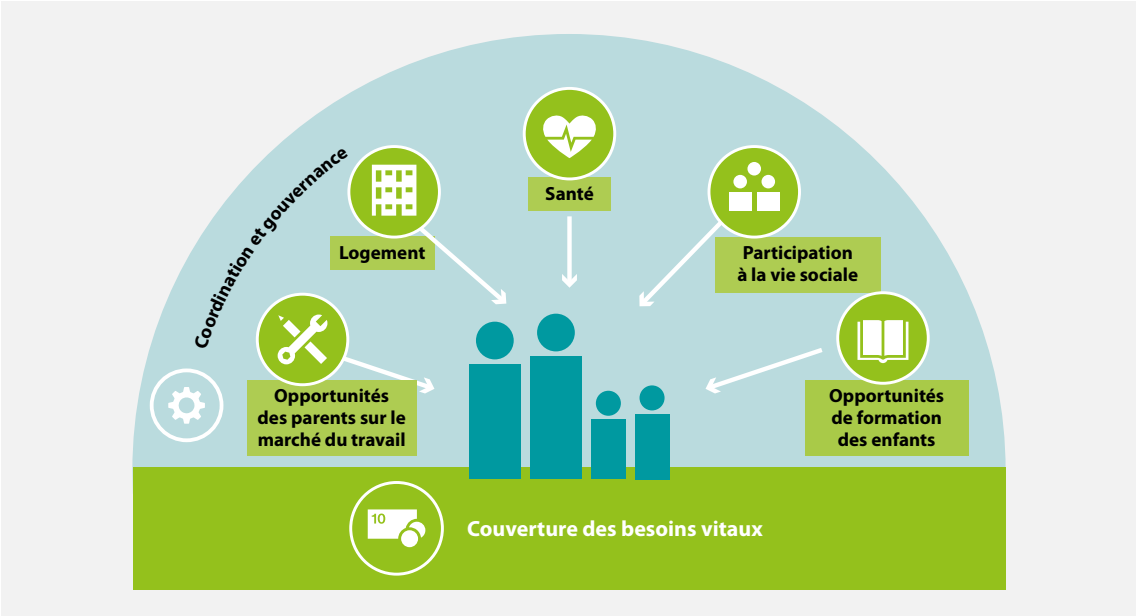


Illustration originale

Pour prévenir et combattre la pauvreté des familles, il faut recourir à la fois à des **instruments spécifiques aux familles** et à des **mesures générales** de lutte contre la pauvreté et de prévention de cette dernière. Par ailleurs, de nombreuses mesures et interventions sont également susceptibles de déployer leurs effets préventifs sur la pauvreté dans les différents champs d'action et domaines politiques (santé, intégration et insertion, formation, logement et développement des quartiers), sans pour autant être explicitement axées sur cet objectif. En ce qui concerne les outils généraux (non spécifiques aux familles), il s'agit avant tout de montrer comment il faudrait concevoir les offres et les services pour que les familles puissent en bénéficier et pour que ces outils soient efficaces.

B.1 Champ d'action **Couverture des besoins vitaux**

Le champ d'action « Couverture des besoins vitaux » ne recense pas l'ensemble des prestations financières, mais se concentre spécifiquement sur celles qui garantissent l'entretien des familles et allègent leurs charges financières. Ces prestations font partie du filet élargi de la sécurité sociale de la Suisse, considéré comme le « pilier central de la lutte contre la pauvreté » (OFAS 2025e). Outre l'aide sociale, qui garantit la couverture du minimum vital en tant que filet de sécurité ultime, diverses prestations sociales sous condition de ressources situées plus en amont, de même que les assurances sociales, jouent un rôle essentiel. Tous les outils présentés dans le champ d'action « Couverture des besoins vitaux » contribuent, chacun à leur manière, à fournir aux familles touchées ou menacées par la pauvreté les moyens financiers leur permettant de mener une vie digne.

Tableau 1 : vue d'ensemble des outils dans le champ d'action « Couverture des besoins vitaux »

OUTILS
Aide sociale
Réduction individuelle des primes d'assurance-maladie
Prestations complémentaires pour familles (PC Familles)
Autres prestations cantonales et communales sous condition de ressources : • Avances sur pensions alimentaires • Aides à la famille • Aides individuelles au logement • Subsidies de formation (bourses d'études et prêts)
Allocations familiales
Prestations complémentaires à l'AVS ou à l'AI

Les prestations sociales sous condition de ressources sont versées à des ménages de condition économique modeste. Ce sont principalement les cantons et les communes qui en sont responsables. Bien que certaines de ces prestations ne permettent pas à elles seules de couvrir intégralement les besoins vitaux[7], mais contribuent à financer les dépenses dans des domaines spécifiques ou dans certaines situations de vie et n'apportent souvent qu'un soulagement partiel, elles contribuent néanmoins de manière significative à la stabilisation financière et à la sécurité de l'existence des ménages touchés par la pauvreté. Il en va de même pour les prestations des assurances sociales telles que les allocations familiales, l'assurance-chômage ou l'assurance-invalidité. Si les assurances sociales ne luttent pas expressément contre la pauvreté, elles contribuent de manière significative à la réduire, car leur objectif est de couvrir certains risques existentiels comme la maladie, l'invalidité ou le chômage. Sans prestations sociales, 16,1 % de la population suisse serait touchée par la pauvreté en termes de revenu (taux de pauvreté avant transferts sociaux). Après la perception de prestations des assurances sociales, cette proportion tombe à 9,8 %, puis à 6,3 % (taux de pauvreté après transferts sociaux) après perception de prestations sous condition de ressources (OFAS 2025d, p. 46)[8].

Prestations sociales en Suisse

Présentation de l'ensemble des prestations sociales et de leur rôle dans la lutte contre la pauvreté, dans le cahier thématique Couverture des besoins vitaux en Suisse du monitoring national de la pauvreté (OFAS 2025d).

Il est à noter que certaines prestations sociales – telles que l'aide sociale, l'assurance-chômage et l'assurance-invalidité – ne se limitent pas à apporter un soutien financier. Elles ont également pour mission d'accompagner et de conseiller les assurés et de favoriser leur intégration sociale et leur insertion professionnelle, contribuant ainsi à prévenir la pauvreté.

7 Le minimum vital social est notamment assuré par l'aide sociale, les prestations complémentaires (PC) à l'AVS ou à l'AI ainsi que par des PC pour familles et des subsides de formation dans certains cantons.

8 Personnes vivant dans des ménages ne percevant pas de rente de vieillesse en 2023. Les analyses portant uniquement sur les ménages familiaux ne sont pas disponibles.

Non-recours aux prestations sociales

On estime que 20 à 40 % des personnes qui rempliraient normalement les conditions pour bénéficier de prestations sociales sous condition de ressources ne perçoivent aucune aide. Ce non-recours aux prestations sociales (OFAS 2025d, p. 89) constitue un obstacle majeur à la lutte contre la pauvreté. Le fait de renoncer à des prestations peut entraîner une persistance ou aggraver une situation de pauvreté et contrecarrer l'objectif d'atténuer les conséquences néfastes de la pauvreté pour les enfants et leurs familles.

Les raisons de ce non-recours aux prestations sont notamment le manque d'information, la honte ou la peur de la stigmatisation, les obstacles bureaucratiques et la crainte de subir des conséquences liées au droit des étrangers (Lovey 2025, Janssens et Van Mechelen 2022, Friedrichsen & Schmacker (2019). Les mesures visant à lutter contre le non-recours aux prestations sociales doivent donc également être considérées comme un élément de la lutte contre la pauvreté et ses conséquences. Même des mesures simples peuvent s'avérer efficaces, comme lorsqu'un service social contacte par téléphone les personnes qui ont retiré un formulaire de demande d'aide sociale mais ne l'ont pas déposé par la suite. Ce sont précisément ces personnes qui ont souvent le plus besoin d'accompagnement.

Le guide de la Plateforme nationale contre la pauvreté intitulé Mesures contre le non-recours aux prestations sociales sous condition de ressources (Elsener et Gertel 2026) approfondit cette thématique et présente des pistes d'action visant à réduire le non-recours aux prestations sociales.

B.1.1 Aide sociale

L'aide sociale constitue le filet de sécurité sociale de dernier recours et intervient lorsque les ressources propres de l'assuré et les prestations versées en amont ne suffisent pas à garantir la couverture du minimum vital. Les enfants ont nettement plus de chances d'être soutenus par l'aide sociale que les adultes et ils représentent environ un tiers de ses bénéficiaires. Depuis 2026, les normes CSIAS mentionnent explicitement, parmi les objectifs de l'aide sociale, la nécessité d'accorder une attention particulière à la promotion du développement des enfants et des jeunes (Normes CSIAS A.2).

Rôle des normes CSIAS

Qu'est-ce que l'aide sociale garantit, et que ne couvre-t-elle pas ? À quoi ai-je droit ? Les personnes qui s'inscrivent à l'aide sociale se retrouvent souvent dans le flou. Nombre d'entre elles constatent qu'elles doivent s'informer elles-mêmes sur leurs droits et possibilités, rechercher seules certaines informations et étudier des documents. Même pour les professionnels, il n'est pas toujours facile de déterminer ce qui s'applique dans tel ou tel cas particulier, car les normes CSIAS ne sont que des recommandations qui ne deviennent contraignantes qu'une fois transposées dans les lois cantonales et les règlements communaux.
Les personnes touchées par la pauvreté ont parfois l'impression que le principal objectif de certains services sociaux est de maintenir les dépenses de l'aide sociale au niveau le plus bas possible plutôt que d'assurer le meilleur soutien aux personnes concernées et à leurs familles. Il leur importerait donc de pouvoir disposer d'un accès généralisé à des services de conseil juridique et de médiation gratuits et indépendants. Ceux-ci sont aujourd'hui peu répandus (il existe par exemple un service, l'Unabhängige Fachstelle für Sozialhilferecht UFS, actif dans neuf cantons de Suisse alémanique). La CSIAS estime elle aussi que la mise en place ou le soutien financier de tels services, ainsi que l'accès gratuit à un conseil juridique pour les bénéficiaires de l'aide sociale, serait tout à fait judicieux, notamment comme instrument d'assurance qualité (Normes CSIAS A.4.1, commentaires, let. g).

Groupe d'accompagnement Expérience de la pauvreté

Évaluation trop modeste du minimum vital pour les ménages familiaux

En ce qui concerne la couverture des besoins vitaux des familles bénéficiant de l'aide sociale, on peut considérer que les montants du forfait pour l'entretien sont globalement trop bas. La raison en est que l'échelle d'équivalence CSIAS, utilisée pour déterminer les besoins des ménages composés de plusieurs personnes, est fortement dégressive et ne tient pas non plus compte de l'âge des enfants, contrairement, par exemple, aux PC à l'AVS ou à l'AI (Höglinger et al. 2024, p. 48–51). Dans ce contexte, en mai 2026, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) a décidé d'adapter les normes CSIAS et a recommandé aux cantons de les mettre en œuvre au plus tard le 1er janvier 2028. Les normes adaptées prévoient désormais un supplément mensuel de 50 francs par enfant en plus du forfait pour l'entretien.

Familles issues de l'asile bénéficiant de l'aide sociale ou de l'aide d'urgence

Dans le domaine de l'asile, le besoin d'assistance financière est élevé durant la période suivant l'arrivée en Suisse. Par rapport au forfait pour l'entretien de l'aide sociale régulière – qui s'aligne sur le minimum vital social –, les montants de l'aide sociale dans le domaine de l'asile, tels que prévus par la loi suisse sur l'asile, sont généralement inférieurs. L'écart exact varie cependant d'un canton à l'autre. Pour une famille avec deux enfants, par exemple, le forfait pour l'entretien couvert par l'aide sociale dans le domaine de l'asile est inférieur de 14 à 52 % inférieurs à celui de l'aide sociale régulière (CSIAS 2023). On peut supposer que les éventuelles prestations en nature supplémentaires ne parviennent pas à atténuer cet écart de manière significative.

Parmi les personnes soutenues par l'aide sociale dans le domaine de l'asile, les requérants d'asile ne constituent qu'une minorité. La majorité d'entre elles bénéficient du statut de protection S (réfugiés ukrainiens) ou ont été admises à titre provisoire. L'admission provisoire est souvent accordée pour des raisons de droit international ou humanitaire à des personnes déplacées en raison de la guerre ou à la suite de violences (guerres civiles). Alors que le statut de requérant d'asile est temporaire (durée de la procédure d'asile), l'expérience montre que les personnes admises à titre provisoire restent généralement longtemps en Suisse. Malgré leur statut juridique différent, elles se retrouvent alors de facto dans une situation comparable à celle des réfugiés reconnus[9]. On estime qu'environ trois enfants sur dix qui bénéficient de l'aide sociale, ainsi que leurs familles, ne sont pas soutenus par l'aide sociale régulière, mais par l'aide sociale dans le domaine de l'asile, dont les montants sont inférieurs au minimum vital social selon les normes CSIAS. La plupart d'entre eux le restent à long terme (Höglinger et al. 2024, p. 59–63).

Dans ce contexte, la ville de Zurich verse, par exemple, depuis 2022, en plus des prestations de l'aide sociale dans le domaine d'asile fixées par le canton, un forfait pour la participation sociale destiné à couvrir les dépenses liées à la mobilité, à la communication, à la formation, aux loisirs et au sport. De plus, pour les enfants, les dépenses liées au matériel scolaire sont prises en charge jusqu'à un certain montant lors de l'entrée à l'école et à chaque changement de niveau à l'autre (école enfantine, école primaire, degré secondaire I, degré secondaire II).

Le droit à l'aide sociale des familles avec enfant(s) faisant l'objet d'une décision d'asile négative ou d'une décision de non-entrée en matière entrée en force s'éteint. Ces personnes ne perçoivent qu'une aide d'urgence en cas de besoin. Une récente étude (Lannen et al. 2024) et un avis de droit qui l'accompagne (Amarelle et Zimmermann 2024) soulignent l'urgente nécessité d'agir dans ce domaine. Elles montrent que les enfants et les adolescents souffrent de la situation pénible liée à l'aide d'urgence, ce qui compromet gravement leur bien-être et leur développement. Les conditions de vie des enfants bénéficiant de l'aide d'urgence ne sont compatibles ni avec la Constitution fédérale suisse ni avec la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant. Non seulement cette situation nuit aux enfants, mais la société a également sa part de responsabilité dans les problèmes psychologiques, l'absence de perspectives professionnelles et les entraves à l'intégration qui en découlent.

L'étude formule une série de recommandations. Elle propose notamment de limiter la durée des prestations minimales de l'aide d'urgence destinées aux enfants, en prévoyant par exemple une transition vers l'aide sociale dans le domaine de l'asile après deux ans. Elle préconise également de mettre à disposition des hébergements adaptés aux familles, offrant aux enfants des espaces de repos et d'apprentissage, et d'améliorer l'accès à l'école et à la formation professionnelle (Amarelle et Zimmermann 2024, p. 25–27).

9 Les réfugiés ont droit, en cas de besoin, à l'aide sociale ordinaire et sont donc, à cet égard, traités de la même manière que le reste de la population.

L'aide sociale ne doit pas se limiter à la couverture des besoins vitaux

Outre la couverture des besoins vitaux, l'aide sociale a pour mission de permettre la participation à la vie économique, sociale, culturelle et politique, et de garantir ainsi les conditions d'une existence digne (Normes CSIAS, A.2, al. 2). Elle finance donc, par exemple, la participation à des mesures d'intégration sociale et d'intégration professionnelle. Elle finance également des offres d'accueil extrafamilial pour des enfants, et ce, tant pour favoriser le développement de l'enfant que pour permettre aux parents d'exercer une activité lucrative.

Les prestations circonstancielles (PCi) versées dans le cadre de l'aide sociale pour répondre aux besoins spécifiques des enfants jouent un rôle central pour promouvoir leur développement et leur participation sociale. Concrètement, il s'agit notamment de permettre aux enfants de participer à des camps de vacances et de ski, d'avoir accès à un soutien extrascolaire ou de pratiquer une activité de loisirs telle que le sport en club ou l'apprentissage d'un instrument de musique.

> La protection de l'intérêt supérieur de l'enfant et la promotion de son développement constituent des obligations découlant des droits de l'enfant, auxquelles l'aide sociale doit se conformer par un recours ciblé aux prestations circonstancielles ainsi que par une aide personnelle adéquate.

En ce qui concerne la mise en œuvre des PCi d'encouragement, les normes CSIAS sont formulées de manière relativement ouverte et succincte, laissant une grande marge d'appréciation. Leur formulation admet une certaine souplesse au cas par cas, mais elle est aussi à l'origine de pratiques très divergentes, d'une commune à l'autre, en matière d'octroi de PCi spécifiques aux enfants : « Alors que les services sociaux plus professionnalisés reconnaissent l'importance centrale des PCi d'encouragement pour le bien de l'enfant et octroient des prestations en conséquence, il existe aussi des services sociaux où cette conscience fait défaut et où les PCi d'encouragement spécifiques aux enfants ne sont que rarement accordées. Selon les spécialistes interrogés, la grande hétérogénéité dans l'octroi des PCi destinées aux enfants dépasse souvent le cadre de la marge d'appréciation et apparaît arbitraire » (Höglinger et al. 2024, p. XIV). Le soutien à apporter au bon développement de l'enfant et les mesures prises en vue de préserver son intérêt supérieur dans le cadre de l'aide sociale ne relèvent pas du libre pouvoir d'appréciation de l'autorité compétente ; ce sont là des obligations liées aux droits de l'enfant qui découlent aussi bien de la Constitution fédérale que de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant (Höglinger et al. 2024, p. 26–31). Pour la mise en œuvre, il est utile que les services sociaux disposent de règles internes bien définies et que les travailleurs sociaux soient dotés des compétences décisionnelles nécessaires sur le plan financier.



Les enfants dans l'aide sociale : prestations et recommandations

Présentation exhaustive de la situation matérielle des familles avec enfants qui bénéficient de l'aide sociale et des prestations versées, accompagnée de nombreuses recommandations : Höglinger et al. (2024) : *Die materielle Situation von Kindern und Jugendlichen in der Sozialhilfe* (avec un résumé en français).

La révision des normes de la CSIAS, approuvée en mai 2026 par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), vise principalement à améliorer la situation des enfants et adolescents bénéficiaires de l'aide sociale. À cette fin, elle apporte une série de modifications et de précisions destinées à favoriser une application uniforme, au niveau cantonal et communal, du versement des prestations destinées à répondre aux besoins spécifiques des enfants. L'intérêt supérieur de l'enfant et la promotion de son développement constituent un droit garanti par la Constitution et un objectif majeur de l'aide sociale ; ils se voient désormais accorder beaucoup plus d'importance dans les décisions de prise en charge des coûts liés aux mesures d'encouragement et aux activités de loisirs. Outre les 50 francs (déjà mentionnés plus haut) versés pour chaque enfant en supplément du montant de base, les frais liés aux activités de loisirs des enfants doivent désormais être pris en charge à hauteur d'au moins 600 francs par an, sans examen approfondi du bien-fondé de la demande (CSIAS 2026).

Les cantons, ainsi que les communes et les services sociaux, disposent également d'une certaine marge de manœuvre. En effet, ils peuvent eux aussi préciser dans leurs manuels d'aide sociale et leurs directives internes – dans la mesure où ils ne l'ont pas déjà fait – les dispositions relatives aux prestations circonstancielles spécifiques aux enfants.



Exemple concret : forfait genevois pour les prestations circonstancielles destinées aux enfants

Avec la nouvelle loi sur l'aide sociale et l'ordonnance correspondante de 2025, le canton de Genève a remplacé diverses prestations spécifiques aux enfants, qui étaient jusqu'alors accordées au cas par cas dans le cadre des prestations circonstancielles, par une somme forfaitaire mensuelle supplémentaire de 60 francs pour le premier enfant et de 40 francs pour chaque enfant suivant. Les familles concernées pourront utiliser librement ce forfait pour couvrir les besoins spécifiques de leurs enfants dans les domaines des loisirs (sport, musique), des camps de vacances et scolaires ainsi que du soutien scolaire. Cette mesure vise à renforcer l'autonomie des familles, à éviter une utilisation parfois excessive des prestations circonstancielles, et à soutenir également les familles qui, par pudeur, avaient jusqu'à présent renoncé à ces prestations, tout en réduisant la charge administrative liée à leur versement (Höglinger et al. 2024, p. 69). De plus, le salaire des apprentis, qu'il s'agisse d'enfants ou de jeunes adultes bénéficiant de l'aide sociale, n'est pas intégralement pris en compte dans le calcul des revenus : un abattement progressif est appliqué afin de rendre le démarrage d'un apprentissage plus attractif sur le plan financier.

Attention accrue portée à l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre de l'aide personnelle

L'aide sociale ne se limite pas à l'octroi de prestations financières. Elle fournit également une aide personnelle, c'est-à-dire des conseils et un accompagnement individuel visant en priorité à permettre aux bénéficiaires de retrouver durablement leur autonomie financière. Toutes les familles se trouvant dans une situation de vie difficile qu'elles ne peuvent surmonter seules ont droit à une aide personnelle, qu'elles remplissent ou non les conditions requises pour bénéficier de l'aide sociale économique. Dans le cadre de l'accompagnement des familles, l'aide personnelle se doit aussi mettre davantage l'accent sur les besoins des enfants en les abordant davantage et de manière plus proactive lors des entretiens menés par les travailleurs sociaux (cf. également Garcia Delahaye et al. 2024). Selon les professionnels interrogés, les besoins des enfants sont souvent négligés et trop peu abordées par les travailleurs sociaux, notamment en raison de contraintes de temps et de la charge de dossiers élevée, même si la disposition à les financer existe en principe (Höglinger et al. 2024, p. 18). Les expériences rapportées par certaines mères et certains pères touchés par la pauvreté corroborent également ces observations. Pour éviter cela, certains services sociaux recourent de manière ciblée à des instruments spécifiques et adaptent leurs processus en conséquence. À titre d'exemple, le système de gestion des dossiers comporte parfois des champs de texte consacrés explicitement aux enfants à remplir lors des entretiens périodiques de suivi.

Pour que l'accompagnement soit efficace, il est essentiel que les services sociaux disposent d'un personnel suffisamment qualifié et que la charge de travail soit raisonnable. Des études montrent que de telles mesures contribuent également à réduire les coûts de l'aide sociale (Eser et al. 2017 ; Höglinger et al. 2021). La CSIAS met à la disposition de ses membres l'outil de calcul « Caseload-Converter », qui aide les services sociaux à établir leurs besoins en personnel pour une charge de travail adéquate.

Besoins de conseil et de soutien des bénéficiaires de l'aide sociale

Les personnes qui s'inscrivent à l'aide sociale se retrouvent souvent dans le flou. Elles ne savent pas exactement ce qu'elles peuvent attendre de cette aide ou se sentent dépassées par la procédure de demande. Elles indiquent qu'elles auraient souhaité obtenir davantage d'informations et de conseils dans une telle situation, notamment sur les offres et les possibilités de soutien des familles en dehors du cadre strict de l'aide sociale. Elles estiment que les informations fournies par les services sociaux sont fortement axées sur les obligations et les interdictions et très peu sur leurs droits ou les ressources complémentaires. De nombreuses personnes concernées apprennent l'existence d'offres précieuses, telles que les épiceries Caritas, la CarteCulture ou le dispositif des prestations circonstancielles que par des connaissances ou par hasard. Elles envisagent des solutions telles que la mise en place de services de conseil par des pairs ayant eux-mêmes connu la pauvreté et dû recourir à l'aide sociale, ou via des points de contact faciles d'accès, comme Fribourg pour tous (parfois appelés guichets uniques, voir les exemples concrets présentés à la page 65). En outre, les personnes concernées estiment qu'il est important de renforcer les compétences financières des personnes vivant au minimum vital et plaident pour que les bénéficiaires de l'aide sociale aient systématiquement accès à des conseils en matière de budget et d'endettement.

Groupe d'accompagnement Expérience de la pauvreté

B.1.2 Réductions individuelles des primes

La réduction individuelle des primes (RIP) permet aux personnes de condition économique modeste de payer leurs primes d'assurance-maladie obligatoire et d'avoir ainsi accès à des soins médicaux. Les cantons sont libres d'organiser cette prestation sous condition de ressources, dans le respect des prescriptions du droit fédéral. Il en résulte une grande diversité en ce qui concerne le cercle des bénéficiaires, le montant de la RIP, les procédures d'évaluation du droit aux réductions et les modalités de versement. C'est aussi ce que relève le dernier monitoring sur l'efficacité de la réduction des primes (Ecoplan 2022). La RIP est financée conjointement par la Confédération et les cantons.

Pour les ménages familiaux en général, la disposition fédérale prévoyant que les primes des mineurs doivent être réduites d'au moins 80 % et celles des jeunes adultes en formation d'au moins 50 % dans les familles à revenu faible ou moyen est particulièrement importante. Les ménages familiaux de condition économique modeste bénéficient en outre d'une réduction supplémentaire de leurs primes dans le cadre de la réduction générale des primes d'assurance-maladie.

Étant donné que les primes de l'assurance-maladie obligatoire représentent une charge considérable et croissante dans le budget des ménages, en particulier pour les familles, la réduction des primes joue un rôle important dans la lutte contre la pauvreté des familles. Une analyse statistique portant sur le canton de Lucerne montre que, pour les couples mariés avec enfants touchées par la pauvreté qui, grâce à des prestations sociales sous condition de ressources, dépassent le seuil de pauvreté, la RIP a été déterminante dans 30 % des cas, ce qui représente de loin la proportion la plus élevée parmi tous les types de ménages (LUSTAT 2025). Parmi les prestations sociales sous condition de ressources, seule l'aide sociale (déterminante dans 56 % des cas pour ce type de ménage) joue un rôle encore plus important à cet égard. De telles analyses ne sont pas disponibles à l'échelle nationale.

À partir de 2026, les cantons sont tenus de contribuer au financement de la réduction des primes à hauteur d'une part minimale des coûts bruts de l'assurance obligatoire des soins (AOS), dont le pourcentage dépend de la charge des primes dans chaque canton. En outre, chaque canton doit fixer à moyen terme la part maximale que les primes peuvent représenter par rapport au revenu disponible (objectif social). Compte tenu de ces nouvelles réglementations, certains cantons ont augmenté leurs contributions, tandis que d'autres réexaminent leurs procédures de vérification des droits. Une mesure efficace pour réduire le phénomène répandu du non-recours aux prestations consisterait à établir les droits de manière automatisée sur la base des données fiscales, comme le font déjà certains cantons (Scherer 2025).

B.1.3 Prestations complémentaires pour familles (PC Familles)

Des PC Familles sont versées dans les cantons de Genève, Soleure, Tessin et Vaud. Le canton de Fribourg leur a emboîté le pas en 2026. À Bâle-Ville, un projet de loi en ce sens est en cours d'élaboration, tandis que dans d'autres cantons, leur introduction fait l'objet de débats politiques. Ces dernières décennies, plusieurs initiatives visant à instaurer des PC Familles à l'échelle nationale ont échoué, tout comme une loi-cadre fédérale.

Si les différents modèles mis en place par les cantons présentent parfois des différences considérables, ils présentent tout de même certaines caractéristiques générales. En principe, les PC Familles constituent l'une des prestations sociales sous condition de ressources en amont de l'aide sociale et qui s'adressent spécifiquement aux familles touchées par la pauvreté. À l'instar des PC, de l'AVS et de l'AI, elles complètent les revenus trop faibles des familles jusqu'au minimum vital. Elles s'adressent principalement aux familles de working poor, c'est-à-dire celles dont au moins un des parents exerce une activité rémunérée, mais dont le revenu professionnel ne suffit pas à couvrir leurs besoins vitaux. Afin de préserver les incitations à l'exercice d'une activité professionnelle, les PC Familles sont conditionnées à un certain taux d'occupation ou prennent en compte un revenu hypothétique et prévoient des franchises sur le revenu. Le niveau des PC Familles est supérieur à celui de l'aide sociale et s'aligne sur les PC à l'AVS/AI. Dans certains cas, les frais de garde, la fréquentation de groupes de jeu (pour l'encouragement du langage et l'intégration sociale), ainsi que les dépenses liées à la santé sont également prises en charge. Les PC Familles permettent ainsi également d'alléger la charge de l'aide sociale, en tant que prestation en aval, dont certaines de ces familles dépendraient autrement.

La CDAS a déjà publié des recommandations détaillées sur la conception des PC Familles cantonales en 2010. S'appuyant notamment sur ces recommandations, la CSIAS a développé son propre modèle et conseillé différents cantons en la matière (CSIAS 2011a, cf. également CSIAS 2025). Le modèle de la CSIAS privilégie notamment les éléments suivants afin de réduire efficacement la pauvreté des familles et de soulager l'aide sociale, tout en laissant une marge d'adaptation aux spécificités cantonales :

- L'exercice d'une activité professionnelle comme critère d'éligibilité, cette activité devant être évaluée sur la base d'un revenu (minimal) hypothétique[10]. Par rapport à un revenu minimal ou un taux d'occupation minimal fixes, ce modèle présente l'avantage d'éviter les effets de seuil, les conditions d'éligibilité difficiles à déterminer[11] et le désavantage du travail de care.
- Versement aux familles au moins jusqu'à ce que le plus jeune enfant ait atteint l'âge de 16 ans. Les frais liés aux enfants continuent ainsi d'être pris en charge même après leur entrée à l'école. En revanche, à l'issue de la scolarité obligatoire, la compétence – ou la priorité – revient au système des bourses.
- Le montant des besoins vitaux s'aligne sur celui des PC à l'AVS/AI ; pour le calcul adapté aux ménages composés de plusieurs personnes, l'échelle d'équivalence proposée est celle de la CSIAS.
- Mise en place d'une incitation continue à l'exercice d'une activité professionnelle au moyen d'une franchise sur le revenu et d'une prise en compte partielle du revenu professionnel (par ex. 66 % ou 80 % du salaire net). Cette mesure permet de préserver l'incitation à travailler à mesure que les revenus de l'activité lucrative augmentent et d'éviter les effets de seuil.

Les évaluations réalisées montrent que les PC Familles constituent une piste judicieuse pour lutter contre la pauvreté des familles, en particulier lorsqu'elles sont bien intégrées au système global et complétées par des mesures d'accompagnement adaptées. Ces prestations allègent la charge qui pèse sur l'aide sociale et améliorent la situation financière des familles touchées par la pauvreté, même si l'ampleur exacte de ces effets dépend de la conception précise des PC Familles. Enfin, l'amélioration de l'intégration professionnelle des familles s'avère difficile et ne connaît pas partout le même succès. Dans ce contexte, des mesures d'accompagnement telles que le conseil et le coaching constituent une approche efficace (OFAS 2025d, p. 127 s., Pointet et al. 2022, Heusser et al. 2022, p. 18–23).

Les effets des PC Familles se manifestent également par le fait que le taux d'aide sociale chez les enfants a diminué par rapport à celui des adultes dans presque tous les cantons où elles sont en vigueur, et que ce rapport est inférieur à la moyenne nationale (CSIAS 2025, p. 7 s.). Dans le canton de Soleure, les critères d'éligibilité des PC Familles sont relativement restrictifs, ce qui limite leur effet (seules les familles ayant des enfants de moins de 6 ans y ont droit, par ex., et les indemnités journalières versées par l'assurance-chômage ne sont pas prises en compte comme revenu de remplacement, ce qui fait que les familles perdent leur droit aux PC Familles en cas de chômage).

10 Au lieu d'imposer un taux d'occupation ou un revenu professionnel minimal fixe, le calcul de la prestation se fonde simplement sur un montant de revenu minimal donné, même si le revenu effectif de la famille est en réalité inférieur.
11 En effet, le taux d'occupation des personnes exerçant un emploi atypique ou une activité indépendante peut être difficile à déterminer.

Exemple concret : les PC Familles dans le canton de Vaud

Dans le canton de Vaud, les PC Familles ont été introduites dès 2011 et ont depuis lors fait l'objet de plusieurs évaluations et améliorations. Leur financement est assuré par le canton et les communes, ainsi que, à parts égales, par les cotisations des employeurs et des salariés. Outre les besoins vitaux et les frais de logement, les PC Familles prennent également en charge les frais de maladie et, dans une mesure relativement importante, les frais de garde d'enfants. Actuellement, environ 6000 familles perçoivent ces prestations. Le droit aux prestations s'applique jusqu'à ce que les enfants atteignent l'âge de 16 ans, ce qui évite aux familles bénéficiaires ayant des enfants en âge scolaire de devoir demander l'aide sociale. Toutefois, dès que le plus jeune enfant atteint l'âge de 6 ans, ce ne sont plus les besoins de l'ensemble de la famille qui sont pris en charge, mais uniquement ceux des enfants (Heusser et al. 2022, p. 18).

Contrairement à certains autres cantons, le canton de Vaud n'impose ni taux d'occupation minimal ni revenu minimal pour bénéficier des PC Familles, ce qui permet d'aider les familles sans revenus ou ne disposant que de revenus modestes. Parallèlement, ce modèle crée des incitations à exercer une activité lucrative grâce à la prise en compte d'un revenu minimal hypothétique et de franchises sur le revenu de l'activité (prise en compte partielle). En complément du soutien financier, les bénéficiaires des PC Familles peuvent bénéficier d'un coaching destiné à les aider à améliorer leur situation professionnelle (« coaching pour familles », voir l'encadré à la p. 36).

Une évaluation des PC Familles portant sur la période 2015–2019 montre que cet outil est particulièrement efficace lorsqu'il est associé à d'autres mesures (comme la mise à disposition d'offres d'accueil extrafamilial et parascolaire, y compris pour les parents occupant des emplois atypiques). Outre le soutien financier, les services d'accompagnement, de coaching et de conseil jouent également un rôle important (Pointet et al. 2022).

B.1.4 Autres prestations cantonales et communales sous condition de ressources

Outre les prestations cantonales sous conditions de ressources présentées jusqu'à présent (aide sociale, RIP, PC Familles), il existe d'autres prestations sous condition de ressources qui s'adressent spécifiquement aux familles ou qui revêtent une importance particulière pour elles (cf. également OFAS 2025d, p. 26–34).

- **Avance sur pensions alimentaires (AVPA).** Dans tous les cantons, une avance est accordée pour les pensions alimentaires destinées aux enfants lorsque l'un des parents ne s'acquitte pas de son obligation d'entretien ou ne respecte pas les délais impartis et que les ressources financières du parent ayant la garde ne dépassent pas un montant défini. Ces avances constituent une source de revenus importante, en particulier pour les familles monoparentales.
 La CDAS a élaboré des recommandations détaillées concernant les AVPA (CDAS 2013) ; elle préconise notamment, afin d'éviter les effets de seuil, la mise en place d'une avance partielle combinée à une franchise sur le revenu.
- **Aides à la famille.** Ces aides sont versées dans certains cantons, soit de manière limitée après la naissance, soit à plus long terme pour les familles à faibles revenues. On peut citer les contributions cantonales de maternité versées dans les cantons de Zoug et des Grisons, ainsi que l'allocation de ménage destinée aux familles à faibles revenus, financée par le Fonds cantonal pour la famille en Valais.
- **Subsides de formation.** Les cantons aident les personnes aux revenus modestes en leur accordant des subsides de formation. Ces derniers sont accordés sous forme de bourses ou de prêts remboursables. Ils jouent un rôle important dans l'encouragement des perspectives professionnelles des parents, mais aussi des opportunités de formation des enfants au degré secondaire II, tant dans la formation professionnelle que dans la formation générale.
- **Aides individuelles au logement** Certains cantons proposent des aides individuelles au logement. Celles-ci permettent d'aider les ménages à payer leur loyer, le plus souvent des familles avec enfants se trouvant dans une situation économique modeste (voir chap. B.6.2).

Outre les cantons, certaines villes et grandes communes versent d'autres prestations sociales sous condition de ressources (notamment des aides individuelles au logement, des subsides de formation et des réductions de primes), mais il n'existe pas de vue d'ensemble systématique de ces prestations. Les subventions visant à soutenir l'accueil extrafamilial pour enfants, versées par les cantons et les communes, sont abordées au chap. B.2.1.

B.1.5 Allocations familiales

Les allocations familiales visent à compenser une partie des frais d'entretien des enfants supportés par les parents. Les enfants mineurs jusqu'à l'âge de 16 ans ont droit à une allocation pour enfant ; les enfants suivant une formation postobligatoire peuvent bénéficier d'une allocation de formation jusqu'à l'âge de 25 ans au plus tard, la Confédération fixant dans chaque cas les montants minimaux. Certains cantons versent également des allocations de naissance et d'adoption. Le montant des allocations familiales varie d'un canton à l'autre. Il varie entre 215 et 327 francs par mois pour les allocations pour enfant et entre 268 et 477 francs pour les allocations de formation (état au 1er janvier 2026). Les allocations familiales sont principalement financées par les cotisations des employeurs et des travailleurs indépendants ; celles destinées aux personnes sans activité lucrative sont prises en charge par les cantons. La mise en œuvre est assurée par les caisses de compensation pour allocations familiales.

Bien qu'elles soient initialement liées à l'exercice d'une activité lucrative, les allocations familiales sont désormais également versées aux personnes sans activité lucrative disposant d'un revenu modeste, aux travailleurs indépendants ainsi qu'aux mères au chômage percevant une allocation de maternité. Le principe selon lequel chaque enfant donne droit à une allocation est donc largement respecté.

Les allocations familiales contribuent à la prévention de la pauvreté en aidant à couvrir les dépenses liées aux enfants. Pour lutter contre la pauvreté, il faut que ces prestations soient également versées aux personnes sans activité lucrative disposant d'un revenu modeste. Toutefois, le montant des allocations familiales est trop faible pour prévenir efficacement la pauvreté des familles.

B.1.6 Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI

Les PC sont versées aux bénéficiaires d'une rente AVS ou AI lorsque lesdites rentes et les éventuels autres revenus ne suffisent pas à couvrir leurs besoins vitaux en Suisse. Il s'agit de prestations sociales sous condition de ressources, mais elles sont étroitement liées aux deux assurances sociales que sont l'AVS et l'AI et sont, à l'instar de ces dernières, réglementées au niveau fédéral. Parmi les bénéficiaires d'une rente AVS, 12,1 % perçoivent des PC ; ce chiffre s'élève à 49,2 % chez les bénéficiaires d'une rente AI (OFAS 2024, statistiques des PC). Pour les familles touchées par la pauvreté, ce sont surtout les PC à l'AI qui revêtent une importance particulière.

Le calcul des PC tient compte des besoins de l'ensemble du ménage et, dans le cas des familles, de ceux des enfants également. Les PC sont nettement plus élevées que l'aide sociale, et cet écart est encore plus marqué pour les ménages composés de plusieurs personnes. Par exemple, les montants destinés à la couverture des besoins vitaux versés à un couple avec deux enfants dans le cadre des PC à l'AVS/AI dépassent de 65 % ou 93 % – selon l'âge des enfants – ceux du forfait pour l'entretien dans l'aide sociale. Cette dernière peut toutefois octroyer des fonds supplémentaires au titre de prestations circonstancielles (Höglinger et al. 2024, p. 42). Les PC permettent ainsi de lutter efficacement contre la pauvreté des familles touchant une rente AVS ou AI.

L'accès aux PC de l'AVS et de l'AI n'est pas aussi facile dans tous les cantons ; l'information et l'accompagnement pourraient être améliorés. Une étude récente révèle qu'il serait notamment possible de simplifier les supports d'information, de lever les barrières linguistiques et de renforcer les partenariats avec d'autres institutions (par ex. Pro Infirmis, Pro Senectute, les agences AVS). La communication devrait gagner en proactivité et le potentiel d'une numérisation accrue devrait être exploité de manière systématique. Il conviendrait également d'examiner la possibilité d'utiliser les données fiscales pour identifier les bénéficiaires potentiels (Adrian et al. 2025).

Améliorer l'accès aux PC

Comment aider les ayants droit à accéder aux PC ? Que font déjà les cantons dans ce sens ? Le rapport de recherche intitulé *Zugang zu Ergänzungsleistungen. Informations- und Anmeldungspraxis in den Kantonen* (Adrian et al. 2025) en donne un aperçu. Des bonnes pratiques et des pistes d'amélioration sont présentées dans l'annexe du rapport.

B.2 Champ d'action **Opportunités des parents sur le marché du travail**

Les mesures abordées dans ce champ d'action s'adressent aux parents de familles touchées ou menacées par la pauvreté, afin de les aider à obtenir un revenu lucratif qui leur permette de subvenir à leurs besoins vitaux. Le succès de ces mesures dépend aussi de défis généraux liés au marché du travail, comme les conditions de travail et les possibilités de gain dans les branches à bas salaires ou encore les possibilités des parents de conserver leur emploi en cas de problèmes de santé (voir OFAS 2025c, p. 124 s.). La politique familiale et la politique de l'égalité y jouent elles aussi un rôle. Le présent champ d'action met l'accent sur les mesures particulièrement importantes pour améliorer l'employabilité de parents ayant des enfants à charge (Tableau 2).

Tableau 2 : vue d'ensemble des outils du champ d'action « Opportunités des parents sur le marché du travail »

OUTILS
Favoriser la conciliation pour toutes les familles • Améliorer l'accès à l'accueil extrafamilial et parascolaire des enfants • Améliorer les conditions pour concilier vie professionnelle et vie privée
Qualification des parents • Subsides de formation des adultes, couverture des besoins vitaux durant la formation • Règlement et offres de formation pour des parents • Une politique de lutte contre la pauvreté davantage axée sur la formation • Conseils et accompagnement lors des formations

Les parents touchés ou menacés par la pauvreté qui sont exclus du marché du travail et n'ont guère d'espoir de retrouver un poste en raison de problèmes de santé ou d'une longue interruption de leur activité professionnelle (aide sociale de longue durée, rente AI) ont besoin d'offres adaptées visant en premier lieu l'intégration sociale. Il convient aussi de relever que bien des personnes dans cette situation ont un engagement bénévole, et que cette activité n'est souvent que peu valorisée ou reconnue.

Les potentiels inexploités des personnes touchées par la pauvreté sur le marché du travail

Les parents touchés par la pauvreté doivent en permanence lutter contre le préjugé qui attribue leur situation financière au fait qu'ils ne travaillent pas, alors que cela ne correspond pas à la vérité : ils font état de leur sous-emploi involontaire, de leurs difficultés à concilier garde des enfants et activité lucrative et de leur souhait de travailler davantage. Ils mentionnent également des circonstances qui les empêchent d'améliorer durablement leurs opportunités professionnelles, comme des formations qu'ils ne peuvent suivre pour des raisons financières ou des initiatives personnelles pour lesquelles elles ne peuvent bénéficier d'un soutien tant qu'elles sont à l'aide sociale. Sans compter que la nécessité de générer un revenu les entraîne dans une spirale d'emplois mal rémunérés et de situations financières précaires.

Groupe d'accompagnement Expérience de la pauvreté

B.2.1 Conciliation entre vie professionnelle et vie familiale pour toutes les familles

Quelle que soit la situation sociale ou financière des familles, la possibilité d'exercer une activité lucrative ou de suivre une formation dépend des offres d'accueil extrafamilial des enfants en âge préscolaire et scolaire. Pour les familles touchées ou menacées par la pauvreté, ces offres sont importantes à deux titres : elles permettent d'une part aux parents de travailler ou de se former et, d'autre part, elles jouent un rôle déterminant dans la participation sociale des enfants et dans leurs perspectives de formation (voir champ d'action 3). Or, les statistiques montrent que les enfants des familles à faible revenu fréquentent bien moins souvent des structures d'accueil extrafamilial que les familles au statut social plus élevé (OFAS 2025b, p. 44 s.).

Accès à l'accueil extrafamilial et parascolaire des enfants

Le coût constitue le principal obstacle à l'accès aux structures d'accueil telles que les crèches et les familles d'accueil de jour. Non seulement la charge financière que représente cet accueil pour les familles varie fortement d'un canton et d'une commune à l'autre, mais elle est aussi élevée en comparaison internationale (Stern et al. 2021). La future allocation de garde (voir encadré ci-dessous), qui sera versée dans tout le pays aux parents exerçant une activité lucrative, indépendamment de leurs revenus, réduira quelque peu cette charge financière, mais ne saurait remplacer les tarifs de garde subventionnés et progressifs, qui apportent une aide ciblée aux familles de condition économique modeste.

La future allocation de garde prévue par la LSAcc

En décembre 2025, les Chambres fédérales ont adopté une nouvelle allocation familiale, sous la forme d'une allocation de garde. Contre-projet indirect à l'initiative populaire « Pour un accueil extrafamilial des enfants qui soit de qualité et abordable pour tous (initiative sur les crèches) », la loi fédérale sur le soutien à l'accueil extrafamilial institutionnel pour enfants (LSAcc) institue cette allocation d'un montant allant de 100 à 500 francs par mois (en fonction du nombre de jours de garde par semaine) pour les parents exerçant une activité lucrative ou suivant une formation. Cette allocation ne sera versée que pour l'accueil extrafamilial institutionnel des enfants jusqu'à l'âge de 8 ans (crèches, structures d'accueil parascolaire ou organisations de familles d'accueil de jour). Son financement, comme celui des autres allocations familiales, est réglé par les cantons. Les dates d'entrée en vigueur de la loi et le début du versement des allocations ne sont pas encore connus au moment de la rédaction de ce rapport (état : juillet 2026).

Les obstacles à l'accès à l'accueil extrafamilial et parascolaire des enfants ne sont toutefois pas uniquement d'ordre financier. Le fait que l'accès à des tarifs réduits soit subordonné à l'exercice d'une activité professionelle ou à un taux d'occupation minimal peut également jouer un rôle. Les parents en situation de pauvreté et en recherche d'emploi sont parfois pris dans un cercle vicieux : il leur faut un contrat de travail pour que les frais de garde soient subventionnés, mais ils ne pourront commencer à travailler qu'une fois résolu le problème de la garde des enfants. À l'inverse, des parents ayant l'expérience de la pauvreté indiquent aussi subir une pression pesante pour exercer une activité lucrative, même si cela semble peu réaliste compte tenu de la complexité ou de l'intensité de la prise en charge que nécessitent leurs enfants (par ex. en cas de handicap).

Parmi les autres obstacles à l'accès aux structures d'accueil extrafamilial et parascolaire, il faut mentionner le manque d'informations (sur les offres gratuites à l'école, etc.), la complexité des démarches administratives et les barrières numériques à l'accès. Les familles qui ont le plus de difficultés à obtenir des informations sont celles qui ne maîtrisent aucune des langues nationales, peinent à s'en sortir financièrement et n'ont pas d'interlocuteur au service social (Moors et Widmer 2019).

Pour surmonter les obstacles à l'accès mentionnés, il est utile de mettre en place des centres de conseil et d'accueil à bas seuil, avec l'implication de pairs, afin de familiariser les parents disposant de faibles ressources financières avec les offres de formation et d'accueil destinées à leurs enfants. Pour les familles ayant de jeunes enfants, les consultations petite enfance (CPE), anciennement centres de puériculture, disponibles gratuitement dans l'ensemble de la Suisse, jouent à cet égard un important rôle de passerelle. Les modèles de mise en réseau centrés sur la famille (voir chap. B.4.2), visent à faciliter, de manière proactive, l'accès des familles en situation difficile aux offres.

Ces dernières années, l'offre de structures d'accueil extrafamilial pour enfants en âge préscolaire s'est fortement développée, mais elle se caractérise toujours par d'importantes disparités d'un canton à l'autre. Elle reste lacunaire surtout dans les zones rurales et pour les parents dont les horaires sont irréguliers et atypiques (travail en équipes ou en fin de semaine). La question de la couverture des horaires de travail irréguliers explique en partie pourquoi les familles à faible revenu recourent moins aux offres telles que les crèches : elles occupent souvent des emplois qui nécessiteraient des prestations d'accueil plus souples et plus étendues. En ce qui concerne les structures d'accueil pour les enfants en âge scolaire, la situation varie en fonction de la commune de scolarisation et est parfois moins étoffé que l'accueil destiné aux enfants d'âge préscolaire. Enfin, c'est pendant les vacances scolaires que les lacunes semblent les plus importantes (Stutz et al. 2017, OFAS 2025c, p. 150 ss).

Mesures visant à faciliter l'accès à l'accueil extrafamilial et parascolaire des enfants

Cantons et communes mettent déjà en œuvre diverses mesures visant à améliorer l'accès des familles à faible revenu à l'accueil extrafamilial et parascolaire des enfants (vue d'ensemble et exemples dans Stern et al. 2021). Les expériences faites montrent que combiner plusieurs types de mesure se révèle efficace : mise à disposition d'offres d'accueil, tarifs préférentiels pour les parents et garantie de la qualité.

Création de structures : mettre sur pied une offre de structures d'accueil suffisante et diversifiée (âge préscolaire et âge scolaire).

Garantir l'accès à des places subventionnées : garantir à toutes les familles domiciliées dans la commune (ou le canton) l'accès à des places subventionnées. Les familles doivent pouvoir choisir la forme de garde souhaitée (crèches, familles de jour, etc.). Les parents en formation ou en recherche d'emploi doivent avoir droit à des places subventionnées au même titre que les personnes exerçant une activité lucrative.

Aménager des tarifs parentaux différenciés : fixer les tarifs en fonction de la capacité économique. Prévoir des rabais pour les fratries et des tarifs réduits pour les enfants ayant des besoins particuliers (acquisition du langage, intégration sociale ou handicap), le but de la tarification étant toujours de diminuer les charges supportées par le ménage.

Réduire la complexité : fournir des informations claires et compréhensibles sur les offres d'accueil et le système de subventionnement. Faciliter l'accès aux structures d'accueil et aux tarifs préférentiels grâce à des formulaires simples à remplir et à un système uniforme, mais aussi à une communication adaptée aux groupes cibles et, en cas de besoin, à un soutien ciblé.

Exiger et financer la qualité des prestations : subordonner l'octroi de subventions au respect des normes de qualité. Les structures d'accueil extrafamilial et parascolaire doivent fournir une prise en charge de qualité si l'on veut qu'elles améliorent effectivement les opportunités de formation des enfants. Il faut pour cela tant des normes de qualité contraignantes que des ressources financières suffisantes pour pouvoir les appliquer.

Sources et informations complémentaires : Stern et al. (2021), CDAS et CDIP (2022), COFF (2021), Alliance Enfance (2025), Moors et Widmer (2019), Ecoplan 2026).

Conditions pour une meilleure conciliation

Au-delà de la mise en place d'offres d'accueil extrafamilial et parascolaire, d'autres facteurs contribuent à concilier vie familiale et travail ou formation. On peut citer la réduction des incitations fiscales négatives à l'exercice d'une activité lucrative par le deuxième parent (souvent la mère), le congé parental ou encore le congé de prise en charge pour s'occuper d'un enfant malade, prévu par la loi. Des conditions de travail plus favorables à la famille (horaires de travail flexibles, plannings fiables et horaires par équipe planifiables) sont également essentielles, les pouvoirs publics ayant un rôle de modèle à jouer en tant qu'employeur. La disponibilité et l'accessibilité financière d'offres de relève sont particulièrement importantes pour les familles ayant des enfants en bas âge, peu insérées socialement et ne pouvant guère compter sur un soutien informel ainsi que pour les parents d'enfants en situation de handicap. Cependant, des offres telles que les services de relève ou la garde d'enfants à domicile de la CRS sont, en dépit de leurs tarifs dépendant du revenu, généralement inabordables pour les familles touchées ou menacées par la pauvreté. En créant et en subventionnant des offres de ce type, les cantons, les villes et les communes peuvent contribuer directement à la conciliation de la vie familiale, de la formation et/ou du travail pour les familles concernées (voir encadré Double charge, p. 34). Le cadre général posé par la politique familiale et par la politique de l'égalité (congé de maternité et de l'autre parent, congé parental, reconnaissance du travail de care) influe lui aussi sur la capacité des parents touchés ou menacés par la pauvreté à trouver un équilibre adapté à leurs besoins entre activité lucrative et/ou formation et prise en charge des enfants.

B.2.2 Qualification des parents

La pauvreté menace tout particulièrement les parents sans diplôme ou titulaires d'un diplôme étranger non reconnu ou non exploitable ainsi que ceux aux compétences linguistiques insuffisantes. La qualification est la condition préalable à un salaire couvrant les besoins vitaux et à une intégration durable sur le marché du

travail. Or, les formations initiales et continues occasionnent non seulement des coûts directs (frais de formation), mais aussi des coûts indirects dus à la perte ou à la diminution du revenu. Ces deux facteurs peuvent rendre difficile, voire impossible, l'accès à ces filières pour les personnes disposant de faibles ressources financières (Mey et al. 2022 ; Rudin et al. 2023).

Subsides de formation pour les adultes, revenu couvrant les besoins vitaux durant la formation

Les subsides de formation ordinaires versés par les cantons ne sont souvent pas à la portée des personnes dont les parcours de formation ne sont pas linéaires ou qui ont besoin d'une qualification de nature pratique (formation continue à des fins professionnelles), car elles ne satisfont pas aux conditions d'octroi restrictives. Des limites d'âge fixes ou un statut de séjour provisoire (admission provisoire) entravent elles aussi l'accès à ces aides (Catena et al. 2025). En outre, les parents touchés ou menacés par la pauvreté ayant des obligations de prise en charge d'enfants doivent également veiller à disposer, pendant leur formation, d'un revenu leur permettant de couvrir les besoins vitaux de la famille. Ce fait est pris en compte par les lois cantonales régissant les bourses, mais à des degrés très variables. Afin de remédier à ces problèmes d'accès, les cantons peuvent adopter une réglementation tenant compte des besoins, et les villes et les communes, octroyer des bourses complétant les aides cantonales. Pour lutter contre la pauvreté des familles, il est particulièrement important d'adapter les limites d'âge et de prévoir des aides adaptées aux besoins des personnes en formation ayant des enfants à charge. Si l'on veut garantir une sécurité financière aux familles pendant toute la durée de la formation, il faut par ailleurs bien coordonner et harmoniser les bourses, l'aide sociale et les éventuelles autres prestations cantonales sous condition de ressources (COFF 2025).



Exemple de bonnes pratiques : bourses du marché du travail

Depuis 2023, la ville de Zurich octroie des bourses du marché du travail qui complètent les bourses d'études classiques et qui financent des formations menant à des diplômes reconnus au niveau fédéral ou cantonal. Ces bourses du marché du travail couvrent les frais des cours de langue ou des formations continues, des reclassements professionnels et des programmes de réinsertion axés sur le marché du travail permettant d'acquérir des compétences de base. Elles comblent ainsi une lacune des bourses d'études cantonales, qui sont réservées aux formations formelles. La ville de Zurich prend en charge, outre les frais de formation, les frais de garde des enfants en soirée ou en fin de semaine, lorsque la famille ou des tiers ne peuvent pas s'en charger. Elle verse aussi un revenu de substitution visant à couvrir les besoins vitaux lorsque les boursiers doivent réduire leur taux d'occupation pour suivre la formation (ville de Zurich).

Le canton de Zoug a mis en place en 2025 un instrument semblable à la faveur de la révision de sa loi sur les bourses. Son modèle de bourses du marché de travail s'inspire de celui de Zurich (canton de Zoug).

Réglementation et offres de formation pour des parents

Pour être accessibles aux parents, les formations doivent prévoir des horaires, des lieux et des charges horaires compatibles avec des responsabilités familiales. Pour y parvenir, une collaboration entre divers acteurs est nécessaire : organisations du monde du travail, entreprises, prestataires de formation, mais aussi pouvoirs publics (Confédération, cantons et communes) et partenaires CII (OFAS 2025b, p. 104, Mey et al. 2022). Les programmes internes à l'entreprise visant à promouvoir l'acquisition des compétences de base au travail en sont un bon exemple (à l'instar de l'initiative « Simplement mieux… au travail ! »). Il est important de proposer des cours pouvant être suivis à différents moments de la journée ou sous forme de modules, ainsi que des filières de formation adaptées, comme des formations à temps partiel sans allongement de leur durée (COFF 2025). Ces modèles, encore peu répandus, se heurtent de plus à certains obstacles d'ordre pratique, car ils requièrent une modification du cursus de formation et l'autorisation (au cas par cas) des offices cantonaux de la formation professionnelle (CSFP 2024).

Multiples charges : formation et parentalité

Pour les parents en situation financière précaire qui souhaitent obtenir un diplôme professionnel ou améliorer leurs qualifications, la recherche d'une place de formation et d'un soutien financier pour la période de formation demande déjà beaucoup d'énergie. Ensuite, pendant la formation, le danger d'épuisement professionnel serait particulièrement élevé en raison des multiples charges (garde des enfants, études, pression financière, travail dans certains cas, voir Mey et al. 2022). Des cursus adaptés (comme la possibilité de suivre un apprentissage à temps partiel sans pour autant en prolonger la durée) ne sont pas la seule condition pour que les parents puissent achever une formation, initiale ou autre. Afin d'éviter tout surmenage, il faut aussi qu'ils puissent compter sur un soutien pour la vie de tous les jours (garde des enfants malades, aide pour le ménage et tâches familiales, afin de disposer de suffisamment de temps pour préparer et revoir leurs cours). Ce soutien est indispensable en particulier pour les parents qui ne disposent pas d'un réseau social.

Groupe d'accompagnement Expérience de la pauvreté



Exemple de bonnes pratiques : projet pilote « Apprentissage à temps partiel »

Depuis 2021, le canton de Soleure offre aux personnes élevant seules leurs enfants la possibilité de faire un apprentissage d'employée de commerce à temps partiel sanctionné par une attestation de formation professionnelle (AFP). Lancée sous forme de projet pilote pour combattre le risque de pauvreté élevé de ces personnes n'ayant pas achevé de formation professionnelle initiale, cette filière fait désormais partie de l'offre régulière. Le programme et la durée de l'apprentissage à temps partiel sont identiques à ceux de l'apprentissage à plein temps, mais les personnes en formation ne travaillent en entreprise que deux jours au lieu de trois (Probst 2025).

Le canton de Berne a lancé un projet pilote semblable en 2023 : l'école professionnelle gibb de Berne propose des apprentissages à temps partiel dans toutes les professions permettant d'obtenir une AFP aux personnes qui, en raison de leur situation (garde des enfants, maladie, etc.), ne peuvent suivre un apprentissage à plein temps. Le taux d'occupation entre travail et formation est réduit à 60 ou 70 %, mais la durée de la formation passe de deux à trois ans (Marti 2024).

Une politique de lutte contre la pauvreté davantage axée sur la formation

Des outils et des programmes visant à promouvoir les compétences de base et la qualification professionnelle des adultes en général sont déjà mis en œuvre dans de nombreux cantons et communes (voir tableau dans OFAS 2025b, p. 77, recommandations dans Schwab Cammarano et Stern 2023). À cet égard, il convient aussi de mentionner les réglementations concernant les certifications professionnelles pour adultes et en particulier la prise en compte de l'expérience professionnelle (art. 31–32 de l'ordonnance sur la formation professionnelle [OFPr]).

Dans leur politique de lutte contre la pauvreté, certains cantons et communes appliquent une démarche centrée sur la formation qui établit des liens entre les différents domaines politiques (en particulier la formation et l'action sociale) et assure leur coordination (voir encadré ci-dessous). C'est aussi l'approche adoptée pour l'offensive de formation continue pour les bénéficiaires de l'aide sociale de la CSIAS et de la Fédération suisse pour la formation continue (FSEA). Selon les personnes concernées, il est également important que le soutien ne se limite pas à la formation professionnelle initiale, mais s'étende à des filières de formation menant à des niveaux de qualification supérieurs (maturité professionnelle et formation professionnelle supérieure) qui, à long terme, offrent de meilleures perspectives sur le marché de l'emploi.

Exemples de bonnes pratiques pour une politique de lutte contre la pauvreté axée sur la formation

C'est à la Conférence suisse des institutions d'aide sociale qui a formulé le principe « **Bourses d'études plutôt qu'aide sociale** » (CSIAS 2011b). Avec ce changement de paradigme, les bourses doivent couvrir le minimum vital, afin que les personnes en formation ne dépendent pas de l'aide sociale. Certains cantons appliquent de manière conséquent ce principe, comme le canton de Vaud avec ses programmes FORJAD (pour les jeunes adultes jusqu'à 25 ans) et FORMAD (pour les adultes âgés de 26 à 40 ans). Pour une politique de lutte contre la pauvreté coordonnée et centrée sur la formation, il est recommandé d'intensifier la collaboration entre les systèmes de l'aide sociale et des bourses, de relever les limites d'âge pour l'octroi de bourses et de promouvoir activement des programmes de formation initiale, de formation continue et de reclassement dans les structures des ORP, de l'AI et des services sociaux (CSIAS et FSEA 2018, CSIAS 2022).

Plusieurs villes, notamment Berne, Zurich et Winterthour, ont élaboré des stratégies visant l'insertion professionnelle de personnes peu qualifiées[12]. À Winterthour, la **stratégie de formation pour personnes peu qualifiées** met en réseau les différents acteurs impliqués et pose les bases pour la mise en place d'offres adaptées. Elle contient en outre des mesures concrètes pour atteindre les groupes cibles et les soutenir dans leurs projets de formation continue, non seulement financièrement, mais aussi par des offres d'accompagnement.

Les villes, communes ou régions qui élaborent une telle stratégie peuvent y intégrer de manière ciblée des mesures et des offres adaptées aux besoins spécifiques des parents de jeunes enfants. Les parents éprouvant des difficultés particulières pour s'insérer sur le marché du travail (personnes sans formation reconnue du degré secondaire II, parents issues de la migration) peuvent, le cas échéant, avoir besoin de programmes combinant formation et insertion professionnelle. Des offres facilement accessibles, des horaires de travail flexibles, l'accueil extrafamilial des enfants et la couverture des besoins vitaux pendant la formation jouent en l'occurrence un rôle essentiel (Catena et al. 2025).

Orientation et accompagnement lors de projets de formation

Les offres d'orientation professionnelle et de carrière ainsi que les programmes de formation et d'insertion professionnelle proposés par l'aide sociale, les offices AI ou les ORP ne sont pas conçus spécialement pour les parents ayant des obligations de prise en charge. Or, en raison des difficultés particulières qu'elles rencontrent et de leurs charges multiples, les familles touchées ou menacées par la pauvreté dépendent souvent d'une bonne collaboration interinstitutionnelle (CII) entre les domaines de l'aide sociale, de l'intégration et de la formation (OFAS 2025c, p. 146 et suiv.). Mais il est tout aussi important de proposer des offres d'accompagnement et de conseil adaptées, le cas échéant sur le long terme, afin de soutenir les parents entamant ou reprenant une formation ou une activité lucrative et devant faire face à de multiples difficultés dans leur vie quotidienne (Mey et al. 2022). De nombreux cantons disposent d'offres de coaching et de mentorat pour accompagner les adolescents et les jeunes adultes durant la phase de transition vers une formation professionnelle (chap. B.3.3). Les offres destinées aux familles ou aux personnes élevant seules leurs enfants semblent en revanche encore peu répandues.

12 Cette liste n'est pas exhaustive. Berne : Strategie zur Förderung der beruflichen und sozialen Integration der Stadt Bern (présentée en 2022, prolongée en 2025), Zurich : Bildungsstrategie für Geringqualifizierte, 2019.

Atteindre les groupes cibles

Des recommandations sur la façon de garantir et d'améliorer l'accès à l'information, au conseil et à l'accompagnement en matière de formation pour les adultes touchés ou menacés par la pauvreté figurent dans l'étude Mey et al. (2022) : *Förderung der Qualifizierung Erwachsener: armutsgefährdete und -betroffene Personen in ihren Lebenswelten erreichen* (avec un résumé en français).

Exemples de bonnes pratiques pour l'accompagnement des parents et des personnes élevant seules leurs enfants

Le programme Coaching pour familles (CoFa) du canton de Vaud est destiné aux familles de travailleurs pauvres (working poor) avec des enfants de moins de 16 ans qui perçoivent l'aide sociale ou des prestations complémentaires pour familles. Ces familles bénéficient pendant un an d'un coaching individuel professionnel axé sur l'emploi visant à identifier et à mettre en œuvre des possibilités d'améliorer la situation professionnelle (par ex. négociation de meilleures conditions de travail, valorisation de l'expérience professionnelle, cours de langue, aide pour trouver une solution d'accueil extrafamilial des enfants, etc.). Les évaluations attestent l'efficacité de cet instrument : une grande partie des familles participantes réussissent à augmenter leur revenu d'activité lucrative (Stutz et al. 2017, p. 80).

Il existe aussi des prestations conçues spécialement pour les jeunes mères sans formation achevée. Ces offres combinent des cours, un coaching et un accompagnement individuels pour la recherche d'une place d'apprentissage (et parfois aussi durant l'apprentissage), afin de favoriser tant l'accès à la formation et l'entrée dans la vie active que la conciliation entre formation ou travail et obligations familiales. En Suisse romande, elles sont proposées par exemple par l'Association JeunesParents et en Suisse alémanique, par les programmes AMIE Zurich et MiA Innerschweiz. La ville de Berne est dotée d'un service dédié aux questions de conciliation dans le cadre de l'insertion professionnelle (Fachstelle für Vereinbarkeitsfragen in der Arbeitsintegration), qui gère l'offre « Jeunes mères » (2017–2022), alors qu'à Bâle, le développement des structures d'accueil extrafamilial a fortement réduit la demande pour le programme AMIE.

B.3 Champ d'action **Opportunités de formation des enfants et encouragement précoce**

La formation et la pauvreté sont des facteurs qui s'influencent mutuellement (OFAS 2025b, p. 19). L'absence de certains diplômes ou de certaines compétences de base complique l'intégration professionnelle et augmente ainsi le risque de vivre à la limite, voire en dessous du seuil de pauvreté. Inversement, la pauvreté peut avoir des répercussions négatives sur les opportunités de formation, ce qui favorise sa transmission d'une génération à l'autre. La formation joue donc un rôle clé dans la prévention et la lutte contre la pauvreté des familles.

Ce chapitre offre un aperçu des mesures prises, d'une part, pour réduire les désavantages que les jeunes peuvent subir dans ce domaine en raison de leur origine sociale et, d'autre part, pour améliorer leurs perspectives d'insertion professionnelle (Tableau 3). Sur le modèle du monitoring national de la pauvreté (OFAS 2025b, p. 77), ces mesures sont ici classées en fonction des phases de vie qu'elles concernent (petite enfance, enfance ou jeunesse) ainsi que des niveaux de formation et des transitions qui y sont associés. Pour améliorer durablement les opportunités de formation des enfants issus de familles menacées ou touchées par la pauvreté, il est toutefois indispensable de garantir la collaboration entre les acteurs de tous les niveaux de formation, en particulier lors des transitions d'un niveau à un autre.

Tableau 3 : vue d'ensemble des outils du champ d'action « Opportunités de formation des enfants et encouragement précoce »

OUTIL
Petite enfance / Accueil et éducation de la petite enfance • Offres de qualité en matière d'accueil et d'éducation de la petite enfance • Formation et conseil faciles d'accès pour les parents • Programmes de visites à domicile pour les familles • Encouragement précoce du langage • Lieux de rencontre pour les familles • Mesures lors de la transition vers l'école obligatoire
Enfance / Scolarité obligatoire • Mesures universelles et inclusives dans les écoles • Soutien et activités extrascolaires • Formation et conseil faciles d'accès pour les parents
Adolescence et début de l'âge adulte / Formation et entrée dans la vie professionnelle • Orientation professionnelle, universitaire et de carrière • Solutions intermédiaires, par ex. offres transitoires et semestre de motivation • Case management Formation professionnelle et autres offres de conseil et d'accompagnement • Subsides de formation (bourses d'études)

Formation et pauvreté

Analyse complète de la situation en matière de formation et de pauvreté en Suisse, vue d'ensemble des offres disponibles et synthèse des défis structurels : OFAS (2025b). Cahier thématique *Formation et pauvreté en Suisse*. Monitoring de la pauvreté en Suisse, rapport 2025.

B.3.1 Petite enfance / Accueil et éducation de la petite enfance

C'est dans la petite enfance que sont posées les bases du développement ultérieur. Les mesures prises durant cette phase de vie recèlent donc un grand potentiel pour renforcer les opportunités de formation, la santé et la participation sociale des enfants de familles menacées ou touchées par la pauvreté (à ce sujet, voir aussi

chap. A.2). Les mesures décrites ci-après favorisent le développement des enfants en bas âge de diverses manières ; toutes visent à améliorer les conditions de départ des enfants issus de familles socialement défavorisées. Deux éléments sont essentiels pour atteindre cet objectif : d'une part, la mise en réseau interdisciplinaire des institutions et des spécialistes des domaines de la santé, de la formation, de l'intégration et du social, et d'autre part, une approche axée sur les ressources et non stigmatisante à l'égard des familles concernées.

Bien souvent, les familles qui profiteraient le plus des offres d'accueil et d'éducation de la petite enfance sont précisément celles qui n'y ont pas recours. Les raisons de ce phénomène sont multiples : manque d'information, barrières linguistiques, financières ou administratives, sentiment général d'être dépassé, etc. Il est donc primordial d'agir de manière proactive pour aider les familles financièrement ou socialement marginalisées à accéder à ces offres. Les structures ordinaires du domaine de la santé, avec lesquelles les parents sont en contact dès la grossesse, jouent un rôle central à cet égard (voir chap. B.2.1 et B.4.1). C'est aussi là qu'intervient l'approche de la mise en réseau centrée sur la famille, qui mise sur la détection précoce systématique des familles en difficulté pour réduire les obstacles dans l'accès aux offres (pour plus d'informations sur cette approche, voir chap. B.4.2).

Offres de qualité

De nombreuses études montrent que la fréquentation d'une offre d'accueil extrafamilial de qualité durant la petite enfance (crèche, groupe de jeu, famille de jour) a un impact positif sur le développement des capacités cognitives, linguistiques et motrices. Les enfants issus de familles socialement défavorisées en profitent tout particulièrement (Grob et al. 2019 ; Vogt et al. 2022 ; Walter-Laager et Meier Magistretti 2016). Les critères de subventionnement des structures d'éducation et d'accueil extrafamilial devraient donc tenir compte non seulement de l'activité professionnelle des parents, mais aussi des perspectives de formation des enfants (critères sociaux, linguistiques ou liés à la santé). En raison de divers obstacles (manque de connaissances, complexité des démarches administratives), de nombreuses familles défavorisées ont cependant besoin d'aide pour accéder à ces offres. Pour que l'accueil extrafamilial des enfants en bas âge puisse déployer pleinement ses effets positifs, il est par ailleurs crucial que les structures d'accueil veillent à garantir et à développer la qualité de leur offre (Stern, Schwab Cammarano et al. 2018 ; Alliance Enfance 2025). Or, les familles touchées par la pauvreté n'ont souvent pas conscience de cet aspect et recourent davantage à des solutions de garde informelles telles que des familles de jour qui, pour certaines, offrent un cadre peu propice au développement, ne sont guère intégrées socialement et ne parlent aucune langue nationale (Moors et Widmer 2019).

Formation et conseil faciles d'accès pour les parents

Les offres de formation et de conseil aux parents permettent à ces derniers de renforcer leurs compétences éducatives et de mieux comprendre le développement et les besoins de leurs enfants. Ces offres, qui peuvent prendre diverses formes (entretiens de conseil, cours, ateliers ou informations écrites), aident les parents à développer leurs ressources et les orientent vers des offres d'encouragement et d'accompagnement adéquates pour leur enfant. Divers cantons et communes gèrent ou financent des services de conseil parental, qui sont axés sur la promotion de la santé, la prévention et la détection précoce et qui suivent les parents de la naissance de l'enfant jusqu'à son entrée à l'école enfantine en leur proposant des entretiens de conseil, des visites à domicile et d'autres offres (par ex. cours de formation pour parents). Ces services sont gratuits pour tous les parents.

Il est essentiel que ces offres soient adaptées à leur public cible et que leur accès soit garanti à toutes les familles. Une autre stratégie efficace pour atteindre les familles socialement défavorisées ou issues de l'immigration consiste à faire appel à des interprètes interculturels ou à des personnes-clés qui puissent établir une relation de confiance avec elles (Stern, Schwab Cammarano et al. 2018, p. 13). Il s'agit aussi d'assurer la visibilité et l'accessibilité des offres, par exemple via des centres familiaux ou des lieux de rencontre pour parents.

Programmes de visites à domicile

Les programmes de visites à domicile sont des mesures d'intervention destinées aux familles qui cumulent plusieurs types de problèmes psychosociaux et ne peuvent pas être atteintes par les canaux ordinaires ou ont besoin d'un suivi plus rapproché. Dans un environnement qui leur est familier, les familles bénéficient de conseils personnalisés et adaptés à leurs besoins spécifiques. Ces programmes ont pour but d'identifier et de

traiter suffisamment tôt les retards ou les problèmes dans le développement des enfants. Parmi les programmes de visites à domicile ayant fait leurs preuves, on peut citer l'offre « petits:pas » de l'association a:primo ou le programme « Parents as Teachers (PAT) » (OFAS 2025b, p. 79). Dans certains cantons, les services de conseil parental proposent eux aussi des visites à domicile. Ces offres constituent également des outils essentiels dans le champ d'action « Santé » (voir chap. B.3).



Programmes de visites à domicile pour les enfants en bas âge : exemples concrets

Mis en œuvre dans huit cantons, le programme **Parents as Teachers (PAT)** est un programme de soutien spécialisé destiné aux familles en situation particulièrement difficile. Des accompagnants formés se rendent au domicile des familles participantes pour les soutenir, de la naissance de l'enfant jusqu'à ses 3 ans. Une évaluation informelle ainsi qu'un suivi continu du développement de l'enfant permettent d'identifier très tôt ses forces, mais aussi ses éventuels retards de développement. Le programme propose également des activités de groupe facilitant les échanges avec d'autres familles, et oriente les parents vers diverses offres destinées aux familles dans les environs. L'un des principaux objectifs de PAT est d'aider les parents à identifier rapidement d'éventuels problèmes et à mettre en place un réseau social stable. À l'issue du programme, une solution de raccordement est recherchée, par exemple une place dans un groupe de jeu, afin d'assurer la continuité de l'encouragement et de faciliter l'intégration dans d'autres offres de soutien (OFAS 2025b, p. 79). Le programme est actuellement évalué dans le cadre d'une étude longitudinale ; les premiers résultats indiquent des effets positifs (Neuhauser et al. 2025).

Développé aux Pays-Bas, le programme de jeu et d'apprentissage « Opstapje » a été adapté au contexte helvétique par l'association a:primo. Sous le nom de **petits:pas** (en Suisse allemande : schritt:weise), il est proposé dans de nombreuses villes et communes. petits:pas est un programme préventif d'encouragement destiné aux familles socialement isolées et vulnérables. Il vise principalement à stimuler le développement de l'enfant tout en renforçant les compétences éducatives des parents. Le programme est axé sur l'utilisation et le développement des compétences et des ressources existantes, ainsi que sur le renforcement de la responsabilité individuelle des familles. Un autre objectif important consiste à faciliter l'accès des enfants et de leurs parents aux offres existantes (services de conseil, groupes de jeu, crèches, centres familiaux). D'une durée de 18 mois, le programme débute lorsque l'enfant a environ 1, 2 ou 3 ans. Il combine des visites à domicile une ou deux fois par semaine avec des rencontres de groupe toutes les deux semaines. Les intervenants sont généralement des non-professionnels formés, issus d'un milieu culturel semblable à celui de la famille. Cette approche permet d'atteindre plus facilement les familles ciblées et d'établir avec elles une relation de confiance (a:primo 2026a ; Diez Grieser et Simoni 2012, p. 5).

Encouragement précoce du langage

Les compétences linguistiques sont essentielles au développement d'autres aptitudes et jouent un rôle déterminant dans le parcours de formation de l'enfant. Si l'on veut aider les enfants allophones à apprendre la langue locale dès le plus jeune âge, il est primordial d'encourager cette acquisition partout où elle peut se faire : au sein de la famille, à la crèche, avec la famille de jour ou dans les groupes de jeu. Des résultats de recherche montrent que la fréquentation d'une offre d'éducation précoce, comme une crèche, un groupe parents-enfants ou un groupe de jeu, a un impact positif sur les compétences dans la langue de scolarisation. De plus, la stimulation du langage, lorsqu'elle est intégrée à la vie quotidienne, est plus efficace qu'un soutien dispensé dans le cadre de groupes et de programmes séparés (Vogt et al. 2022). Enfin, une évaluation systématique des compétences linguistiques avant l'entrée à l'école enfantine facilite la mise en place d'un soutien adapté à chaque enfant (Stern, Schwab Cammarano et al. 2018, p. 15).

Lieux de rencontre pour les familles

Cette mesure comprend des offres telles que les centres familiaux ou de quartier, les places de jeux, les cours de gymnastique ou de chant pour parents et enfants, les groupes de jeu pour tout-petits et les bibliothèques. Ces lieux permettent aux enfants de vivre diverses expériences physiques et sociales, et offrent aux parents la possibilité de nouer des contacts et d'échanger. Le fait d'entretenir de bonnes relations sociales a un effet protecteur important sur les enfants touchés par la pauvreté (Simoni et al. 2022). De plus, ces lieux de rencontre constituent un cadre idéal pour proposer des offres de conseil et d'encouragement facilement accessibles aux familles socialement défavorisées (Stern et al. 2019). Il est important que ces offres soient conçues en tenant compte des réalités de la pauvreté (voir encadré en p. 54).

Mesures lors de la transition vers l'école obligatoire

Une entrée réussie à l'école enfantine permet de stimuler le développement de l'enfant de manière adaptée à son âge, ce qui influe positivement sur son parcours de formation ultérieur (Ganz et al. 2022, p. 7). Pour faciliter ce processus, il est utile de mettre en place des mesures qui sensibilisent les parents à cette transition importante et les aident à la gérer au mieux. Un exemple de mesure évaluée et mise en œuvre dans de nombreuses communes est le programme « ping:pong » de l'association a:primo, qui propose huit rencontres de groupe animées. Ces rencontres s'adressent, d'une part, aux parents dont l'enfant fréquente une structure préscolaire et commencera l'école l'année suivante et, d'autre part, à ceux dont l'enfant vient d'entrer à l'école enfantine (a:primo 2026b ; Schletti et al. 2021). Un set d'animation intitulé *Fit für den Kindergarten* (disponible en allemand uniquement) a également été conçu pour les tables rondes *Femmes-Tische*, qui existent dans de nombreux cantons et communes (Femmes-Tische 2026).



Outils pratiques dans le domaine de la petite enfance : offres efficaces et recommandations à l'intention des communes

Comment concevoir des **offres efficaces** dans le domaine de l'encouragement précoce, en particulier pour les familles socialement défavorisées ? Un guide publié par l'OFAS dans le cadre du Programme national contre la pauvreté recense des critères de bonnes pratiques fondés sur des données empiriques et fournit une liste de contrôle pour faciliter l'évaluation des offres : Meier Magistretti et Walter-Laager (2016). *Critères de bonnes pratiques pour l'encouragement précoce.*

Que peuvent faire les petites et moyennes communes pour renforcer de manière ciblée l'encouragement précoce des enfants d'**âge préscolaire** ? Un autre guide de l'OFAS publié dans le cadre du Programme national contre la pauvreté fournit des recommandations et des outils pratiques pour l'élaboration de stratégies communales : Stern, Schwab Cammarano et al. (2018). *Encouragement précoce – Guide à l'intention des petites et moyennes communes.*

Que peuvent faire les communes pour faciliter l'**entrée à l'école enfantine** ? Un guide de la Haute école pédagogique de Zurich propose des pistes : Ganz et al. (2022). Organisatorischer *Leitfaden für Gemeinden zum Übergang vom Frühbereich in den Kindergarten* (en allemand uniquement).

B.3.2 Enfance / Scolarité obligatoire

Le parcours de formation des enfants qui grandissent dans un foyer touché par la pauvreté est souvent freiné par des facteurs tels que le manque d'aide pour les devoirs, les problèmes psychiques et physiques affectant la réussite scolaire, l'impossibilité de participer à des activités de loisirs ou encore l'écart entre les stimulations éducatives reçues au sein de la famille et les exigences de l'école (Stern, von Dach et al. 2018, p. 14 s.).
Les mesures mises en place pendant l'enfance visent à favoriser la réussite de la scolarité obligatoire, à faciliter l'intégration sociale grâce à un accompagnement (extra)scolaire ainsi qu'à renforcer la collaboration avec les parents. L'école a un rôle important à jouer dans la prévention de la pauvreté et l'amélioration de l'égalité des chances pour les enfants et les jeunes issus de familles défavorisées (voir encadré). Cela implique toutefois que les acteurs du milieu scolaire endossent consciemment cette responsabilité et se mobilisent activement.

Mesures universelles et inclusives dans les structures ordinaires

Pour que les opportunités de formation des enfants touchés par la pauvreté puissent s'améliorer, les écoles doivent disposer de ressources humaines et financières suffisantes pour proposer, en complément du programme ordinaire, un soutien individuel aux enfants qui rencontrent des difficultés scolaires. Ce soutien va de l'encouragement sélectif des compétences linguistiques (par ex. enseignement du français comme langue seconde) aux mesures de pédagogie spécialisée (par ex. orthophonie), en passant par les offres d'aide aux devoirs ou de travail social en milieu scolaire. Dans de nombreuses écoles, ces services de soutien sont cependant surchargés, notamment en raison du manque de personnel qualifié. Pour garantir une approche intégrative, les écoles se doivent aussi d'aider les jeunes qui traversent une crise scolaire – souvent liée à leur situation de vie générale – plutôt que de les exclure (Stutz et al. 2017, p. 158). Un bon exemple d'offre spécifiquement conçue pour répondre à de telles crises est la « classe familiale », ou Familienklassenzimmer (voir encadré en p. 42).

Une autre approche prometteuse consiste à mettre en place et à développer des structures d'accueil parascolaire abordables et de qualité, dans le cadre desquelles les enfants touchés ou menacés par la pauvreté peuvent pratiquer des loisirs et bénéficier d'un soutien pour les devoirs ainsi que pour la préparation et le suivi des examens (Stern, von Dach et al. 2018, p. 79).

Renforcer le rôle clé des écoles dans la prévention de la pauvreté

L'école est un lieu de mixité par excellence, où se côtoient des enfants, des adolescents, des parents et des familles de tous les milieux sociaux. Par le biais de la formation qu'elle offre, elle a donc un rôle clé à jouer dans la prévention et la lutte contre la pauvreté. Les autorités communales et scolaires doivent être encouragées à renforcer ce rôle, à accroître la sensibilisation et les compétences des acteurs impliqués au sein des écoles ainsi qu'à mettre à leur disposition des ressources suffisantes (Stern, von Dach et al. 2018, p. 78). En Suisse, les parcours de formation et les résultats scolaires restent en effet fortement dépendants de l'origine sociale (OFAS 2025b). Pour augmenter les chances de réussite des enfants de familles défavorisées, les écoles peuvent prendre les mesures suivantes (OFAS 2025b, p. 115 ; Alliance Chance+ 2026) :

- **Favoriser la mixité sociale :** la composition sociale des classes peut avoir un impact sur les résultats et les ambitions des élèves. Il faudrait veiller à la mixité ethnique et sociale tant dans la planification des locaux et de la sectorisation scolaire que dans la composition des classes au sein d'une même école.
- **Allouer les ressources en fonction des besoins :** des ressources supplémentaires devraient être accordées aux écoles comptant une forte proportion d'enfants socialement défavorisés, notamment afin de leur permettre d'embaucher et de garder des enseignants qualifiés et expérimentés.
- **Veiller à l'attitude des écoles et des enseignants :** il importe d'adopter une attitude valorisante et de mettre en avant les ressources des élèves, quelle que soit leur origine sociale (Haenni Hoti 2015).
- **Remettre en question les processus de sélection :** la recherche suggère que la répartition des élèves dans les différentes filières est influencée par leur origine sociale. Or, cette sélection précoce a un impact déterminant sur la suite du parcours de formation.
- **Agir au niveau de la transition I :** les jeunes qui ne trouvent pas de solution de raccordement après l'école obligatoire ou qui interrompent une formation déjà entamée risquent de disparaître des radars. Pour l'éviter, une possibilité (déjà mise en œuvre ou envisagée dans certains cantons) serait de rendre la formation obligatoire jusqu'à 18 ans. Dans le canton de Genève, par exemple, le taux de décrochage scolaire a nettement diminué depuis l'introduction de cette mesure. On n'observe toutefois pas d'impact direct sur le taux de certification au degré secondaire II ; des efforts supplémentaires seront donc nécessaires à ce niveau (voir chap. B.3.3).

Exemple concret : les « classes familiales » de Kriens

Depuis 2013, la commune de Kriens (LU) propose dans plusieurs écoles des *Familienklassenzimmer,* ou « classes familiales », un concept répandu en Grande-Bretagne et en Allemagne. Cette offre s'adresse aux enfants rencontrant des difficultés à l'école (par ex. comportement problématique, isolement, absences répétées, notes insuffisantes) ainsi qu'à leurs familles. Une demi-journée par semaine, quatre à six enfants de différents niveaux scolaires, tous accompagnés d'un parent, sont regroupés dans une « classe familiale », où ils sont encadrés par un professionnel formé à l'approche systémique. La coopération entre l'école et les parents vise à encourager la recherche commune de solutions et à renforcer le lien entre l'enfant et ses personnes de référence. Ainsi, les classes familiales combinent enseignement scolaire, activités renforçant les relations et moments de réflexion commune.

Diverses évaluations ont démontré le potentiel des classes familiales (voir notamment Morris et al. 2014). En évaluant de manière approfondie les besoins de soutien des participants, ces offres permettent de mettre en place des mesures d'aide à long terme lorsque cela s'avère nécessaire et, ainsi, de répondre aussi aux difficultés rencontrées par les familles en dehors du cadre scolaire (Stutz et al. 2017, p. 116).

Soutien et activités extrascolaires

Outre les offres d'encouragement, de prise en charge et de loisirs mises en place dans le cadre scolaire, diverses offres de soutien sont proposées par des ONG, des particuliers ou des bibliothèques pour compenser les désavantages liés au manque de formation des parents ou à leur maîtrise insuffisante de la langue locale. Il peut s'agir de promotion de la lecture, d'aide aux devoirs, de programmes de mentorat, etc. Des programmes et des offres d'encouragement tels que CHANSON (*Chancenförderung bei der Selektion,* Haute école pédagogique de Saint-Gall) ou ChagALL (*Chancengerechtigkeit durch Arbeit an der Lernlaufbahn,* gymnase Unterstrass de Zurich), quant à eux, sont spécifiquement conçus pour soutenir les enfants et les jeunes issus de familles défavorisées lors des transitions vers le secondaire I ou II.

Il existe en outre une multitude d'activités extrascolaires destinées aux enfants et aux jeunes, qui peuvent avoir un impact positif sur le développement des connaissances linguistiques et l'acquisition de compétences sociales et émotionnelles (par ex. école de musique, scoutisme, animation enfance et jeunesse en milieu ouvert). L'accès à ces offres est également indispensable pour garantir la participation sociale des enfants issus de familles menacées ou touchées par la pauvreté.

Formation et information faciles d'accès pour les parents

Cette catégorie de mesures englobe les dispositifs visant à renforcer la collaboration avec les parents (par ex. réunions parents-enseignants, classes familiales), les services leur proposant des informations adaptées sur le système de formation, ainsi que les offres de formation et de conseil aux parents, qui ont pour but de développer leurs compétences éducatives. Des efforts ciblés doivent être déployés dans ce domaine pour réussir à atteindre les familles socialement défavorisées (Walker et al. 2021, p. 49 ; Stutz et al. 2017, p. 100). Il est notamment essentiel que la collaboration avec les familles soit conçue en tenant compte des réalités de la pauvreté.

B.3.3 Adolescence et début de l'âge adulte / Formation et entrée dans la vie professionnelle

Les décisions concernant la suite du parcours de formation comptent parmi les plus importantes que doivent prendre les élèves du secondaire I et II. Pour les jeunes issus de milieux défavorisés, définir un objectif de formation et obtenir un diplôme du secondaire II représente généralement un défi de taille (Stern, von Dach et al. 2018, p. 15). Or, l'absence d'un tel diplôme influe durablement sur le parcours de vie et peut occasionner des coûts élevés au système de sécurité sociale. L'importance d'investir dans l'insertion professionnelle et sociale des jeunes est donc largement reconnue. En complément du système de formation professionnelle, il existe des mesures de soutien très diversifiées pour les jeunes ayant de la difficulté à s'insérer sur le marché

de l'emploi (voir Tableau 4). Outre les offres générales d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière ainsi que les solutions transitoires scolaires ou professionnelles, il existe aussi des mesures de soutien spécifiques, comme les offres de coaching ou de mentorat et le Case management Formation professionnelle. Pour les jeunes issus de familles touchées par la pauvreté, Neuenschwander et al. (2016) montrent que les offres destinées aux parents jouent un rôle central, car elles permettent à ces derniers d'accompagner adéquatement leurs enfants lors de ces transitions.

Les subsides de formation (en particulier les bourses d'études) sont également cruciaux pour permettre aux jeunes de condition économique modeste de suivre une formation postobligatoire tout en disposant d'un revenu suffisant (OFAS 2025b, p. 90). En Suisse, la majorité des bénéficiaires de bourses d'études suivent une formation du secondaire II (apprentis et élèves). À l'échelle nationale, 8,1 % des personnes en formation postobligatoire reçoivent une bourse. Cette proportion, tout comme le montant moyen de la bourse perçue, varie toutefois fortement d'un canton à l'autre, car les conditions d'octroi et les bases de calcul diffèrent selon les endroits (OFS – STIP 2024)

.

Obstacles à la formation professionnelle pour les jeunes touchés par la pauvreté

Les jeunes issus de familles touchant l'aide sociale peuvent être démotivés de voir leur salaire d'apprenti compté dans le revenu du ménage, alors que d'autres adolescents de leur âge disposent librement de l'argent qu'ils gagnent. Par ailleurs, les jeunes concernés ont ainsi moins de possibilités d'apprendre à gérer leur argent, une compétence pourtant indispensable pour prendre par la suite leur indépendance. Les parents, quant à eux, vivent cette contrainte comme une atteinte à leur liberté éducative, puisqu'elle les prive de la possibilité de négocier avec leurs enfants dans quelle mesure ceux-ci doivent contribuer aux dépenses du ménage. Les personnes concernées rapportent que le salaire d'apprenti est souvent source de conflits au sein des familles touchant l'aide sociale, en particulier lorsque d'autres frères et sœurs vivent sous le même toit. Cela tient en partie au système des franchises sur le revenu, où le plafond n'est pas défini par personne, mais par ménage. De même, une mauvaise coordination entre l'aide sociale et les bourses d'études (par ex. pour la formation professionnelle) peut poser des difficultés aux familles.

Groupe d'accompagnement Expérience de la pauvreté

Tableau 4 : offres dédiées à la transition école – formation – vie active

	SYSTÈMES	OFFRES DE BASE	OFFRES POUR LES JEUNES AYANT BESOIN D'UN SOUTIEN PLUS IMPORTANT
Transition I	**École obligatoire**	• Orientation professionnelle • Travail social en milieu scolaire • Orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC), centres d'information professionnelle (CIP)	• Projets de développement de carrière • Bilan et orientation (professionnelle) par l'assurance-invalidité (AI) • Case management Formation professionnelle
Transition I	**Offres de préparation professionnelle**	• Offres transitoires scolaires et professionnelles • Classes d'intégration • Semestres de motivation (SEMO) • Offres transitoires d'écoles spécialisées • Préapprentissages • Stages • Années intermédiaires diverses (par ex. cours de langue) • OPUC / CIP	• Placement en apprentissage, bourse des places d'apprentissage • Mentorat pour la recherche de places d'apprentissage • Coaching • Préapprentissage d'intégration • Case management Formation professionnelle • Offres d'intégration professionnelle spécifiques sur mandat de l'AI, de l'aide sociale, des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) et du ministère public des mineurs, ou dans le domaine de la santé/psychiatrie (examen préalable requis)
Formation	**Formation (professionnelle)**	• Encadrement individuel spécialisé (EIS) dans le cadre d'une formation menant à une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) • Compensation des désavantages (personnes en situation de handicap) • Certification professionnelle pour adultes	• Prise en charge des frais supplémentaires liés à la formation (par ex. AFP, CFC) et autres prestations de soutien de l'AI dans le domaine de la formation • Soutien en cas de résiliation du contrat d'apprentissage • Case management Formation professionnelle (jusqu'à 25 ans)
Transition II	**Entrée sur le marché du travail**	• Préparation à la transition II • Placement par les offices régionaux de placement (ORP)	• Mesures de réadaptation de l'assurance-chômage (par ex. stages professionnels, stages d'initiation) et de l'AI • Case management Formation professionnelle (jusqu'à 25 ans)

Source : adapté de Schaffner et al. 2022a, p. 21

Les offres proposées lors de la transition vers la formation postobligatoire (transition I), en cours de formation et lors du passage à la vie active (transition II) permettent de soutenir adéquatement une grande partie des jeunes dans le processus d'orientation professionnelle. Cette gamme de prestations très vaste atteint toutefois ses limites avec les jeunes présentant des problématiques multiples, qui ont besoin d'une aide individuelle, axée sur leurs besoins et provenant de différentes institutions. Dans de tels cas, la coordination des offres existantes, la collaboration interinstitutionnelle et l'accompagnement individuel (*case management*) sont primordiaux. Divers cantons ont déjà mis sur pied des projets et des initiatives en ce sens, tels que la *Kommission Berufsintegration* (Commission pour l'intégration professionnelle) à Lucerne, le *Strategiegruppe Jugendarbeitslosigkeit* (Groupe stratégique interdépartemental sur le chômage des jeunes) à Bâle-Ville (jusqu'en 2025) ou encore la Cité des Métiers à Genève. Certaines communes et ONG proposent également des offres spécifiques aux jeunes présentant des problématiques multiples lors de la transition II (Schaffner et al. 2022a).

Outil pratique : offres et soutien lors des transitions I et II

Comment développer les systèmes de transition entre école, formation et vie active et coordonner les offres de soutien existantes ? Un guide élaboré par la Plateforme nationale contre la pauvreté propose des pistes concrètes aux cantons, aux communes et aux professionnels chargés de la gestion des cas.
Schaffner et al. (2022a). *Guide de développement des systèmes cantonaux de transition école – formation – marché du travail. Axé sur les besoins de soutien des jeunes présentant des problématiques multiples*.

B.4 Champ d'action **Santé**

La pauvreté accroît le risque d'atteintes à la santé (« être pauvre rend malade ») et les atteintes à la santé augmentent le risque de pauvreté (« être malade rend pauvre »). Les mesures dans le champ d'action Santé sont avant tout une approche préventive : elles visent à réduire ou à éviter les atteintes et à renforcer les ressources des familles touchées ou menacées par la pauvreté. Elles permettent ainsi de prévenir l'apparition et la chronicisation des problèmes de santé (notamment dans le domaine de la santé psychique). En outre, les aspects psychosociaux et sanitaires doivent être abordés de manière coordonnée dans les cas de situation problématique complexe pré-existante.

Pour la prévention et la lutte contre la pauvreté des familles, il convient de créer des conditions-cadres favorables à la santé et de s'adresser aux familles en difficulté avec des offres préventives. La mise en réseau centrée sur la famille dans le domaine de la petite enfance permet de repérer de manière précoce les familles présentant un besoin particulier et de les accompagner de manière plus intensive si besoin. C'est précisément dans la petite enfance que l'opportunité de l'évolution de l'état de santé est indissociable des opportunités de formation et de la participation sociale (voir chap. B.3.1 et chap. B.5). Les outils et les offres qui sont présentés dans les champs d'action 3 et 5 (par ex. services de conseil parental, programmes de visites à domicile, espaces de rencontre pour les familles) contribuent de façon déterminante à l'égalité des chances en matière de santé des enfants pour les familles touchées ou menacées par la pauvreté.

Tableau 5 : vue d'ensemble des outils dans le champ d'action « Santé »

OUTILS
Promotion de la santé et prévention • Créer des conditions-cadres favorables à la santé (dans les quartiers, les écoles) • S'adresser de manière ciblée aux familles confrontées à des difficultés • Utiliser les acteurs de la santé dans le domaine de la petite enfance pour une détection précoce préventive
Soutien aux familles en situation difficile • Mise en réseau centrée sur la famille • Parents as Teachers (PAT)

B.4.1 Promotion de la santé et prévention

Les mesures générales de promotion de la santé et de prévention ne parviennent que difficilement à atteindre les groupes sociaux exposés à des risques accrus concernant leur santé et qui pourraient particulièrement bénéficier de telles offres (Weber 2020, p. 14, 64). Il faut donc mettre en place des offres destinées spécifiquement aux familles touchées ou menacées par la pauvreté, ou des approches visant à amener ces groupes cibles vers les offres existantes (Amstad et al. 2022). Il convient de donner la priorité aux offres favorables à la santé dans la petite enfance, notamment dans une optique de rentabilité, car les opportunités de développement des enfants dépendent fortement des conditions sociales du foyer parental (voir chap. A.1).

Les approches efficaces pour atteindre les familles confrontées à des difficultés s'appuient sur une connaissance approfondie des groupes cibles, sont conçues de manière participative, s'appuient sur la collaboration avec des pairs ou des personnes clés et combinent des mesures structurelles (mise en place de conditions-cadres favorables à la santé, « prévention structurelle ») à des interventions axées sur les compétences en matière de santé et sur les comportements de santé des individus ou des groupes (« prévention comportementale »). Les offres doivent être gratuites ou peu coûteuses afin que les familles touchées ou menacées par la pauvreté puissent y avoir recours. Les programmes d'action cantonaux (PAC), mis en œuvre par l'ensemble des cantons en collaboration avec Promotion Santé Suisse, sont une plateforme reconnue permettant de concrétiser de telles offres et mesures.

Créer des conditions-cadres favorables à la santé

Les cantons et les communes peuvent contribuer de manière significative à la santé des familles en situation financière difficile en aménageant leur cadre de vie et en mettant à leur disposition des services publics gratuits.

- **Garantir l'accès à des espaces de détente :** les parcs, les forêts et les places de jeux ou installations communales de sport sont particulièrement importants pour les familles qui vivent dans des appartements étroits et dans des environnements exposés au bruit : ces endroits servent de lieux de rencontre, d'environnements d'activité physique et d'apprentissage pour les enfants, et de moyens accessibles pour renforcer la santé psychique. La corrélation entre la proximité d'espaces de détente et la santé psychique est démontrée dans de nombreuses études (Weber 2020).
- **Soins de santé à l'école :** les offres telles que les services médicaux, dentaires et psychologiques scolaires ainsi que le travail social scolaire et la pédagogie spécialisée sont particulièrement importantes pour les enfants et les adolescents des familles issues de milieux socio-économiques défavorisés. D'une part, elles sont gratuites. D'autre part, les examens médicaux et dentaires scolaires permettent également d'atteindre des familles qui ne peuvent pas se permettre les visites médicales et les vaccins pédiatriques recommandés ou qui n'y ont pas accès pour d'autres motifs (par ex. barrières linguistiques ou culturelles, manque de connaissances) (Jäggi et al. 2020). Avec la mise à disposition d'offres de prévention (par ex. promotion de la santé dentaire) et des ressources suffisantes pour le travail social en milieu scolaire et les services de psychologie scolaire, les communes peuvent contribuer à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des familles (voir chap. B.3.2).
- **Promotion de la santé à l'école :** l'école atteint automatiquement les enfants issus de familles touchées ou menacées par la pauvreté sans que l'intervention des parents soit nécessaire. Ils bénéficient particulièrement des offres ou des programmes gratuits et faciles d'accès mis en place par les écoles dans les domaines de l'activité physique, de la nutrition et de la santé psychique.



Exemple concret de la promotion de la santé : Commune en santé

Le label ***Commune en santé*** est un instrument de promotion de la politique communale axée sur la santé. Les communes intéressées sont accompagnées par un service spécialisé qui les aide dans l'analyse des offres existantes et dans leur développement. Le label a été développé par Promotion santé Valais et s'est répandu dans plusieurs cantons romands.

Les familles ayant un faible revenu bénéficient des bienfaits de ce label principalement de manière indirecte par le développement et le renforcement des structures encourageant la santé au niveau de la commune : les conditions de vie locale sont améliorées par le développement d'offres de loisirs et de soutien facilement accessibles pour les familles (par ex. ouverture de salles de gym pour différentes classes d'âge : MiniMove, OpenSunday, MidnightSports), les mesures de promotion de la santé dans les écoles ainsi que l'aménagement ciblé de l'espace public. L'ensemble des habitants en profitent, mais tout particulièrement les familles disposant de faibles ressources financières, car elles dépendent plus fortement des offres publiques, des possibilités de loisirs accessibles et d'un environnement de vie et de quartier de qualité. Le label Commune en santé n'encourage pas seulement la santé, mais également la participation sociale.

S'adresser de manière ciblée aux familles confrontées à des difficultés

Les personnes disposant de faibles ressources financières, peu qualifiées ou ne maîtrisant aucune langue nationale ont souvent moins de ressources et de possibilités de s'occuper des questions de santé, ou de s'informer des offres de conseils et de soins existants. Il est donc recommandé de privilégier les approches facilement accessibles axées sur plusieurs thèmes, qui ne se limitent pas aux questions de santé (par ex. qu'est-ce qu'une alimentation saine pour mon enfant ?), mais qui favorisent également les contacts sociaux et fournissent des informations sur d'autres possibilités de soutien au sein des communes (Weber 2020). Le projet Vitalina (pour les parents d'enfants en bas âge, voir encadré ci-dessous) ou le concept femmes-Tische et hommes-Tische sont des exemples de telles offres. Ces tables rondes modérées concernant des questions

relatives à la famille, à la santé et à l'intégration sont menées dans de nombreuses langues. Grâce au service de garde, elles sont aussi accessibles aux parents avec enfants.

- **Détection et intervention précoce dans la petite enfance :** la plupart des parents en Suisse sont en contact avec le système de santé au moment de la grossesse et à l'occasion de la naissance de l'enfant. Les médecins de famille, les pédiatres, les gynécologues, les sages-femmes ainsi que les services de conseil parental sont souvent les principaux intermédiaires pour les offres telles que les groupes de jeu, les centres familiaux, etc. Les acteurs du système de santé jouent également un rôle important dans la détection précoce des problèmes familiaux et des conditions défavorables au développement de l'enfant. Afin de pouvoir orienter ces familles vers un soutien adapté (intervention précoce), il est nécessaire de disposer d'un bon réseau d'acteurs du domaine social et éducatif, par exemple dans le cadre de modèles de mise en réseau centrés sur la famille (voir le chapitre suivant) ou dans le cadre des lignes directrices cantonales pour la détection précoce (par ex. « heb! » – hinschauen. einschätzen. begleiten dans le canton de Saint-Gall ou les documents d'aide du canton de Berne). Pour une approche générale du dépistage et de l'intervention précoces, voir OFSP (2022).
- **Offres parents-enfants dans les langues de migration :** les offres de promotion de la santé dans la petite enfance sont difficilement accessibles pour les parents qui ne connaissent aucune langue nationale. Les barrières linguistiques compliquent l'accès aux offres périnatales et de conseil pour les parents d'enfants en bas âge (Ikhilor et al. 2017). Les offres qui sont réalisées dans plusieurs langues de migration ou qui travaillent avec des interprètes interculturels comblent ces lacunes. Il s'agit par exemple d'offres comme Miges Balù (soutien de service de conseil parental afin de mieux atteindre les familles issues de la migration) et Mamamundo (cours de préparation à l'accouchement pour les femmes issues de la migration). Les deux offres sont disponibles dans plusieurs cantons.



Exemple concret de la promotion de la santé de proximité : Vitalina des deux Bâle

Le projet « Vitalina – Parents actifs – enfants en bonne santé » (EPER des deux Bâle) vise les parents de langue étrangère ayant des enfants en âge préscolaire. Il s'adresse en particulier aux parents de faible niveau d'éducation et socialement défavorisés qui ne recourent pas aux services existants, tels que les services de conseil parental. Les médiateurs interculturels se rendent sur les places de jeux, dans les lieux de rencontre très fréquentés ou au sein d'associations de la population issue de la migration et vont à la rencontre des parents accompagnés d'enfants en bas âge. Les entretiens permettent d'aborder des questions telles que les habitudes alimentaires, le lien entre la nourriture, l'activité physique et la santé, ainsi que le quotidien familial. Les médiateurs proposent des conseils pratiques et orientent les parents vers les services de conseil et de soutien disponibles dans la commune ou le canton. Les entretiens ont lieu d'égal à égal : les médiateurs interculturels connaissent les habitudes culturelles des parents, ont leur propre expérience de la migration et parfois aussi leurs propres enfants. L'offre existe en seize langues.

B.4.2 Soutien aux familles en situation difficile

La menace de la pauvreté et la pauvreté induisent un stress chronique chez les personnes concernées. Cette charge importante est un facteur de risque pour leur santé, notamment en ce qui concerne le développement de maladies psychiques, mais aussi les conflits familiaux et la violence domestique (Jäggi et al. 2025). Grandir dans un environnement éprouvant peut avoir des conséquences négatives tout au long de la vie des enfants. Il est important de savoir que ce n'est pas par manque de volonté que les parents n'offrent pas un environnement sain pour le développement de leurs enfants, mais à cause de certaines circonstances, comme les rapports de travail précaires, les problèmes d'intégration, les troubles psychiques ou le manque de connaissances sur les besoins des enfants en bas âge (Hafen & Meier Magistretti 2021). La reconnaissance précoce des difficultés psychosociales qui pèsent sur les familles et l'offre de soutien sont donc décisives. Les offres de soutien proposées par de nombreux cantons et communes incluent notamment les services de conseil parental, les services de consultation familiale, les services de consultation pour jeunes et les centres de consultation pour l'aide aux victimes. À l'inverse des services de conseil parental, les offres de consultation familiale et pour les jeunes sont parfois payantes et ne sont donc pas accessibles aux familles à faible revenu.

Les offres de proximité, comme Parents as Teachers (pour les parents de nourrissons ou d'enfants en bas âge, voir encadré p. 39) ou l'accompagnement sociopédagogique des familles, apportent un soutien global qui s'adresse à l'ensemble de la famille, et ce sur une longue période. L'accompagnement sociopédagogique des familles est coûteux. Dans certains cantons et communes, les coûts ne sont pris en charge que si l'APEA en donne l'ordre, tandis que d'autres (notamment en Suisse romande) subventionnent également l'accompagnement volontaire des familles, c'est-à-dire sans ordre de l'APEA. Les familles disposant de moyens financiers modestes, qui devraient demander le financement d'un accompagnement sociopédagogique sur une base volontaire à l'aide sociale, mais qui ne bénéficient pas encore de cette aide, renoncent plus souvent à solliciter ce soutien par crainte de s'endetter (Metzger & Masoud Tehrani 2022). Cette situation est problématique non seulement pour les opportunités de développement des enfants concernés, mais aussi pour les coûts qui se répercuteront plus tard sur les pouvoirs publics lorsque les problèmes se seront aggravés et seront devenus chroniques. Metzger & Masoud Tehrani (2022) plaident pour réglementer de manière uniforme le financement de l'accompagnement sociopédagogique des familles.

Une spirale de difficultés

La dépendance des prestations sociales et leurs conditions et obligations peuvent donner aux personnes concernées le sentiment d'être dépendantes d'autrui. Aux soucis financiers permanents s'ajoute le sentiment d'impuissance qui pèse et a des répercussions négatives sur la santé, notamment sur la santé psychique (OFAS 2025a ; Jäggi et al. 2025 ; Wieber et al. 2022). Les parents touchés par la pauvreté et atteints dans leur santé ont parfois l'impression d'être ballottés d'un service à l'autre (office régional de placement [ORP], assurance-invalidité [AI], services sociaux), ce qui a pour conséquence qu'ils doivent se présenter aux rendez-vous fixés par chaque service, accomplir les formalités nécessaires et respecter leur obligation de collaborer. D'autres rendez-vous et obligations s'y ajoutent si les enfants ont des problèmes de santé ou des difficultés à l'école : « Plus la problématique est complexe, plus les rendez-vous se multiplient », précise une personne touchée par la pauvreté.

Les personnes concernées souhaitent un meilleur case management et une collaboration plus étroite entre les services impliqués ainsi qu'une plus grande souplesse des autorités dans les rendez-vous afin de mieux prendre en compte ces situations. De manière générale, elles préconisent de prendre davantage en compte la santé et le bien-être de l'ensemble de la famille comme facteurs essentiels à une intégration durable sur le marché du travail. Actuellement, la perception de la santé est trop souvent réduite à la question de l'aptitude au placement sur le marché du travail. Les ORP ou les services sociaux ne s'inquiètent pratiquement jamais de savoir comment vont ces personnes et leurs familles. Les personnes touchées par la pauvreté et les parents dans des situations difficiles souhaitent être davantage soutenus et perçus comme des personnes. De leur point de vue, les services impliqués devraient aborder régulièrement l'état de santé et la situation sociale de l'ensemble de l'unité familiale afin que les problèmes puissent être identifiés à temps et qu'un soutien puisse être mis en place le cas échéant.

Groupe d'accompagnement Expérience de la pauvreté

Élaboration de modèles de mise en réseau centrée sur la famille

La mise en réseau centrée sur la famille consiste à regrouper les différents outils, mesures et offres proposés dès la grossesse concernant la promotion de la santé, la détection précoce et le soutien aux familles défavorisées (touchées et menacées par la pauvreté). En Allemagne et en Autriche, cette approche a déjà été mise en place il y a longtemps sous la forme d'une aide précoce (« Frühe Hilfen ») afin de détecter le plus tôt possible les difficultés dans le contexte de la grossesse et de la parentalité, avant qu'elles n'affectent le développement de l'enfant (Deshayes et al. 2025).

La mise en réseau centrée sur la famille vise à détecter de manière précoce les difficultés des familles et à proposer un soutien adéquat. Elle devrait permettre d'améliorer l'égalité des chances en matière de santé et de développement, et d'éviter de prendre des mesures radicales comme les interventions de la protection de l'enfant. Il s'agit de mieux exploiter le potentiel préventif des offres de soutien existantes afin de mieux répondre au besoin des familles touchées par la pauvreté qui n'ont actuellement que peu accès à ces offres en raison de leurs coûts élevés et de la crainte de mesures des autorités. La mise en réseau centrée sur la famille comprend les éléments clés suivants :

- **Création d'un réseau interprofessionnel de soins** avec tous les acteurs de la petite enfance des domaines de la santé, du social, de la formation et de l'intégration (notamment les sages-femmes, les services de conseil parental, les gynécologues, les pédiatres, les centres familiaux, les services sociaux, les cours de langue, les groupes de jeu, les écoles, les services de conseil spécialisés dans les questions d'intégration). Les échanges interdisciplinaires permettent de reconnaître plusieurs types de situations difficiles dans les différentes structures et de soutenir de manière ciblée les familles.
- **Gestion du réseau :** suivi permanent et si besoin élargissement du réseau afin de coordonner le soutien autour de la famille. Cette gestion permet de mettre en place entre les acteurs concernés un réseau structurel qui perdure indépendamment de l'engagement de certaines personnes.
- **Accompagnement coordonné des familles :** case management axé sur les ressources pour les familles. L'offre est volontaire et gratuite. L'accompagnement des familles définit les besoins concrets, aide à l'organisation et à la coordination du soutien nécessaire, conseille et accompagne les familles, le cas échéant aussi à long terme. La gestion professionnelle des cas soulage non seulement les spécialistes impliqués, mais aussi les familles concernées, pour qui la gestion complexe des démarches au sein des systèmes d'aide représente souvent une charge supplémentaire.
- **Repérage et intervention précoces :** les spécialistes du réseau sont sensibilisés au repérage des problèmes et des besoins de soutien. Ils peuvent orienter les familles vers une aide adaptée à leurs besoins au sein du réseau ou, en cas de besoins complexes et importants, recommander un accompagnement volontaire.



Guide pratique du réseau centré sur la famille

L'approche de réseau centré sur la famille peut être appliquée de manière flexible aux structures existantes aux échelons cantonal, régional et local. Les cantons, les communes et les spécialistes qui souhaitent mettre en place une telle approche trouveront toutes les informations, arguments, bases juridiques et aide pratique sur le portail en ligne www.reseau-centre-sur-la-famille.ch ainsi que dans la publication correspondante Guide d'orientation sur le Réseau centré sur la famille (Deshayes et al. 2025).
Les exemples de mise en œuvre sont : la ville d'Aarau (projet Frühe Kindheit), le canton de Nidwald (projet GUSTAF – Guter Start ins Familienleben), le canton d'Uri (Netzwerk frühe Kindheit) ou la ville de Winterthour. La mise en place du réseau centré sur la famille du canton de Bâle-Campagne est décrite à la page 63.

B.5 Champ d'action **Participation à la vie sociale**

Dans bien des cas, la pauvreté va de pair avec la honte, la stigmatisation, l'exclusion et l'isolement social. Sans argent, il est difficile de s'adonner à des loisirs et d'entretenir des relations. Les parents renoncent alors souvent à satisfaire leurs propres besoins afin d'offrir à leurs enfants ce qui est considéré comme normal dans leur milieu social. Malgré cela, de nombreux enfants et jeunes de familles touchées ou menacées par la pauvreté ne peuvent se permettre des activités régulières payantes, comme la musique ou le sport (Bachmann et al. 2020). Le fait de ne pas pouvoir participer aux activités habituelles de leur quartier ou de leur milieu (fête de village ou de quartier, scouts, carnaval, société de musique, etc.) les prive en outre de la possibilité d'acquérir les codes sociaux qui permettent de développer un sentiment d'appartenance (Behrisch 2021).

L'intégration sociale et la participation à la vie sociale touchent de nombreux domaines de la vie. L'insertion professionnelle y joue un rôle important pour les adultes, non seulement pour des raisons financières, mais aussi pour la reconnaissance et les réseaux liés à l'exercice d'une activité lucrative. Par ailleurs, de plus en plus de projets d'intégration et de participation à la vie de la société sont réalisés indépendamment de toute activité professionnelle. Pour les enfants, les structures d'accueil extrafamilial et d'encouragement précoce ne font pas que favoriser les stimulations éducatives, ce sont aussi des lieux d'intégration sociale. Sans compter que le jeu, le sport, les loisirs et le contact avec d'autres enfants de leur âge sont indispensables à leur épanouissement. S'intégrer et participer à la vie sociale, c'est toutefois aussi une question d'appartenance au sens plus large, appartenance qui est au cœur de ce champ d'action.

Signalons que les possibilités de participation à la vie sociale des familles touchées ou menacées par la pauvreté dépendent fondamentalement, au-delà des outils et mesures décrits ici, de l'attitude de la société envers la pauvreté. Les « dimensions cachées » de la pauvreté – honte, stigmatisation et sentiment d'être rabaissé, ignoré ou exclu – marquent l'existence de nombreuses personnes concernées et font fortement obstacle à leur participation à la vie sociale (OFAS 2025e, p. 11).

Tableau 6 : vue d'ensemble des outils du champ d'action « Participation à la vie sociale »

OUTILS
Aménagement d'espaces sociaux • Infrastructure sociale : proposer des lieux de rencontre aux familles • Animation de quartier autour de l'espace social • Développement participatif du quartier
Participation sociale des enfants et des jeunes • Conception d'offres de loisirs et de sport tenant compte des réalités de la pauvreté • Animation enfance et jeunesse en milieu ouvert • Prestations circonstancielles de l'aide sociale pour favoriser la participation

B.5.1 Aménagement d'espaces sociaux

Ce domaine comprend la mise à disposition de structures et services socioculturels faciles d'accès. Il s'agit de parcs, de places de jeux, d'emplacements pour grillades et d'espaces de détente en milieu naturel que les familles peuvent utiliser gratuitement, mais aussi de lieux de rencontre d'accès facile à vocation non commerciale, comme les bibliothèques, les centres familiaux, les centres pour les jeunes et les maisons de quartier, soit des espaces de jeu, de rencontres et d'échanges. Faisant partie de l'infrastructure sociale, ils bénéficient toutefois d'une gestion professionnelle et proposent dès lors des informations, des conseils et une mise en réseau avec d'autres offres. À eux seuls, ces lieux de rencontre ne suffisent toutefois souvent pas à atteindre les familles touchées ou menacées par la pauvreté : il faut consentir des efforts supplémentaires afin d'aller à leur rencontre dans leur milieu de vie, en faisant appel par exemple à des personnes-ressources ou à des pairs, mais aussi en utilisant les outils de l'animation de quartier et de l'animation jeunesse en milieu ouvert ainsi que les mesures liées au développement du quartier.

Les centres familiaux, instruments de prévention de la pauvreté

Que peuvent faire les centres familiaux pour favoriser l'éducation et la participation des enfants et de leurs parents ? Comment créer des chaînes de prévention au niveau de la commune et quelle fonction exerce un centre familial ? Comment atteindre les familles touchées par la pauvreté et comment définir les offres en tenant compte de leurs besoins ? – Le dossier du programme MegaMariePlus (2025) propose des informations et des pistes d'action pour les organismes responsables, les professionnels et les communes (en allemand) : *Familienzentren: Bildungschancen und Teilhabe für alle. Fokus Armut.*

Renforcer l'intégration sociale

L'animation de quartier (travail communautaire) a pour but de renforcer la cohésion dans le quartier ou la commune et de favoriser la mixité sociale. Cette animation peut conjuguer lieux pérennes (comme un bureau de quartier) et offres itinérantes, c'est-à-dire un travail en milieu ouvert ou des manifestations organisées en différents lieux (bâtiment scolaire, place du village, locaux des associations de migrants, EMS, etc.). L'animation de quartier peut avoir plusieurs missions et axes d'intervention : faciliter les rencontres, favoriser le bénévolat et l'engagement au sein de la société civile, renforcer l'entraide entre voisins, créer des réseaux porteurs entre les structures existantes (associations, Églises, etc.).

Miser sur le développement participatif du quartier pour apporter des changements positifs

L'approche du développement participatif du quartier combine l'aménagement du territoire (voies de circulation, zones vertes, places de jeux, etc.) et l'animation communautaire. La participation de la population a pour but d'améliorer la qualité de vie et de promouvoir la cohésion sociale. Les expériences du programme « Projets urbains » de la Confédération montrent que la collaboration des autorités, de la population et d'autres acteurs apporte une plus-value concrète et peut avoir un effet préventif. Pour y parvenir, il faut une volonté politique, l'implication des responsables de tous les organismes publics impliqués (logement, aménagement du territoire, transports, action sociale, sécurité, école, culture, migration, etc.), la participation des groupes d'intérêts concernés et la mise en place de structures pérennes (Stutz et al. 2017). Une publication de « Projets urbains » en présente des arguments et des exemples concrets (2017). Depuis la clôture du programme, ses dossiers et ses informations sont diffusés par le réseau Quartiers Vivants.

B.5.2 Participation des enfants de familles touchées par la pauvreté

Pour s'épanouir et se forger une identité, les enfants et les adolescents doivent disposer de lieux et d'espaces où jouer, apprendre, passer du temps avec des camarades du même âge, cultiver leurs passions et leurs intérêts (voir chap. A.2). Ainsi, les mesures leur donnant accès à des loisirs et à des activités sportives et culturelles contribuent à prévenir la pauvreté. Pour que les familles touchées par la pauvreté et leurs enfants puissent réellement y participer, il faut toutefois les concevoir en tenant compte des contraintes de la pauvreté (Werner 2024 ; encadré p. 54). Une des mesures efficaces en l'espèce consiste à organiser simultanément des activités pour différents groupes d'âge (cours de langue pour les parents, groupe de jeu pour leurs enfants ; rencontres pour enfants et adolescents, les jeunes s'adonnant au basketball pendant que leurs petits frères et sœurs jouent sous surveillance dans le bac à sable, par ex.).

Participation et exclusion

Mise en place dans toute la Suisse, la CarteCulture de Caritas permet aux parents à faible revenu de visiter des musées, d'assister à des concerts ou à des matches de football ou encore de suivre des cours avec leurs enfants gratuitement ou pour un prix fortement réduit. Véritable sésame pour la participation, cette carte est très appréciée. Il n'en reste pas moins que les personnes touchées par la pauvreté signalent d'autres obstacles à surmonter : à défaut d'argent pour prendre le tram, il leur est impossible d'assister à un concert malgré son prix réduit. Ou encore, les enfants à la piscine voient tous leurs camarades manger une glace, mais ne peuvent s'en offrir une, car une fois payé le billet de bus ou l'entrée, ils ont dépensé tout leur argent.

Groupe d'accompagnement Expérience de la pauvreté

La participation des enfants et des adolescents aux loisirs et aux activités sportives et culturelles constitue elle aussi un aspect primordial de la prévention de la pauvreté. Pour que cette participation soit possible, il faut toutefois que ces activités soient conçues en tenant compte des besoins des personnes touchées par la pauvreté.

La participation des enfants et des adolescents issus de familles touchées ou menacées par la pauvreté peut être favorisée en proposant des activités gratuites : animation enfance et jeunesse en milieu ouvert, rencontres de jeunes et salles de gymnastique ouvertes (pour différents âges, des petits enfants aux jeunes adultes). Quant aux obstacles à la participation à la vie culturelle, ils peuvent être surmontés grâce à des réductions accordées aux familles touchées par la pauvreté (comme la CarteCulture de Caritas). La participation numérique joue également un rôle toujours plus important, et disposer d'un ordinateur ou d'un smartphone est primordial non seulement pour l'intégration sociale, mais aussi pour l'accès à la formation. Enfin, il est essentiel que les enfants et les adolescents de familles à l'aide sociale bénéficient de prestations circonstancielles pour pouvoir participer à la vie sociale de la population en général et non uniquement à des activités précises (cours de musique, activités sportives, scouts, camps, etc.).



Participation numérique et pauvreté

L'article *Compétence numérique* malgré la pauvreté (BFH 2024) présente huit recommandations pour favoriser la participation numérique des personnes touchées par la pauvreté, formulées dans le cadre du projet de recherche participatif *Gemeinsam gegen den digitalen Ausschuss* (Ensemble contre l'exclusion numérique) (Walther et Chiapparini 2024).

Conception des activités de sport et loisirs qui tient compte des besoins des personnes touchées par la pauvreté : liste de contrôle

La plupart des activités proposées dans les domaines du sport, des loisirs et de la culture s'adressent à un large public et ne sont pas axées sur des groupes cibles précis, de sorte que, dans la pratique, les familles touchées par la pauvreté et leurs enfants peuvent penser que ces activités ne leur sont pas destinées, et n'y participent pas.

Inspirée de Werner et al. (2024), la liste de contrôle ci-dessous aide les associations et autres organisateurs d'activités à concevoir leurs offres de façon que les familles touchées par la pauvreté et leurs enfants puissent aussi en bénéficier. À cet effet, il faut identifier et éliminer les obstacles qui les excluent (manque de temps, frais de transport, informations vagues, obstacles d'ordre administratif, etc.). Les professionnels et les associations devraient adopter une attitude leur permettant de déceler ces obstacles parfois invisibles et de les surmonter en faisant preuve d'empathie et de pragmatisme.

1. Analyser et surmonter les obstacles

- **Espace social :** connaissons-nous la réalité de la pauvreté dans nos quartiers et savons-nous pourquoi certains groupes ne participent pas à nos activités ?
- **Coût :** l'activité est-elle gratuite ou abordable ? Présentons-nous clairement les coûts cachés (équipement, restauration, trajets) et les maintenons-nous dans des limites raisonnables ?
- **Matériel :** proposons-nous du matériel en prêt (instruments, vêtements de sport, etc.) afin que le manque d'équipement ne soit pas un facteur d'exclusion ?
- **Accessibilité :** l'activité est-elle proche du lieu de vie, les enfants peuvent-ils s'y rendre seuls et les horaires sont-ils adaptés aux horaires de travail des parents (longues journées, travail par équipe, etc.) ? Proposons-nous des activités pendant les vacances pour les familles qui ne peuvent pas partir en voyage ?
- **Places :** les enfants touchés par la pauvreté sont souvent laissés pour compte lorsque le nombre de places est limité pour des activités très demandées. Avons-nous un contingent réservé aux enfants défavorisés ?

2. Atteindre les familles défavorisées

- **Prise de contact :** pouvons-nous faire appel à des multiplicateurs et à des personnes exerçant une fonction de lien (travail social en milieu scolaire, crèches, animation de quartier) pour une prise de contact directe ?
- **Information :** fournissons-nous des informations en langue facile à lire, illustrées et, le cas échéant, en plusieurs langues ?
- **Prise de connaissance :** proposons-nous des activités bas seuil (un déjeuner gratuit, des périodes d'essai, etc.) qui permettent d'établir un premier contact sans engagement ?
- **Suppression des obstacles administratifs :** aidons-nous les bénéficiaires à déposer des demandes et à obtenir un soutien financier (demandes à des fondations, par ex.) ?

3. Agir en fonction des besoins des personnes touchées par la pauvreté

- **Ouverture :** faisons-nous clairement savoir que toutes les personnes sont les bienvenues, quelle que soit leur origine ?
- **Discrétion :** évitons-nous les situations dans lesquelles le manque d'argent se manifeste aux yeux de tous (collecter de l'argent en présence du groupe, par ex.) ?
- **Attitude :** l'équipe est-elle sensibilisée aux préjugés et abordons-nous le sujet de la discrimination (comme le harcèlement fondé sur les vêtements portés) ?
- **Réaction :** comment réagissons-nous face à un enfant qui a faim ou qui est mal habillé ? Avons-nous des solutions de secours pour ces situations (en-cas, habits de rechange, etc.) que nous pouvons proposer en toute discrétion ? Évitons-nous les situations qui suscitent implicitement des attentes liées à l'argent (apporter des cadeaux, par ex.) ?

B.6 Champ d'action **Logement**

Dans de nombreuses régions, les logements abordables sont rares. Les familles menacées par la pauvreté ont souvent du mal à y accéder, alors même qu'elles en auraient particulièrement besoin. Le loyer représente le poste de dépense le plus important du budget des ménages et détermine souvent si le revenu disponible suffit à couvrir le coût de la vie (Stutz et al. 2017, p. 62). En Suisse, les 20 % des ménages aux revenus les plus faibles consacrent en moyenne environ un tiers de leur budget au logement et à l'énergie, contre moins de 10 % en moyenne pour le quintile de revenus le plus élevé (OFS, Enquête sur le budget des ménages EBM 2020-2021). Pour les familles aux revenus modestes, pouvoir vivre dans un logement abordable est essentiel et peut faire toute la différence entre une stabilité précaire et un basculement dans la pauvreté.

Pour soutenir efficacement les ménages aux ressources financières limitées sur un marché du logement tendu, il est nécessaire de combiner des aides individuelles au logement à court et à long terme au sein d'une stratégie-cadre en matière de logement.

Diverses mesures publiques visent à garantir une offre de logements suffisante, y compris pour les ménages socialement défavorisés (Tableau 7). Compte tenu de la situation tendue sur le marché du logement, caractérisée par une pénurie de logements abordables, en particulier en milieu urbain, les instruments d'aide au logement destinés aux ménages défavorisés atteignent de plus en plus leurs limites lorsqu'ils sont utilisés de manière isolée et non coordonnée. Il est donc indispensable de combiner des instruments à court et à long terme au sein d'une stratégie-cadre de politique du logement.

Tableau 7 : Vue d'ensemble des instruments dans le champ d'action « Logement »

OUTILS
Conseil et accompagnement en matière de logement
Aides individuelles au logement et allocations de logement
Autres mesures • Garanties financières • Logements d'urgence et de transition adaptés aux familles • Location / subventionnement de logements aux familles défavorisées • Stratégies générales de politique du logement / aide au logement

Les mesures visant à garantir un logement aux familles touchées ou menacées par la pauvreté permettent aux cantons, aux villes et aux communes d'éviter des dépenses publiques dans d'autres domaines. La perte de leur logement peut en effet entraîner les personnes concernées dans un cercle vicieux (perte d'emploi, isolement social, problèmes de santé, recours à l'aide sociale), alors qu'une intervention précoce aurait souvent permis d'éviter cette situation. Un accompagnement efficace suppose la possibilité de combiner différentes offres en fonction des besoins. Les services spécialisés sont, dans l'idéal, pluridisciplinaires et disposent d'un bon réseau (Beck et al. 2018, p. 10–14). Il est par ailleurs important que ces offres soient accessibles à tous les ménages à faibles revenus, et pas uniquement aux bénéficiaires de l'aide sociale.

La mise en œuvre des mesures d'aide au logement est en partie assurée par l'administration, notamment par l'intermédiaire de services spécialisés ou dans le cadre de l'aide sociale. Dans de nombreux cantons, villes et communes, la collaboration avec des acteurs non étatiques, comme des fondations et des associations, a également fait ses preuves. Une telle collaboration s'avère particulièrement intéressante et économique pour les petites administrations. Pour la plupart des offres, une coopération étroite et un dialogue constant avec le secteur immobilier local, les propriétaires et les maîtres d'ouvrage en charge de la construction de logements d'utilité publique sont essentiels.

Logement pour les ménages défavorisés : pistes d'action et exemples

Un guide à l'intention des cantons, des villes et des communes les aide à sélectionner et à concevoir des offres dans le domaine du logement destinées aux ménages défavorisés, complété par des exemples concrets : Beck et al. (2018) : *Offres d'aide au logement pour les ménages vulnérables. Guide pour les cantons, les villes et les communes.*

Une présentation systématique des pistes d'action possibles dans le domaine du logement, une analyse sous l'angle de la pauvreté et de nombreux exemples concrets figurent dans la prise de position de Caritas Suisse (2024) : *La situation du marché du logement aggrave la pauvreté.*

B.6.1 Conseil et accompagnement en matière de logement

Les familles touchées par la pauvreté rencontrent des difficultés pour accéder au marché immobilier classique. Outre une marge de manœuvre financière limitée, elles disposent souvent de compétences linguistiques ou administratives insuffisantes. Des services de conseils et d'accompagnement efficaces peuvent les aider à remédier à cette situation (Beck et al. 2018, 14-16). Il convient également, le cas échéant, de renforcer de manière ciblée les compétences des personnes concernées en matière de logement. Il est important que ces offres soient accessibles à tous les ménages à faibles revenus, et pas uniquement aux bénéficiaires de l'aide sociale.

- Les services de **conseil en matière de logement**, facilement accessibles, apportent un soutien lors de la recherche d'un logement. Outre la mise à disposition d'informations et de conseils adaptés au groupe cible (site Internet, fiches d'information), cette aide peut prendre la forme de consultations individuelles ou d'un coaching.
- **L'accompagnement en matière de logemen**t s'adresse aux ménages déjà liés par un bail, mais qui se trouvent dans une situation de conflit ou risquent de perdre leur logement. Le service spécialisé compétent joue alors souvent le rôle de médiateur entre les locataires et les régies immobilières ou les voisins.

Exemple concret : les coachs bénévoles de la ville de Lucerne

Dans le cadre de son activité de conseil en matière de logement, la ville de Lucerne fait appel à des coachs bénévoles qui accompagnent les personnes concernées dans leur recherche de logement. Lancé à l'origine sous la forme d'un projet pilote, ce service de coaching fait désormais partie intégrante de la politique sociale de la ville. Les bénévoles reçoivent une formation et un soutien professionnel. Cette mesure illustre parfaitement comment il est possible d'obtenir des résultats significatifs malgré des moyens financiers limités (Beck et al. 2018, p. 28–29).

Exemple concret : le service d'aide au logement de Winterthour

Le service d'aide au logement de la ville de Winterthour est un service pluridisciplinaire composé de professionnels issus du travail social, de la gestion immobilière, des soins psychiatriques et de l'administration commerciale. Il regroupe différentes offres sous un même toit afin de pouvoir répondre à des besoins variés et s'adresser à différents publics. Il accueille des personnes dont le bail risque d'être résilié, des personnes à la recherche d'un logement ainsi que des bailleurs confrontés à des conflits avec leurs locataires. Une offre d'accompagnement au logement est proposée aux personnes souffrant d'addictions ou de troubles psychiques et ayant besoin de soutien pour gérer leur logement au quotidien. Le service d'aide au logement de Winterthour propose également des hébergements d'urgence, finance des garanties de loyer si nécessaire grâce à un fonds dédié et dispose de logements qu'il sous-loue temporairement à des bénéficiaires de l'aide sociale ou à des personnes proches du seuil de pauvreté (von Gunten et al. 2025, p. 57).

B.6.2 Aides individuelles au logement et allocations de logement

Les aides individuelles au logement sont des prestations sociales sous condition de ressources qui apportent un soutien aux ménages aux revenus modestes sous la forme d'une contribution au loyer. Elles s'adressent en priorité aux familles à faibles revenus. Ces contributions allègent considérablement le budget des familles qui en bénéficient et évitent à certaines d'entre elles de devoir solliciter l'aide sociale. Selon leurs modalités d'octroi, elles peuvent également réduire de manière significative les effets de seuil à la sortie de l'aide sociale en continuant à diminuer les frais de logement des anciens bénéficiaires (Amberg et al. 2022).

Des aides individuelles au logement existent dans certains cantons, comme à Genève et à Bâle-Ville, ainsi que dans diverses villes et communes. Elles sont parfois financées conjointement par le canton et les communes, comme c'est le cas pour l'« aide individuelle au logement » dans treize communes vaudoises. Le canton de Bâle-Campagne suit une approche similaire : depuis 2024, il définit des normes minimales quant à la manière dont les communes doivent organiser leurs contributions au loyer en faveur des familles menacées par la pauvreté. En contrepartie, il participe aux coûts de ces aides.

Des directives en matière de loyers appropriés dans le cadre de l'aide sociale

L'aide sociale prend en charge les frais de loyer des familles qui en bénéficient. Les communes fixent à cet effet des montants maximaux pour la prise en charge du loyer, échelonnés en fonction de la taille du ménage. Conformément aux normes de la CSIAS, ces directives en matière de loyers doivent être justifiées sur le plan technique, s'appuyer sur des données relatives à l'offre actuelle et locale de logements, et leur adéquation doit être régulièrement contrôlée. Des critères et des procédures éprouvés existent pour la fixation et la coordination régionale de ces directives en matière de loyers (voir Roulin et al. 2025, Dubach et Rudin 2016).

Dans les faits, les directives en matière de loyers en vigueur sont souvent obsolètes, fixées à un niveau trop bas, et ne correspondent plus aux loyers effectivement pratiqués sur le marché locatif. Pour couvrir la différence entre leur loyer effectif et le montant pris en charge par l'aide sociale, les bénéficiaires qui ne trouvent pas de logement moins onéreux sont donc souvent contraints de puiser dans les ressources destinées à couvrir leurs autres besoins de base, c'est-à-dire l'argent initialement prévu pour l'alimentation, les vêtements et les dépenses quotidiennes. Cette situation se traduit inévitablement par une détérioration des conditions de vie et va à l'encontre de l'objectif même de l'aide sociale. Des directives en matière de loyers actualisés et adéquats seraient pourtant dans l'intérêt des services sociaux eux-mêmes. Les tentatives souvent vaines des travailleurs sociaux d'imposer aux bénéficiaires des limites de loyer irréalistes se soldent par des démarches administratives stériles qui mobilisent des ressources précieuses. Pour les personnes concernées, la crainte de perdre leur logement et les difficultés financières sont des sources de stress et d'angoisses, ce qui entrave leurs efforts pour se réinsérer professionnellement et retrouver une indépendance financière.

Dans certains cas particuliers, l'aide sociale peut prendre en charge des loyers plus élevés, notamment lorsqu'un changement de domicile ne peut raisonnablement pas être exigé, par exemple pour ne pas priver les enfants de leur environnement social ou lorsque les enfants vivent en alternance chez leurs parents séparés, chacun les accueillant une partie de la semaine ou le week-end. Selon les personnes ayant connu la pauvreté, la stabilité du logement est essentielle pour les familles défavorisées. Il est donc important que les services sociaux fassent preuve de suffisamment de souplesse à l'égard des familles confrontées à de telles situations, en leur accordant des dérogations et des délais de transition appropriés (par ex., lorsque les enfants majeurs quittent le domicile familial).

B.6.3 Autres mesures concernant le logement

La mise à disposition de garanties financières, les offres de logement spécifiques et les stratégies en matière de politique du logement sont d'autres mesures permettant d'aider les ménages touchés ou menacés par la pauvreté à accéder à un logement.

Garanties financières

Les ménages défavorisés peuvent bénéficier d'un soutien sous la forme de garanties financières pour faciliter leur accès au logement, en particulier lorsqu'ils ne parviennent pas à en trouver un en raison de dettes ou de poursuites. Une inscription au registre des poursuites peut en effet rendre la recherche d'un logement pratiquement impossible pour une famille. Les formes établies de soutien par le biais de garanties financières sont les suivantes ::

- financement ou cautionnement de la garantie de loyer ;
- responsabilité solidaire (par la cosignature du contrat de location) ;
- reprise du contrat de location par une organisation ou un service spécialisé (Althaus et al. 2017).

Les cantons et les communes ne disposent souvent pas des bases légales leur permettant d'accorder directement ces garanties (y compris en dehors du cadre de l'aide sociale). C'est la raison pour laquelle ces instruments sont généralement mis en œuvre par des fondations indépendantes dans le cadre d'une convention de prestations conclue avec les pouvoirs publics. L'octroi de garanties financières est souvent associé à des mesures de conseil et d'accompagnement au logement. Des exemples sont la fondation Domicil dans le canton de Zurich ou la Fondation Le Relais dans le canton de Vaud.



Exemple concret : le projet Domos à Genève, intervention précoce en cas d'arriérés de loyer

Grâce au programme Domos de l'Hospice général, le service social du canton de Genève, les personnes présentant des arriérés de loyer en raison de difficultés passagères (dettes, factures impayées, perte d'emploi, problèmes de santé) peuvent bénéficier d'une aide financière à court terme par l'intermédiaire d'une fondation privée. Cette aide permet d'éviter une expulsion et de garantir la pérennité du bail, dans l'intérêt du locataire comme du bailleur. Les pouvoirs publics, qui évitent ainsi de devoir recourir à des solutions d'hébergement d'urgence coûteuses, bénéficient également de ce dispositif.

Le projet est soutenu par le secteur immobilier local. Lorsqu'un ménage accumule des arriérés de loyer, les régies immobilières joignent à la mise en demeure une fiche d'information sur le dispositif Domos ainsi qu'un formulaire de demande. Cette démarche garantit que les personnes concernées aient accès aux informations sur l'aide existante dès le premier problème de paiement. Si les conditions d'éligibilité sont remplies, le montant du loyer impayé est versé au bailleur dans un délai de deux à trois jours et avant la résiliation du bail (von Gunten et al. 2025, p. 56).

Logements d'urgence et de transition adaptés aux familles

En cas de risque imminent de perte du logement, les structures d'hébergement d'urgence collectives classiques atteignent leurs limites lorsqu'il s'agit d'accueillir des familles. Comme le montrent les témoignages de personnes ayant connu la pauvreté, la perte du logement peut, dans certains cas, conduire à ce que des enfants soient placés hors du foyer familial, un scénario qui doit être évité à tout prix. Une aide d'urgence efficace pour les familles exposées à ce risque requiert la mise à disposition, à court terme, de chambres familiales ainsi que la location temporaire de logements d'urgence ou de transition adaptés aux familles.

Location / Subventionnement de logements aux ménages défavorisés

Certaines villes louent à des ménages défavorisés des logements dont elles sont propriétaires, sous-louent des logements locatifs ou subventionnent les loyers de certains logements destinés aux ménages disposant de faibles ressources financières (Beck et al. 2018, p. 18–19). Un exemple est celui des logements pour familles nombreuses loués dans la ville de Zurich par une fondation municipale (*Städtische Stiftung Familienwohnung,* SFW). Cette offre s'adresse aux familles ayant au moins trois enfants et disposant de revenus modestes, qui n'auraient autrement pratiquement aucune chance de trouver un logement abordable sur le marché immobilier.

Stratégies générales de politique du logement / aide au logement

Compte tenu de la pénurie aiguë et de la hausse des loyers, on constate, en particulier dans les villes, que les instruments d'aide au logement atteignent leurs limites et que des stratégies globales de politique du logement s'imposent pour garantir l'accès au logement des ménages à faibles et moyens revenus (von Gunten et al. 2025, p. 63). Les cantons, les villes et les communes peuvent influencer le cadre général par leur action politique, servir de trait d'union entre les différents acteurs du marché local du logement ou intervenir eux-mêmes sur ce marché en tant que propriétaires. Parmi les mesures concrètes, on trouve notamment les mesures d'aménagement du territoire et de droit de la construction, l'encouragement de la construction de logements d'utilité publique ou une politique foncière active (OFL 2025).

Dans ce cadre, il faut également prendre en compte les approches de développement de quartier et les mesures visant à favoriser la mixité sociale, qui revêtent une importance tant pour la qualité de vie et la santé que pour l'intégration sociale et la participation des ménages disposant de ressources financières limitées (Weber 2020, p. 73 ; voir également chap. B.5.1).



Comment les villes et les communes peuvent-elles favoriser l'accès à un logement abordable ?

L'Office fédéral du logement (OFL 2025) a publié un guide sur les mesures que les villes et les communes peuvent prendre pour promouvoir et préserver l'accès à un logement abordable pour toutes les couches de la population : Logement à prix avantageux : *un kit d'options à la disposition des villes et des communes*. Ce guide décrit dix options réparties dans les trois catégories « orienter », « financer » et « communiquer ». Il explique en quoi chacune de ces options est adaptée à des contextes et des objectifs spécifiques.

B.7 Champ d'action **Coordination et gouvernance**

Une politique efficace de lutte contre la pauvreté des familles nécessite une concertation sur le fond ainsi qu'une bonne coordination entre tous les acteurs impliqués. Les divers domaines politiques (affaires sociales, formation, santé, intégration, etc.) doivent être pris en considération, avec leurs autorités compétentes dans chacun des niveaux fédéraux, ainsi que les organisations de la société civile et tout particulièrement les personnes ayant l'expérience de la pauvreté. Il est également primordial de développer la coordination géographique et la collaboration par-delà les frontières communales (coopération régionale). Afin d'atteindre l'objectif d'une politique efficace de lutte contre la pauvreté des familles, il est nécessaire de construire une base de connaissances correspondante, de définir une stratégie transversale et de mettre en place des réseaux solides. Il convient également de faciliter l'accès des familles menacées et touchées par la pauvreté à l'offre de soutien et d'éliminer les obstacles qui se présentent à elles (voir Tableau 8).

Tableau 8 : Vue d'ensemble des outils dans le champ d'action Coordination et gouvernance

OUTILS
Fournir des bases de connaissances sur la pauvreté des familles
Développer des bases stratégiques transversales de lutte contre la pauvreté des familles
Favoriser la collaboration et mettre en place des réseaux
Assurer l'accès aux offres et éliminer les obstacles
Promouvoir la participation des familles ayant l'expérience de la pauvreté

B.7.1 Fournir des bases de connaissances sur la pauvreté des familles

Toute action efficace doit s'appuyer sur des connaissances solides. Les bases de connaissances actuelles et complètes que constituent le monitoring, les collectes et analyses de données, les statistiques publiques, ainsi que les enquêtes sur les offres et les besoins dans tous les champs d'action offrent aux cantons et aux communes le fondement de stratégies et de mesures ciblées de lutte contre la pauvreté des familles.

Monitoring national de la pauvreté

Au niveau national, le monitoring national de la pauvreté synthétise les connaissances sur la pauvreté en Suisse, dont la situation des familles menacées et touchées par la pauvreté. Le rapport national sur la pauvreté publié tous les cinq ans comprend des cahiers thématiques consacrés à des thèmes prioritaires différents ; la première édition est parue fin 2025 (OFAS 2025a-e, www.monitoring-pauvrete.ch).

Pour prévenir et lutter contre la pauvreté des familles, il est essentiel de publier régulièrement des rapports sur la pauvreté ou sur la situation sociale qui traitent de leur situation. Un nombre croissant de cantons ainsi que certaines grandes villes se sont dotés d'un tel instrument et y trouvent de précieuses informations sur lesquelles ils se fondent pour le pilotage, la mise en œuvre et l'élaboration de leur politique de lutte contre la pauvreté. Idéalement, ces rapports ne se limitent pas à un simple exposé des transferts sociaux versés, mais traitent la pauvreté comme un phénomène multidimensionnel (Neukomm 2023). C'est également ce que fait le monitoring national de la pauvreté. Les aspects comme la santé, la formation, le logement, l'activité professionnelle et l'intégration sociale des familles menacées par la pauvreté ne sont pas à négliger.

Il est également recommandé de compléter l'analyse statistique par un recensement des besoins des familles menacées par la pauvreté et par une analyse complète de l'offre existante (y c. par les communes et les organisations de la société civile). Cela permettra d'identifier les lacunes significatives et d'alléger le travail des professionnels chargés d'aiguiller les familles touchées par la pauvreté vers les divers spécialistes (Catena et al. 2025, p. 126).

B.7.2 Bases stratégiques transversales

Une stratégie politique transversale aux niveaux fédéral, cantonal et communal permet de renforcer les actions de lutte contre la pauvreté des familles et d'encourager la concertation et la coordination entre les divers acteurs présents dans les différents champs d'action et domaines politiques. La stratégie contre la pauvreté des familles peut s'inscrire dans une stratégie globale de lutte contre la pauvreté ou dans une politique familiale globale. Il peut également s'avérer judicieux d'intégrer systématiquement la question de la pauvreté des familles dans la stratégie ou les documents de référence d'autres domaines politiques (comme la politique familiale, la politique de l'enfance et de la jeunesse, la santé ou la formation) (Catena et al. 2025, p. 127).

Une stratégie cantonale visible de lutte contre la pauvreté des familles constitue également un autre élément central, car les communes et des villes s'y réfèrent largement.

Selon un sondage réalisé par l'OFAS en 2022, aucun canton ne s'est doté d'une stratégie propre de lutte contre la pauvreté des familles, mais près de la moitié d'entre eux ont intégré cette lutte à une stratégie plus globale (stratégie de lutte contre la pauvreté, planification sociale, programmes et décisions gouvernementaux, lignes directrices relatives à l'enfance et à la jeunesse). Dix cantons ne disposent d'aucune stratégie écrite de lutte contre la pauvreté des familles (Heusser et al. 2022, p. 11–13). Les lois cantonales et, lorsqu'elles existent, les stratégies des cantons offrent aux communes et aux villes un cadre général important. Interrogées sur leurs fondements stratégiques, ces dernières soulignent le rôle prépondérant des cantons dans les domaines de la politique familiale et de la lutte contre la pauvreté des familles. Elles disposent simultanément d'une marge de manœuvre considérable, notamment en matière de prévention. Plusieurs villes et communes ont également mis en place leur propre stratégie de lutte contre la pauvreté des familles (Stutz et al. 2017, p. 51 s.).

D'ici 2027, la Confédération élabore une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté visant à soutenir les cantons, les villes et les communes, dans le respect du principe de subsidiarité. Cette stratégie sera l'occasion de promouvoir des mesures coordonnées de prévention et de lutte contre la pauvreté des familles aux niveaux cantonal et communal.

B.7.3 Favoriser la collaboration et mettre en place des réseaux

Il est apparu clairement dans les divers champs d'action que la prévention et la lutte contre la pauvreté des familles constituent une mission complexe, multidimensionnelle et transversale, qui ne peut être remplie tant que les domaines de compétence travaillent isolément. Il est donc essentiel de réunir les acteurs des différents domaines d'action, tant au niveau stratégique qu'opérationnel, par-delà les différents niveaux politiques, unités administratives et frontières territoriales.

Pour que le système d'aide aux familles menacées ou touchées par la pauvreté soit efficace, il est indispensable de mettre en place une coordination et une collaboration bien établies et durables dans les différents domaines thématiques. Les échanges institutionnalisés et l'ancrage dans la stratégie de la coordination entre tous les acteurs concernés – y compris les organisations non gouvernementales et la société civile – permettent d'identifier les problèmes à un stade précoce, d'exploiter les synergies, de combler les lacunes du réseau de prise en charge et d'améliorer l'accès aux services existants. Ils permettent notamment d'apporter un soutien plus ciblé aux familles confrontées à des difficultés multiples, menacées ou touchées par la pauvreté, ainsi qu'à leurs enfants, et de rendre les mesures plus efficaces (voir aussi Catena et al. 2025, VII). Les principales approches en ce sens sont présentées plus en détail ci-après.

Une collaboration interdépartementale durable au niveau des cantons

La collaboration entre les départements et services spécialisés des différents domaines politiques permet d'établir une coordination et une concertation durables portant sur les mesures déployées par chaque canton. Elle s'articule autour d'objectifs contraignants communs (comme ceux fixés dans une stratégie, voir plus haut) et, dans le cas idéal, elle est coordonnée par l'instance responsable désignée, qu'il s'agisse d'un service spécialisé existant ou d'un nouveau comité créé dans ce but (Catena et al. 2025, p. 127 et 129). Pour pouvoir traiter

efficacement les diverses situations, l'administration a besoin d'un mandat politique clair. On trouve des exemples de collaboration interdépartementale bien établie notamment dans le domaine des mesures de lutte contre le chômage des jeunes et dans celui de l'entrée dans la vie professionnelle des jeunes présentant des problématiques multiples (voir chap. B.3.3). Dans le canton de Neuchâtel, c'est le groupe de travail transversal CIPOS qui coordonne la politique sociale.



Comment les cantons coordonnent-ils leurs mesures de lutte contre la pauvreté des familles ?

Quelles sont les approches adoptées par les cantons pour coordonner leurs mesures de lutte contre la pauvreté des familles ? De quoi faut-il tenir compte dans la mise en place d'un système coordonné et concerté (« intégré ») de mesures dans les cantons ? L'étude Catena et al. (2025) fournit un aperçu exemplaire des exemples d'harmonisation et de coordination des mesures et des stratégies de prévention et de lutte contre la pauvreté des familles au niveau des cantons.

Cantons jouant un rôle central dans la direction et le pilotage de la lutte contre la pauvreté des familles

Les grandes villes sont les pionnières de la prévention et de la lutte contre la pauvreté des familles. Plusieurs projets innovants et probants menés par des villes ou des communes servent d'exemples concrets à d'autres communes, de même que le partage des expériences qu'ils ont apportées. Cependant, seuls les cantons peuvent garantir une implication des communes à la taille et aux moyens plus modestes dans la lutte contre la pauvreté des familles en les soutenant dans leur coordination et, si nécessaire, dans leur financement. Une coordination efficace présuppose que les ressources financières nécessaires soient disponibles (Catena et al. 2025, p. 129 s. ; Stutz et al. 2017, p. 51 s.).

Si les cantons assument leur rôle de leader politique et apportent leur soutien en termes de coordination et, au besoin, de financement, il sera possible de garantir que même les communes aux ressources modestes puissent appliquer des mesures de prévention et de lutte contre la pauvreté des familles.

Constitution de réseaux solides

Étant donné que les situations de pauvreté s'accompagnent souvent de difficultés multiples, la mise en place de réseaux cantonaux ou locaux et de chaînes de prévention est essentielle. Cette mise en place nécessite une coordination et une coopération multiprofessionnelle entre institutions étatiques et non étatiques, telles que les écoles (y c. le travail social en milieu scolaire), les services sociaux, l'encouragement à l'intégration, les crèches, les services de conseil parental, les services de consultation familiale, le monde médical et les acteurs de la société civile (par ex. l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes).

La coordination et la collaboration au sein de tels réseaux peuvent se faire à divers degrés d'intensité. L'approche de la mise en réseau centrée sur la famille est un bon exemple de réseautage étroit et exigeant mais aussi efficace et très utile dans la prévention. La mise en place d'un réseau de collaboration est un défi de taille ; elle nécessite une planification minutieuse, une mise en œuvre effective et un suivi continu (voir encadré).

Exemple concret : projet de mise en réseau centrée sur la famille dans le canton de Bâle-Campagne

Une vaste alliance (interne et externe à l'administration cantonale) s'est formée autour du projet de mise en réseau centrée sur la famille dans le canton de Bâle-Campagne. Elle entend améliorer le détection et l'intervention précoce auprès des familles en difficulté (voir chap. B.4.2). En 2023, les réflexions préliminaires sur le contenu et l'échange initial au sein du réseau cantonal de la petite enfance existant ont montré qu'il était judicieux de mener une étude de faisabilité de la mise en œuvre d'un réseau centré sur la famille. Cette étude recommandait une mise en œuvre sous la forme d'un projet pilote, notamment parce que le canton n'était pas disposé à en assumer le financement. Le concept-cadre élaboré dans le cadre du projet pilote s'est appuyé sur les travaux préliminaires réalisés sur ce thème par le canton d'Uri. Le Fonds de loterie ainsi que diverses fondations ont soutenu le projet par leur financement, la ville de Liestal a accepté d'en devenir le partenaire et l'échange avec les parties prenantes s'est intensifié.

Le projet d'accompagnement par des guides de famille en vue d'une mise en réseau précoce dans le canton de Bâle-Campagne (« *früh-verbunden-BL: Begleitung durch Familienlots:innen* ») a débuté en 2026 et s'achèvera en 2029. La coordination du réseau de tous les acteurs impliqués est assurée avant tout par le service cantonal de promotion de la santé. Les guides de famille de l'association d'utilité publique spF Baselland entretiennent des contacts avec les familles et les mettent en lien avec l'offre disponible selon leurs besoins (crèches, groupes de jeu, offre médicale, services sociaux, conseil, etc.). Le cofinancement du programme d'intégration cantonal et du programme d'action cantonal du service de promotion de la santé est essentiel à la réalisation du projet. Les bases légales nécessaires à l'intégration ultérieure du projet aux structures ordinaires (et à son financement permanent) font actuellement défaut et les responsables du projet s'attendent à ce que leur élaboration prenne un certain temps.

Pour assurer la coordination avec les organismes d'utilité publique et les prestataires privés, certaines villes disposent de canaux d'échange institutionnalisés, comme la *Sozialkonferenz* à Bâle qui rassemble les autorités, les organisations d'utilité publique, le secteur privé et les personnes ayant l'expérience de la pauvreté. À Lugano, *la Tavolo di lavoro* sulla povertà rassemble environ 40 organisations, associations et prestataires actifs dans la ville ou la région de Lugano, ainsi que plusieurs offices cantonaux (Catena et al. 2025, p. 73).

Travail de sensibilisation des professionnels

Les professionnels intervenant dans les divers champs d'action concernés – notamment le corps enseignant, le corps médical, le personnel d'accueil des enfants– ont un rôle clef à jouer dans la prévention de la pauvreté. Afin de les renforcer dans ce rôle, il faut les sensibiliser de manière ciblée aux réalités souvent cachées des familles menacées ou touchées par la pauvreté et à leurs problèmes ; idéalement, ce travail de sensibilisation ciblée est intégré à la formation. Si les professionnels acquièrent les compétences nécessaires pour agir en tenant compte des réalités de la pauvreté et savent s'adresser aux familles avec respect et d'égal à égal, les barrières et la stigmatisation liées à la pauvreté s'estomperont. C'est ainsi que peut s'installer la confiance indispensable à une collaboration réussie.

Promotion de la collaboration régionale

Pour les petites et moyennes communes, la mise en place d'une offre complète de lutte contre la pauvreté des familles représente souvent une charge excessive. Dans ces cas, il est pertinent de rechercher une coopération intercommunale. De telles coopérations ne représentent pas seulement une économie et un gain d'efficacité, mais elles permettent également d'augmenter la qualité de l'offre (Stutz et al. 2017, p. 135).

Liste de contrôle pour la lutte contre la pauvreté des familles à l'usage des communes

S'appuyant sur l'expérience des communes interrogées, Stutz et al. (2017) proposent dans leur publication *Kommunale Strategien, Massnahmen und Leistungen zur Prävention und Bekämpfung von Familienarmut,* aux pages 155 à 159, une liste de contrôle à l'intention des communes, en tant qu'aide au développement d'une stratégie et de mesures de lutte contre la pauvreté des familles.

Intensifier l'échange de connaissances et d'expériences

Afin de promouvoir l'apprentissage mutuel et l'échange sur les mesures de lutte contre la pauvreté des familles à tous les niveaux étatiques, il est possible de recourir aux plateformes existantes tels que la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), avec la Conférence intercantonale pour la politique familiale instituée au printemps 2026, la Commission fédérale pour les questions familiales (COFF), et, au niveau communal, l'initiative des villes pour la politique sociale ainsi que l'association des communes suisses. La Plateforme nationale contre la pauvreté (www.contre-la-pauvrete.ch) encourage l'échange et la mise en réseau à tous les niveaux de l'État.

B.7.4 Assurer l'accès aux offres et éliminer les obstacles

Les offres générales d'accueil, d'encouragement et de conseil sont souvent moins sollicitées par les familles menacées ou touchées par la pauvreté, bien qu'elles en aient besoin et pourraient en tirer un bénéfice particulier. Pour leur permettre d'y accéder, il faut faire un effort particulier afin de l'adapter aux besoins du groupe cible et de la rendre accessible. La conception d'offres tenant compte de la réalité de la pauvreté (voir encadré p. 54) demande une bonne connaissance de la situation ainsi que du quotidien des enfants, des jeunes et des adultes des familles menacées ou touchées par la pauvreté.

> La meilleure mesure reste sans effet si le groupe cible n'en fait pas usage. Il est donc essentiel de procéder à une élimination ciblée des obstacles et de promouvoir activement l'accès à l'offre pour les familles défavorisées.

Les causes de ces obstacles sont multiples : manque de lisibilité de l'offre, barrières linguistiques ou technologiques, peur de stigmatisation, inadéquation de l'offre pour certains groupes cibles et complexité des procédures administratives. Ces obstacles accentuent le phénomène de non-recours aux prestations sociales (voir encadré p. 21).

Les **approches de proximité** similaires à celles menées dans le contexte de la promotion de la santé ou de la mise en réseau centrée sur la famille, et les **guichets centraux faciles d'accès** sont autant d'instruments efficaces pour atteindre les familles dans des situations difficiles. Il est avantageux pour les personnes concernées que les différentes prestations destinées aux personnes ou aux familles en situation difficile soient regroupés en un seul et même lieu, et que ces personnes n'aient qu'un seul interlocuteur qui les informe des différentes possibilités de soutien (« guichet unique »). Cette tâche peut être remplie, par exemple, par des guichets d'accueil accessibles à tous au sein des services sociaux, ou encore par des organes spécifiquement destinés aux familles, telles que les centres familiaux (voir chap. B.5.1).

Exemple concret : guichets uniques pour les situations de vie difficiles

Le Bureau d'information sociale (BIS) est un point de contact central à Genève qui ne fournit aucune prestation mais donne toutes les informations sur l'offre de services sociaux du canton. Il offre sans rendez-vous un conseil accessible sur des thèmes tels que le logement, la santé et les finances. Son rôle est d'orienter et de rediriger les personnes vers le service compétent pour leurs besoins, et dans une certaine mesure, de coordonner leurs démarches. Il a été mis en place durant la pandémie de COVID-19 puis reconduit en raison de la forte demande ; il ne s'adresse pas seulement aux familles mais à toutes les personnes qui vivent une situation difficile (Catena et al. 2025, p. 118–120). Parmi les offres similaires, on peut citer « Fribourg pour tous » et les « Guichets sociaux régionaux » du canton de Neuchâtel. Dans le canton de Bâle-Ville, le guide « GGG Wegweiser » est un service indépendant qui offre en ligne et en présentiel un conseil et des informations sur des thèmes tels que le travail, le logement, la santé et les finances.

B.7.5 Promouvoir la participation des familles ayant l'expérience de la pauvreté

Les personnes ayant l'expérience de la pauvreté ne participent que rarement à la planification, à la mise en œuvre et à l'évaluation des mesures de lutte contre la pauvreté, en général, et contre la pauvreté des familles en particulier. Les approches participatives leur permettent d'aller au-delà de leur statut de simples bénéficiaires de prestations, et d'être reconnues comme expertes de leur propre réalité (voir par ex. le « Chantier familles » d'ATD Quart Monde Suisse en 2025, où des parents de Suisse et d'autres pays européens ont compilé une liste de propositions pour lutter contre la pauvreté). La participation de personnes ayant l'expérience de la pauvreté permet aux services spécialisés de mieux comprendre les besoins réels et les obstacles rencontrés, et de concevoir des mesures plus adaptées. Sur le plan individuel, elle favorise l'autonomisation et l'expérience d'auto-efficacité, deux moyens de combattre le sentiment d'impuissance et de stigmatisation qui accompagne souvent la pauvreté.

> « Reprendre et mettre en œuvre les idées des personnes concernées change le quotidien : les groupes cibles se sentent mieux reconnus et estimés, et ce gain de confiance bénéficie au personnel dans ses activités de conseil ou de service. […] Soyons honnêtes – le simple fait de sortir de sa zone de confort entraîne des changements durables. »
>
> Thomas Michel, responsable du Département des affaires sociales de Bienne dans le guide pratique de la participation des personnes concernées à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (Müller de Menezes et Chiapparini 2021).

La véritable participation est exigeante : pour permettre une vraie implication et un véritable échange de connaissances, il faut établir une communication d'égal à égal, prendre en charge les frais (par ex. la garde des enfants, les frais liés à la participation) et assurer un accompagnement minutieux. L'éventail des formes de participation va des structures participatives, temporaires ou permanentes au sein d'institutions publiques ou privées, à des formes d'organisation autonome mises en place par les personnes concernées elles-mêmes (Chiapparini et al. 2020). Une approche de travail pair dans le domaine social est actuellement en cours d'élaboration et d'expérimentation dans le cadre d'un projet de recherche déployé dans les villes de Neuchâtel, Berne et Bienne (Chiapparini 2025).

Guide pratique de la participation des personnes ayant l'expérience de la pauvreté

Le guide *«Et si vous nous donniez la parole...». Tenir compte des savoirs d'expérience des personnes concernées. Bases et étapes de la participation des personnes concernées aux mesures de prévention et de lutte contre la pauvreté* présente les nombreuses possibilités de participation des personnes menacées ou touchées par la pauvreté, et explique comment les impliquer dans la planification et la mise en œuvre de projets. (Müller de Menezes et Chiapparini 2021).

La promotion de l'auto-organisation des personnes concernées, par exemple sous la forme de leurs propres organisations (comme ATD Quart Monde et IG Sozialhilfe) ou de représentations permanentes dans les comités publics (comme la *Sozialkonferenz* à Bâle), l'encouragement d'organisations autonomes mises en place par les personnes concernées elles-mêmes, présente l'avantage de compter des interlocuteurs établis, ce qui facilite l'implication de ces organisations dans des mesures et des questions concrètes.

Exemples concrets d'implication des personnes ayant l'expérience de la pauvreté

L'implication des personnes ayant l'expérience de la pauvreté permet de poursuivre divers objectifs, temporaires ou permanents (Chiapparini et al. 2020). Les modèles de participation les plus répandus sont les suivants :

Développement de structures et de processus d'organisations de services (comme l'aide sociale). Les ateliers et les conférences qui se sont tenus dans les villes de Bienne et Bâle, avec les professionnels et les bénéficiaires de l'aide sociale ont permis à ces derniers de faire des propositions d'amélioration de l'aide sociale.

Élaboration de bases politiques / révisions de loi : dans le cadre de la révision de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI), le conseil d'État du canton de Genève a instauré une commission externe où sont représentées les bénéficiaires de l'aide sociale.

Encouragement de l'auto-organisation des personnes ayant l'expérience de la pauvreté : le Conseil pour les questions de pauvreté instauré dans le cadre de la Plateforme nationale contre la pauvreté en tant que comité indépendant au printemps 2026 est un projet inédit renforce la participation des personnes ayant l'expérience de la pauvreté. Il permet à ces personnes de représenter leurs intérêts de manière active sur le long terme. Leurs expériences sont prises en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des mesures de prévention et de lutte contre la pauvreté. Le Conseil pour les questions de pauvreté favorise le dialogue entre les personnes ayant l'expérience de la pauvreté, les milieux politiques, l'administration et la société dans son ensemble.

L'étude sur les modèles de participation des personnes menacées ou touchées par la pauvreté à la prévention et à la lutte contre la pauvreté de Chiapparini et al. (2020) présente divers autres modèles et exemples de participation en Suisse et à l'étranger.

Abréviations

AFP	Attestation fédérale de formation professionnelle
AI	Assurance-invalidité
ATD Quart Monde	Agir tous pour la dignité Quart Monde
AVPA	Avances sur pensions alimentaires
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
CDAS	Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales
CDIP	Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique
CFC	Certificat fédéral de capacité
CII	Collaboration interinstitutionnelle
COFF	Commission fédérale pour les questions familiales
CSIAS	Conférence suisse des institutions d'action sociale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFL	Office fédéral du logement
OFS	Office fédéral de la statistique
OFSP	Office fédéral de la santé publique
ORP	Offices régionaux de placement
PC	Prestations complémentaires
PCi	Prestations circonstancielles
RIP	Réduction individuelle des primes
SEM	Secrétariat d'État aux migrations
SHS	Statistique de l'aide sociale
SILC	Enquête sur les revenus et les conditions de vie (*Statistics on Income and Living Conditions*)
STIP	Statistique des bourses et prêts d'études cantonaux

Bibliographie

a:primo (2026a). *petits:pas, apprendre en jouant dès la petite enfance.* Site Internet. https://www.a-primo.ch/fr/offres/petits-pas/qu-est-ce-que-petits-pas.

a:primo (2026b). *Qu'est-ce que ping:pong ?* Site Internet. https://www.a-primo.ch/fr/offres/ping-pong/qu-est-ce-que-ping-pong.

Adrian, Nana ; Bischof, Tamara ; Caviezel, Urezza ; Büchler, Chiara ; Senn, Aline ; Brun, Nils ; Mariéthoz, Sarah ; Marti, Michael ; Amberg, Helen (2025). *Zugang zu Ergänzungsleistungen. Informations- und Anmeldungspraxis in den Kantonen* [en allemand avec résumé en français]. Aspects de la sécurité sociale, rapport de recherche no 7/25. Berne : Office fédéral des assurances sociales.

Alliance Enfance (éd.) (2025). *Cadre d'orientation pour l'éducation de l'enfance.* Référentiel national pour la qualité du travail pédagogique avec les enfants de zéro à douze ans. Bâle.

Allianz Chance+ (2026). *Orientierungsrahmen chancengerechte Schule.* Zurich. https://chanceplus.ch/orientierungsrahmen-chancengerechte-schule.

Althaus, Eveline ; Schmidt, Michael ; Glaser, Marie (2017). *Sicherung und verbesserter Zugang zu Wohnraum für sozial benachteiligte Haushalte. Finanzielle Garantiemodelle gegenüber Vermietenden.* Berne : Plateforme nationale contre la pauvreté / Office fédéral des assurances sociales / Office fédéral du logement.

Amarelle, Cesla ; Zimmermann, Nesa (2024). *Le régime d'aide d'urgence et les droits de l'enfant. Avis de droit et étude de conformité à la lumière de la Constitution fédérale suisse et de la Convention relative aux droits de l'enfant.* Berne : Commission fédérale des migrations.

Amberg, Helen ; Bischof, Tamara ; Bieri, Oliver (2022). *Evaluation und Ausweitung Familienmietzinsbeiträge Basel-Stadt. Bericht zuhanden des Amts für Sozialbeiträge des Kantons Basel-Stadt.* Luzern : Interface Politikstudien Forschung Beratung.

Amstad, Fabienne ; Unterweger, Gisela ; Sieber, Anja ; Dratva, Julia ; Meyer, Matthias ; Nordström, Karin ; Weber, Dominik ; Hafen, Martin ; Kriemler, Susi ; Radtke, Thomas ; Bucher Della Torre, Sophie ; Gentaz, Edouard ; Schiftan, Ronia ; Wittgenstein Mani, Anne-Françoise ; Koch, Florian (2022). *Promotion de la santé pour et avec les enfants. Résultats scientifiques et recommandations pour la pratique.* Promotion Santé Suisse, rapport 8. Berne : Promotion Santé Suisse.

ATD Quart Monde Suisse (2025). *Bâtir un avenir sans pauvreté pour les enfants : parents, institutions et société ensemble.* https://atd.ch/rapport-batir-un-avenir-sans-pauvrete-pour-les-enfants/.

Bachmann, Nicole ; Meyer, Stefan ; Zumbrunn, Andrea (2020). Environnement et conditions sociales. In : Observatoire suisse de la santé (éd.), *La santé en Suisse – Enfants, adolescents et jeunes adultes. Rapport national sur la santé 2020,* p. 34–63. Berne : Hogrefe.

Baeriswyl, Franz (2015). Équité et discrimination lors de l'entrée dans le degré secondaire I : comparaison entre divers modèles de sélection. In : Andrea Haenni Hoti (éd.) : *Équité – Discrimination et égalité des chances au sein du système éducatif.* Études + rapports 37B, p. 72–81. Berne : Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique.

BAK Economics (2020). *Modèle global économique pour l'analyse relative à la « politique de la petite enfance »* [sur mandat de la Jacobs Foundation]. Bâle.

Balthasar, Andreas ; Ritz, Manuel (2020). *Whitepaper sur les investissements en faveur de la petite enfance : Éclairage sur leur utilité pour l'économie nationale.* Zurich : Jacobs Foundation.

Beck, Lukas ; Fuchs, Sarah ; Thoma, Matthias ; Althaus, Eveline ; Schmidt, Michaela ; Glaser, Marie (2018). *Offres d'aide au logement pour les ménages vulnérables. Guide pour les cantons, les villes et les communes.* Berne : Programme national contre la pauvreté / Office fédéral des assurances sociales / Office-fédéral du logement.

Behrisch, Sven (2021). Die versteckte Klassengesellschaft der Schweiz. Weshalb die sozialen Klassen unter sich bleiben und der Aufstieg nach wie vor schwierig ist. *Das Magazin,* 33/2021.

BFH – Haute école spécialisée bernoise (2024). *Compétence numérique malgré la pauvreté,* 2.12.2024. https://www.bfh.ch/fr/actualites/stories/2024/numerisation-pauvrete-support/.

Bischof, Severin ; Höglinger, Dominic ; Kaderli, Tabea (2025). *Evaluation der Massnahme «Stärkung der Beratungskompetenz und -intensität für Stellensuchende mit erschwertem Zugang zum Arbeitsmarkt»* [sur mandat de l'Office de l'économie et du travail (*Amt für Wirtschaft und Arbeit*) du canton d'Argovie]. Berne : Bureau BASS.

Bischof, Severin ; Kaderli, Tabea ; Liechti, Lena ; Guggisberg, Jürg (2023). *Die wirtschaftliche Situation von Familien in der Schweiz. Die Bedeutung von Geburten sowie Trennungen und Scheidungen* [en allemand avec résumé en français]. Aspects de la sécurité sociale, rapport de recherche no 1/23. Berne : Office fédéral des assurances sociales.

Bureau national de la CII (2025). *Comment la CII est-elle organisée et ancrée dans les cantons ? Inventaire des structures et des projets CII cantonaux.* Berne.

Caritas Suisse (éd.) (2019). *La pauvreté des enfants est intolérable en Suisse. Prise de position.* https://www.caritas.ch/fr/la-pauvrete-des-enfants-est-intolerable-en-suisse/.

Caritas Suisse (éd.) (2024). *La situation du marché du logement aggrave la pauvreté. Prise de position.* https://www.caritas.ch/fr/la-situation-du-marche-du-logement-aggrave-la-pauvrete/.

Catena, Rafaela ; Caviezel, Urezza ; Marti, Michael (2025). *Prävention und Bekämpfung von Familienarmut in den Kantonen: Abstimmung und Koordination von Massnahmen und Strategien* [en allemand avec résumé en français]. Aspects de la sécurité sociale, rapport de recherche no 6/24. Berne : Office fédéral des assurances sociales.

CDAS – Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (2010). *Recommandations de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) relatives à la mise en place de prestations complémentaires pour familles à l'échelon cantonal (PCFam).*

CDAS – Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (2013). *Recommandations de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) relatives à l'aménagement de l'avance sur contributions d'entretien.*

CDAS – Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales ; CDIP – Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (2022). *Recommandations de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) et de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) sur la qualité et le financement de l'accueil extrafamilial et parascolaire des enfants.*

Chiapparini, Emanuela (2025). Peer-Arbeit für armutsbetroffene Personen. *Soziale Passagen,* 17(2), p. 721–726.

Chiapparini, Emanuela ; Schuwey, Claudia ; Beyeler, Michelle ; Reynaud, Caroline ; Guerry, Sophie ; Blanchet, Nathalie ; Lucas, Barbara (2020). *Modelle der Partizipation armutsbetroffener und -gefährdeter Personen in der Armutsbekämpfung und -prävention* [en allemand avec résumé en français]. Aspects de la sécurité sociale, rapport de recherche no 7/20. Berne : Plateforme nationale contre la pauvreté / Office fédéral des assurances sociales.

COFF – Commission fédérale pour les questions familiales (éd.) (2020). *Pauvreté et couverture des besoins vitaux des familles.* Policy Brief no 2, https://ekff.admin.ch/fr/publications/policy-briefs.

COFF – Commission fédérale pour les questions familiales (2025). *Réalités sociales des parents adolescents et jeunes adultes en Suisse.* Policy Brief no 8, https://ekff.admin.ch/fr/publications/policy-briefs.

COFF – Commission fédérale pour les questions familiales (2021). *Financer l'accueil des enfants et aménager les tarifs parentaux. Recommandations aux autorités politiques et administratives au niveau national, cantonal et communal.* Berne : Commission fédérale pour les questions familiales.

CSFP – Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (2024). *Aide-mémoire : Durée d'apprentissage réduite ou prolongée, apprentissage à temps partiel.* https://edudoc.ch/record/236175/files/SBBK_Ueberblick_Lehrzeitverkuerzung_f_290224.pdf.

CSIAS – Conférence suisse des institutions d'action sociale (2011a). *Prestations complémentaires pour familles – Modèle CSIAS. Discussion détaillée des points-clés.* Conférence suisse des institutions d'action sociale.

CSIAS – Conférence suisse des institutions d'action sociale (2011b). *Bourses d'études plutôt qu'aide sociale. Document de base.*

CSIAS – Conférence suisse des institutions d'action sociale (2022). *Coûts directs et indirects de la formation. Les coûts de la formation professionnelle initiale des adultes, possibilités et lacunes de financement.* Berne : Conférence suisse des institutions d'action sociale.

CSIAS – Conférence suisse des institutions d'action sociale (2023). *L'aide sociale dans le domaine de l'asile : le forfait pour l'entretien. Prise de position d'expertise de la CSIAS.* Berne.

CSIAS – Conférence suisse des institutions d'action sociale (2025). *Prestations complémentaires pour familles. Document de base.* Berne.

CSIAS – Conférence suisse des institutions d'action sociale (2026). *Extrait du synopsis. Normes CSIAS pour la conception et le calcul de l'aide sociale. Amélioration de la situation des enfants et des adolescentes à l'aide sociale.* Berne, 1er juin 2026.

CSIAS – Conférence suisse des institutions d'action sociale ; FSEA – Fédération suisse pour la formation continue (2018). *« Un emploi grâce à une formation ». Offensive en faveur de la formation continue des bénéficiaires de l'aide sociale.* Berne.

Deshayes, Raphaelle ; Giordano, Barbara ; Moors, Anke (2025). *Réseau centré sur la famille. Guide d'orientation.* Alliance Enfance / a:primo / RADIX Fondation suisse pour la santé.

Diez Grieser, Maria Teresa ; Simoni, Heidi (2012). *Daten und Fakten zur Basisevaluation des Programms schritt:weise in der Deutschschweiz. Längsschnittuntersuchung 2008 bis 2011.* Winterthour : a:primo.

Dubach, Philipp ; Rudin, Melania (2016). *Mietzinspraxis für Sozialhilfebeziehende in der Region Seeland-Biel/Bienne.* Bureau BASS.

Ecoplan (2022). *Wirksamkeit der Prämienverbilligung – Monitoring 2020* [sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique ; en allemand avec résumé en français]. Berne.

Ecoplan (2026). *Öffentliche Steuerung und Finanzierung der institutionellen Kinderbetreuung. Auslegeordnung, Wirkungsanalyse und Empfehlungen für die Schweiz* [en allemand avec résumé en français]. Berne : Commission fédérale pour les questions familiales.

Elsener, Nadine ; Gertel, Ethan (2026). *Mesures contre le non-recours aux prestations sociales sous condition de ressources. Guide de la Plateforme nationale contre la pauvreté*. Berne : Plateforme nationale contre la pauvreté / Office fédéral des assurances sociales.

Erhardt, Tamara ; Häner-Müller, Melanie ; Schaltegger, Christoph A. (2025). *Tantalus Curse? Multigenerational Persistence of Welfare Dependency in Switzerland* (IWP Working Papers No 7). Lucerne : Institut für Schweizer Wirtschaftspolitik.

Eser Davolio, Miryam ; Strohmeier Navarro, Rahel ; Zwicky, Heinrich ; Gehrig, Milena ; Steiner, Isabelle (2017). *Falllast in der Sozialhilfe und deren Auswirkung auf die Ablösequote und Fallkosten.* Zurich : Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften.

Femmes-Tische (2026). Sets d'animation. Site Internet. https://www.femmestische.ch/fr/sets-danimation-3.html.

Fischer, Alexander ; Häfliger, Miriam ; Pestalozzi, Anna (2021). *Accueil extra-familial des enfants en situations de handicap*. Olten : Procap.

Friedrichsen, Jana ; Schmacker, Renke (2019). Die Angst vor Stigmatisierung hindert Menschen daran, Transferleistungen in Anspruch zu nehmen. *DIW Wochenbericht* 86, 455–461.

Ganz, Katharina ; Lieger, Catherine ; Geiger, Natalie ; Schwarz de Groot, Barbara (2022). *Organisatorischer Leitfaden für Gemeinden zum Übergang vom Frühbereich in den Kindergarten*. Zurich : Bildungsdirektion Kanton Zürich, Volksschulamt.

Garcia Delahaye, Sylvia ; Dubath, Caroline ; Patrizi, Elena ; Stanić, Paola (2024). *La pauvreté en héritage : une fatalité ? Donner une place aux enfants à l'aide sociale*. ARTIAS Dossier du mois.

García, Jorge Luis ; Heckman, James J. ; Leaf, Duncan Ermini ; Prados, María José (2019). *Quantifying the Life-Cycle Benefits of an Influential Early Childhood Program*. Working Paper 23479. Cambridge, MA : National Bureau of Economic Research.

Grob, Alexander ; Schächinger, Leila T. ; Bühler, Jessica C. ; Segerer, Robin K. (2019). *Erste Erkenntnisse zur Wirksamkeit früher Sprachdiagnostik- und Sprachfördermassnahmen bei Kindern mit Deutsch als Zweitsprache. Überprüfung mittel- und langfristiger Effekte der flächendeckenden Sprachstanderfassung vor und nach der obligatorischen Sprachförderung im Kanton Basel-Stadt im Hinblick auf schulische Entwicklungsverläufe zwischen 2009 und 2018*.

Guggisberg, Jürg; Bannwart, Livia; Liechti, Lena; Heusser, Caroline; Kaderli, Tabea; Sommerhalder, Micha (2026). *Familien mit Kindern mit Behinderung. Deckung der behinderungsbedingten Kosten* [en allemand avec résumé en français]. Aspects de la sécurité sociale, rapport de recherche no 11/26. Berne : Office fédéral des assurances sociales.

Haenni Hoti, Andrea (2015). Égalité des chances et gestion de la diversité culturelle à l'école. In : Andrea Haenni Hoti (éd.) : *Équité – Discrimination et égalité des chances au sein du système éducatif*. Études + rapports 37B, p. 89–99. Berne : Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique.

Hafen, Martin ; Meier Magistretti, Claudia (2021). *Familienzentrierte Vernetzung in der Schweiz. Eine Vorstudie vor dem Hintergrund der «Frühe Hilfen»-Strategie in Österreich.* Lucerne : Haute école de travail social.

Heckman, James J. (2008). Schools, skills, and synapses. Economic inquiry, 46(3), p. 289–324.

Heckman, James J. (2012). *Invest in Early Childhood Development: Reduce Deficits, Strengthen the Economy*. The Heckman Equation. https://heckmanequation.org/resource/invest-in-early-childhood-development-reduce-deficits-strengthen-the-economy/

Heiniger, Martin (2022). Abwärtsspiralen stoppen – Soziale Arbeit in der Arztpraxis. *Sozialinfo,* 9.6.2022. https://www.sozialinfo.ch/wissen/abwaertsspiralen-stoppen-soziale-arbeit-in-der-arztpraxis/.

Heusser, Caroline ; Stutz, Heidi ; König, Anja (2022). *Auswertung der BSV-Kantonsbefragung zur Bekämpfung von Kinderarmut* [sur mandat de l'Office fédéral des assurances sociales ; en allemand avec résumé en français]. Berne : Bureau BASS.

Hirsch, Donald (2023). *The cost of child poverty in 2023*. Londres : Child Poverty Action Group.

Höglinger, Dominic ; Heusser, Caroline ; Sager, Patrice ; Coullery, Pascal ; Akkaya, Gülcan ; Mösch, Peter (2024). *Die materielle Situation von Kindern und Jugendlichen in der Sozialhilfe* [étude réalisée pour la Charte Aide Sociale Suisse ; en allemand avec résumé en français]. Berne : Bureau BASS / Haute école spécialisée bernoise / Haute école de Lucerne.

Höglinger, Dominic ; Rudin, Melania ; Guggisberg, Jürg (2021). *Analyse zu den Auswirkungen der Reduktion der Fallbelastung in der Sozialberatung der Stadt Winterthur* [sur mandat des services sociaux de la ville de Winterthour]. Berne : Bureau BASS.

Ikhilor, Paola Origlia ; Hasenberg, Gabriele ; Kurth, Elisabeth ; Stocker Kalberer, Barbara ; Cignacco, Eva ; Pehlke-Milde, Jessica (2017). *Barrierefreie Kommunikation in der geburtshilflichen Versorgung allophoner Migrantinnen BRIDGE.* Berne : Haute école spécialisée bernoise / Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften / SwissTPH / Fédération suisse des sages-femmes.

Jäggi, Jolanda ; Höglinger, Dominic ; Lätsch, David ; Jud, Andreas (2025). La santé mentale dans le contexte social. In : *Observatoire suisse de la santé (éd.), Santé mentale en Suisse : évolution, promotion, prévention et prise en charge. Rapport national sur la santé 2025*, p. 158–199. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique.

Jäggi, Jolanda ; Liechti, Lena ; Künzi, Kilian (2020). Soins de santé. In : *Observatoire suisse de la santé (éd.), La santé en Suisse – Enfants, adolescents et jeunes adultes. Rapport national sur la santé 2020,* p. 280–317. Berne : Hogrefe.

Janssens, Julie ; Van Mechelen, Natascha (2022). To take or not to take? An overview of the factors contributing to the non-take-up of public provisions. *European Journal of Social Security,* 24(2), p. 95–116.

Kieffer, David ; Gamez, Facia Marta (2018). *Sozialhilfe und Gesundheit: Übersicht über Projekte und Praxis.* Berne : Office fédéral de la santé publique / Direction de l'éducation, des affaires sociales et du sport de la ville de Berne, Bureau de la sécurité sociale.

Lannen, Patricia ; Paz Castro, Raquel ; Sieber, Vera (2024). *Enfants et adolescents à l'aide d'urgence dans le domaine de l'asile. Enquête systématique sur la situation en Suisse.* Berne : Commission fédérale des migrations.

Lovey, Max (2025). Agir contre le non-recours aux prestations sociales : enseignements et perspectives. *Sécurité sociale* CHSS, 13 mars 2025.

LUSTAT (2025). *Finanzielle Situation der Luzerner Haushalte – Finanzielle Armut.* https://lustat.ch/analysen/soziale-sicherheit/2022/finanzielle-situation-der-haushalte/armut, 25 juin 2025.

Marti, Rolf (2024). Teilzeitlehre: «Damit alle, die wollen, eine Lehre machen können». *Einsteiger,* 15 juin 2024. https://www.bkd.be.ch/de/start/news/zeitungsartikel-einsteiger/teilzeitlehre.html.

Masarik, April S. ; Conger, Rand D. (2017). Stress and Child Development: A Review of the Family Stress Model. *Current opinion in psychology,* 13, p. 85–90.

McLaughlin, Michael ; Rank, Mark R. (2018). Estimating the Economic Cost of Childhood Poverty in the United States. *Social Work Research*, 42(2), p. 73–83. https://doi.org/10.1093/swr/svy007.

Mega Marieplus Programm (éd.) (2025). *Familienzentren: Bildungschancen und Teilhabe für alle. Fokus Armut – Informationen und Impulse für Trägerschaften, Fachpersonen und Gemeinden.*

Meier Magistretti, Claudia; Walter-Laager, Catherine (2016). *Guide : Critères de bonne pratiques pour l'encouragement précoce.* Berne : Plateforme nationale contre la pauvreté / Office fédéral des assurances sociales.

Metzger, Marius ; Masoud Tehrani, Anoushiravan (2022). *Finanzierung der Sozialpädagogischen Familienbegleitung in der Schweiz: Wirkungen der Rückerstattungs- und Beitragspflicht.* Lucerne : Haute école de Lucerne. https://doi.org/10.5281/ZENODO.5643116.

Mey, Eva ; Brüesch, Nina ; Meier, Gisela ; Vanini, Alina ; Chimienti, Milena ; Lucas, Barbara ; Marques, Marta ; Adili, Kushtrim (2022). *Förderung der Qualifizierung Erwachsener: armutsgefährdete und -betroffene Personen in ihren Lebenswelten erreichen* [en allemand avec résumé en français]. Aspects de la sécurité sociale, rapport de recherche no 14/22. Berne : Plateforme nationale contre la pauvreté / Office fédéral des assurances sociales.

Moors, Anke ; Widmer, Gabriela (2019). *Conciliation de la vie familiale et professionnelle dans un contexte de vulnérabilité sociale.* Winterthour : a:primo.

Morris, Emma ; Le Huray, Corin ; Skagerberg, Elin ; Gomes Rosemary ; Ninteman, Aafke (2014). Families changing families: the protective function of multi-family therapy for children in education. *Clinical Child Psychology and Psychiatry,* 19(4), p. 617-632.

Müller de Menezes, Rahel ; Chiapparini, Emanuela (2021). *« Et si vous nous donniez la parole » – Tenir compte des savoirs d'expérience des personnes concernées. Bases et étapes de la participation des personnes concernées aux mesures de prévention et de lutte contre la pauvreté.* Guide pratique. Berne : Plateforme nationale contre la pauvreté / Office fédéral des assurances sociales.

Neuenschwander, Markus P. ; Rösselet, Stephan ; Cecchini, Amaranta ; Benini, Sara (2016). *Unterstützung von sozial benachteiligten, bildungsfernen Eltern bei der Berufswahl ihrer jugendlichen Kinder* [en allemand avec résumé en français]. Aspects de la sécurité sociale, rapport de recherche no 7/16. Berne : Programme national contre la pauvreté / Office fédéral des assurances sociales.

Neuhauser, A. ; Kalkusch, I. ; Rodcharoen, P. ; Bolliger, L. ; Lanfranchi, A. ; Klaver, P. (2025). *Förderung ab Geburt: Interventionsstudie ZEPPELIN — Aktueller Stand der Forschung in aller Kürze.* Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik, Institut für Professionalisierung und Systementwicklung.

Neukomm, Sarah (2023). *Rapports cantonaux sur la pauvreté et la situation sociale. Rapport de synthèse.* Berne : Office fédéral des assurances sociales.

OCDE (2022). *The economics costs of childhood socio-economic disadvantage in European OECD countries* (OECD Papers on Well-being and Inequalities No. 9). Paris : OECD Publishing. https://doi.org/10.1787/8c0c66b9-en.

OFAS – Office fédéral des assurances sociales (2024). Statistique des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI 2024. Berne.

OFAS – Office fédéral des assurances sociales (2025a). *La pauvreté en Suisse : une vue d'ensemble.* Monitoring de la pauvreté en Suisse. Rapport 2025. Berne.

OFAS – Office fédéral des assurances sociales (2025b). *Formation et pauvreté en Suisse.* Monitoring de la pauvreté en Suisse. Rapport 2025. Berne.

OFAS – Office fédéral des assurances sociales (2025c). *Activité professionnelle et pauvreté en Suisse.* Monitoring de la pauvreté en Suisse. Rapport 2025. Berne.

OFAS – Office fédéral des assurances sociales (2025d). *Couverture des besoins vitaux en Suisse.* Monitoring de la pauvreté en Suisse. Rapport 2025. Berne.

OFAS – Office fédéral des assurances sociales (2025e). *Synthèse du rapport 2025.* Monitoring de la pauvreté en Suisse. Rapport 2025. Berne.

OFL – Office fédéral du logement (2025). *Logement à prix avantageux. Un kit d'options à la disposition des villes et des communes.*

OFS – Office fédéral de la statistique (2021). *Transitions et parcours de formation dans l'école obligatoire.* Analyses longitudinales dans le domaine de la formation. Neuchâtel.

OFS – Office fédéral de la statistique (2025). *L'obtention d'un titre du degré secondaire II selon le contexte socio-économique des jeunes.* Analyses longitudinales dans le domaine de la formation. Neuchâtel.

OFSP – Office fédéral de la santé publique (2022). *Intervention précoce : Définition harmonisée.* Berne.

Pointet, Abram ; Ostrowski, Gaspard ; Scherly, Lucien (2022). *Évaluation du dispositif des prestations complémentaires pour familles (PC Familles) du Canton de Vaud pour la période 2015-2019.* Direction générale de la cohésion sociale de l'État de Vaud, Département de la santé et de l'action sociale.

Probst, Lucia (2025). « Ce poste représente pour moi une opportunité idéale ». *Skilled*, 1/2025, p. 37 s. https://www.hefp.swiss/news/revue-skilled-consacree-au-personnel-qualifie.

Programme Projets urbains (éd.) (2017). *Développement de quartier, une chance pour les villes et les communes. Quatre arguments tirés du Programme « Projets urbains – Intégration sociale dans des zones d'habitation ».* Berne.

Roulin, Christophe ; Hassler, Benedikt ; Schnorr, Valentin (2025). *Grundlagen zur Erstellung von Mietzinsrichtlinien.*

Rudin, Melania ; Heusser, Caroline ; Gajta, Patrik ; Stutz, Heidi (2023). *Coûts directs et indirects de la formation professionnelle initiale pour adultes : inventaire des possibilités et des déficits de financement en Suisse* [sur mandat de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle, une conférence spécialisée de la CDIP]. Berne : Bureau BASS.

Rüegg, René ; Eiler, Katharina ; Schüpbach, Fabienne ; Gehrlach, Christoph (2022). *Soziale Arbeit in der Arztpraxis. Forschungsbericht.* Berne : Haute école spécialisée bernoise.

Rüegg, René ; Vetter, Dunja ; Deppeler, Michael (2023). Soziale Arbeit in der Arztpraxis: Copy & Paste? *Zeitschrift Soziale Innovation,* 2023, p. 47–57.

Schaffner, Dorothee ; Heeg, Rahel ; Chamakalayil, Lalitha ; Schmid, Magdalene (2022a). *Guide de développement des systèmes cantonaux de transition école – formation – marché du travail. Axé sur les besoins de soutien des jeunes présentant des problématiques multiples.* Berne : Plateforme nationale contre la pauvreté / Office fédéral des assurances sociales.

Schaffner, Dorothee ; Heeg, Rahel ; Chamakalayil, Lalitha ; Schmid, Magdalene (2022b). *Unterstützung von Jugendlichen und jungen Erwachsenen mit Mehrfachproblematiken an den Nahtstellen I und II* [en allemand avec résumé en français]. Aspects de la sécurité sociale, rapport de recherche no 2/22. Berne : Plateforme nationale contre la pauvreté / Office fédéral des assurances sociales.

Scherer, Daniel (2025). Réduction des primes maladie : les cantons y contribueront davantage à l'avenir. *Sécurité sociale* CHSS, 9 septembre 2025.

Schletti, Claudia ; Edelmann, Doris ; Beeler, Kathrin (2021). *Wissenschaftliche Begleitung des Frühförderprogramms «ping:pong».* [sur mandat de l'association a:primo]. Berne : Pädagogische Hochschule Bern. Institut für Forschung, Entwicklung und Evaluation.

Schwab Cammarano, Stephanie ; Stern, Susanne (2023). *Promotion de la qualification des adultes. Synthèse des études actuelles*. [sur mandat de la Plateforme nationale contre la pauvreté / de l'Office fédéral des assurances sociales]. Zurich : INFRAS.

Simoni, Heidi ; Wustmann Seiler, Corina ; Sticca, Fabio ; Gasser-Haas, Olivia (2022). *Risiko und Schutzprozesse von der frühen Kindheit bis ins Schulalter – Teil 1.* MMI Evidence Brief: Wissenschaft und Grundlagen für die Praxis.

Stern, Susanne ; Schwab Cammarano, Stephanie ; Aeberhard, Sandra ; Sidler, Christine (2018). *Encouragement précoce. Guide à l'intention des petites et moyennes communes.* Berne : Programme national contre la pauvreté / Office fédéral des assurances sociales.

Stern, Susanne ; von Dach, Andrea ; Calderón, Ruth (2019). *Angebote der frühen Kindheit in der Stadt Zürich: Situationsanalyse und Handlungsbedarf.*

Stern, Susanne ; von Dach, Andrea ; Fries, Sabine ; Iten, Rolf ; Ostrowski, Gaspard ; Scherly, Lucien (2021). *Financement de l'accueil institutionnel des enfants et tarifs parentaux* [sur mandat de la Commission fédérale pour les questions familiales]. Zurich / Genève : INFRAS / Evaluanda.

Stern, Susanne ; von Dach, Andrea ; Schwab Cammarano, Stephanie ; Reyhanloo, Tony ; von Stokar, Thomas ; Edelmann, Doris (2018). *Ergebnisse aus den geförderten Projekten im Handlungsfeld Bildungschancen. Synthesebericht* [en allemand avec résumé en français]. Aspects de la sécurité sociale, rapport de recherche no 6/18. Berne : Programme national contre la pauvreté / Office fédéral des assurances sociales.

Stutz, Heidi ; Bannwart, Livia ; Abrassart, Aurélien ; Rudin, Melania ; Legler, Victor ; Goumaz, Margaux ; Simion, Mattia ; Dubach, Philipp (2017). *Kommunale Strategien, Massnahmen und Leistungen zur Prävention und Bekämpfung von Familienarmut* [en allemand avec résumé en français]. Aspects de la sécurité sociale, rapport de recherche no 4/17. Berne : Programme national contre la pauvreté / Office fédéral des assurances sociales.

Vogt, Franziska ; Stern, Susanne ; Fillietaz, Laurent (2022). *Encouragement précoce du langage : résultats de la recherche internationale et état des lieux de la situation en Suisse.* Berne : Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation.

von Gunten, Luzius ; Küng, Elias ; Beyeler, Michelle (2025). *Aide sociale dans les villes suisses : comparaison des indicateurs 2024*. Winterthour : Initiative des villes pour la politique sociale.

Walker, Philipp ; Tanner, Anna ; Steinmann, Sarina ; Strahm, Svenja ; Dini, Sarah ; Jung, Rebecca (2021). *Dienstleistungen für Familien. Systematik und Analyse der Begleit-, Beratungs-, und Elternbildungsangebote* [en allemand avec résumé en français]. Aspects de la sécurité sociale, rapport de recherche no 1/21. Berne : Office fédéral des assurances sociales.

Walter-Laager, Catherine ; Meier Magistretti, Claudia (2016). *Literaturstudie und Good-Practice-Kriterien zur Ausgestaltung von Angeboten der frühen Förderung für Kinder aus sozial benachteiligten Familien* [en allemand avec résumé en français]. Aspects de la sécurité sociale, rapport de recherche no 6/16. Berne : Programme national contre la pauvreté / Office fédéral des assurances sociales.

Walther, Loretta ; Chiapparini, Emanuela (2024). *Gemeinsam gegen den digitalen Ausschluss. Ein partizipatives Forschungsprojekt zu den Bedürfnissen und zum Angebotsbedarf von armutsbetroffenen Personen im Kontext der Digitalisierung.* Berne : Haute école spécialisée bernoise.

Weber, Dominik (2020). *Égalité des chances dans la promotion de la santé et la prévention en Suisse. Définitions, introduction théorique, recommandations pratiques.* Berne : Promotion Santé Suisse / Office fédéral de la santé publique / Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé.

Werner, Susanne (2024). *Angebote für Kinder und Jugendliche armutssensibel planen und umsetzen — Ein Leitfaden mit Beispielen aus Freizeit, Sport und kultureller Bildung*. Berlin : Senatsverwaltung für Bildung, Jugend und Familie.

Wieber, Frank ; Ackermann, Günter ; Juvalta, Sibylle ; Marti, Simona (2022). *Gesundheitskompetenz in herausfordernden Kontexten. Eine Bedarfsanalyse zur Förderung der Gesundheitskompetenz bei Menschen in schwierigen Lebenslagen durch sozialberatende Stellen* [sur mandat de l'Alliance Compétences en santé ; en allemand avec résumé en français]. Winterthour : Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften.

Wolter, Stefan C. ; Albiez, Janine ; Cattaneo, Maria A. ; Denzler, Stefan ; Diem, Andrea ; Lüthi, Samuel ; Oggenfuss, Chantal ; Schnorf, Ramona (2026). *L'éducation en Suisse – rapport 2026.* Aarau : Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation.